



Bulletin Officiel

N°6124 Vendredi 12 Juin 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021

2-3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ESSOUKNA –AGO-

4

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS –AGO-

5

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER » –AGO-

6

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » AGO- AGE-

7

WIFAK INTERNATIONAL BANK –AGO-

8

ESSOUKNA –AGE-

9

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS –AGE-

10

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO & AGE

ESSOUKNA –AGO-

11-13

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS –AGO-

14-15

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS –AGE-

16-17

WIFAK INTERNATIONAL BANK –AGO-

18-19

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER » –AGO-

20-21

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » AGO-

22-24

INFORMATIONS POST AGO & AGE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- AGO

25-30

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- AGE

31-36

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA GENERALE OBLIG-SICAV

38

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

39

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS
- SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- ESSOUKNA
- SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

بلاغ الشركات

إستدعاء للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة "السّكنى" ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 30 جوان 2020 على الساعة الثالثة والنصف بعد الظهر بـ"دار المؤسسة" بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة تونس، وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

1. قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2019 وتقديم القوائم المالية للسنة المعنية.
2. تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2019.
3. تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2019 والمصادقة على الإتفاقيات الواردة به.
4. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2019 وعلى القوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2019/12/31.
5. تبويب المرائب.
6. قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات والمختومة في 2019/12/31.
7. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات، والمصادقة على القوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات لسنة 2019.
8. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2019.
9. تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.
10. الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.
11. تجديد مهام مراقبي حسابات الشركة.
12. تعيين عضوين مستقلّين بمجلس الإدارة.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la Société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 Juin 2020 à 15H : 00 à Hôtel Dar El Marsa AV Habib Bourguiba La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 8- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs
- 9- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- 10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 11- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le vendredi 26 juin 2020 à 10h 30 mn à L'Hôtel Mouradi Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019,
9. Désignation de deux administrateurs indépendants.
10. Renouvellement du mandat des Co- commissaire aux comptes.
11. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2019 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;
12. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
13. Questions diverses,
14. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » invite les actionnaires de la société, à assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, qui se tiendront le vendredi 26 juin 2020, à partir de 10h00 au Siège de la société sis à ZRIBA - ZAGHOUANE, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2019 et du rapport de gestion du groupe ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2019 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2019;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2019;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2019 aux membres du Conseil d'Administration;
- 7- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2019;
- 8- Renouvellement de mandats/nomination d'administrateurs ;
- 9- Pouvoirs pour formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

- 1- Modification du mode de direction de la société ;
- 2- Mise à jour corrélative des statuts ;
- 3- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Wifak International Bank
Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 30 juin 2020 à 10h00 au centre d'affaires de la banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Lecture du rapport d'activités de 2019.
3. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2019.
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.
5. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.
6. Approbation du rapport d'activités de la banque et les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2019.
7. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.
8. Quitus aux Administrateurs.
9. Approbation de la cooptation d'un membre du Conseil d'Administration et la nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Administration.
10. Affectation des résultats de l'exercice 2019.
11. Nomination d'un co-commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans, 2020,2021 et 2022.
12. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques.
13. Autorisation pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

بلاغ الشركات

إستدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

شركة " السّكنى "

المقر الإجماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة "السّكنى" ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم الثلاثاء 30 جوان 2020 على الساعة الثالثة بعد الظهر ب"دار المؤسسة" بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة تونس، وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

(1) تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة الخارقة للعادة.

(2) تحيين العقد التأسيسي للشركة.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les actionnaires de la Société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 25 juin 2020 à 17H : 00 à Hôtel Dar El Marsa AV Habib Bourguiba La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital par incorporation de réserves
- 2- Modification de l'article 6 des statuts
- 3- Délégation de pouvoirs

بلاغ الشركات

مشروع القرارات

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية المقرر انعقادها يوم 30 جوان 2020.

القرار الأول: بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة، والتقرير العام لمراقبي الحسابات، والإستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 2019/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني: بعد إستماعها للتقرير الخاص الذي قدّمه مراقبي الحسابات طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، صادقت الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات التي أشارا إليها ضمنه.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث: باقتراح من مجلس الإدارة، قررت الجلسة العامة العادية تبويب الأرباح القابلة للتوزيع للسنة المحاسبية 2019 كما يلي:

200.221,756	- النتيجة الصافية لسنة 2019
1.694.934,937	- الرصيد المحول لسنة 2018
176.767,500	- جزء من الإحتياطيات الخارقة للعادة بتاريخ 2013/12/31
<u>2.071.924,193</u>	الجملة
(500.000,000)	- إحتياطي خارق للعادة
(100.000,000)	- الصندوق الإجتماعي
<u>1.471.924,193</u>	الباقى القابل للتوزيع
(176.767,500)	- عائدات (*)
1.295.156,693	- رصيد يحول لسنة 2020

(*) يتمّ صرف هذه العائدات من الإحتياطيات الخارقة للعادة في تاريخ 2013/12/31.

حدّدت الأرباح الموزّعة للسنة المحاسبية 2019 بمقدار خمسة وثلاثون مليما (0,035 د) للسهم الواحد. يتمّ دفع هذه الأرباح بداية من عن طريق الوسطاء بالبورصة بالنسبة للأسهم المودعة لديهم، وبالمقر الإجماعي للشركة الكائن بـ46، نهج طارق ابن زياد ميتوال فيل 1082 تونس، بالنسبة للأسهم الأخرى. كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفاة من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2019 والبالغة مليون ومائتي ألف دينار (1.200.000 د) ضمن الإحتياطي الخارق للعادة. تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع: بعد الإطلاع على تقرير التصرف والقوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2019، وبعد إستماعها لتقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات لنفس الفترة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم الماليّة للمجمّع المختومة في 2019/12/31. تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس: تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام والنهائي ودون تحفّظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2019. تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية تحديد منح حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2019 كما يلي:
- منحة الحضور لمجلس الإدارة = خمسة وسبعون ألف دينار (75.000 د) خاما.
- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق = إحدى عشرة ألف ومائتان وخمسون دينار (11.250 د) خاما.
تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع: عملا بأحكام الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14/11/1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، والنصوص المتممة له، توافق الجلسة العامة العادية على قيام شركة "السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق المالية.
كما تفوض إلى مجلس إدارة الشركة صلاحية تحديد السعر الأقصى لشراء الأسهم والسعر الأدنى لبيعها والعدد الأقصى للأسهم، وذلك إلى غاية انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبث في نتائج تصرف السنة المحاسبية 2020. تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن: قرّرت الجلسة العامة العادية تجديد مهام:
- مكتب التدقيق GEM ممثلا من طرف السيد عبد الرزاق القابسي،

- مكتب ف.ب.م.ز KPMG تونس ممثلاً من طرف السيد منصف بوسنوقة زموري،
كمراقبي حسابات للشركة لمدة ثلاث سنوات، تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي سنتبت في حسابات
السنة المحاسبية 2022.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع: قرّرت الجلسة العامة العادية تعيين:

- السيد.....

- السيد.....

كعضوين مستقلّين بمجلس إدارة الشركة لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي سنتبت في
تصرّف السنة المحاسبية 2022.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار العاشر: تخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع أو نشر كلما
إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet de résolutions de la Société Atelier du Meuble intérieurs à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2020.

Première résolution :

L’Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d’administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d’administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu’ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d’administration quitus entier de leur gestion pour l’exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Deuxième résolution :

L’Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d’administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu’elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Troisième résolution :

L’Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d’administration, de répartir le bénéfice net de l’exercice 2019 qui s’élève à 2.663.073 TND comme suit :

Résultat de l'exercice	2 663 073
Résultats reportés 2018	1 321 371
Résultat à affecter	3 984 444
Affectation de la réserve légale	0
Résultat disponible	3 984 444
Dividendes à distribuer	463 469
Augmentation du capital par incorporation de la réserve	926 939
Résultats reportés 2019	2 594 036

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,100 DT brut.
La date de mise en paiement est fixée au 31/07/2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

- Suite -

Quatrième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer la somme de 2000 Dinars brute pour chaque membre du Conseil d'Administration en tant que jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Mr Hatem Ben Slimane
- Mr Mohamed Aziz Ben Slimane
- Mme Salima Ben Slimane
- Mr Riadh Kekli

Suite à l'élection de Mr entant que représentant des petits porteurs par les actionnaires minoritaires, l'Assemblée générale ordinaire décide de nommer Mr entant que représentant des petits porteurs.

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Cinquième résolution :

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à terme, l'Assemblée générale décide de nommer le Cabinet FINOR représenté par Monsieur en qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

Cette résolution mise aux voix est adoptée

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire conféré tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet de résolutions de la Société Atelier du Meuble intérieurs à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2020.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale, suite à la présentation faite par le Directeur Général de la situation financière de la Société suite à la pandémie Covid 19 et aux mesures prises contre la propagation dudit virus qui a révélé la suspension de l'activité (production, et distribution) et ce du 19 mars jusqu'à l'extinction des mesures exceptionnelles de confinement générale à savoir le au 27 mai 2020 et la forte baisse des indicateurs d'activités alors que la Direction Générale a pris la décision de la prise en charge totale des salaires des employés durant la période du confinement,

L'Assemblée Générale, suite aussi de la mise en place par la Direction Générale de la société d'un Plan d'action pour augmenter le chiffre d'affaires par une augmentation de la cadences de la production et le développement des ventes ,

L'Assemblée Générale, suite enfin à la proposition du Conseil d'Administration d'augmenter le Capital par incorporation des réserves afin de renforcer la trésorerie de la Société,

Constatant que le capital social est entièrement libéré, l'Assemblée décide d'augmenter le Capital Social d'un montant de 926 939 DT par incorporation des bénéfices à prélever sur le poste « résultats reportés », pour le porter ainsi à 5 561 635 DT et ce, par la création de 926 939 actions nouvelles de un dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires de la société, à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

La société procédera à l'acquisition et à l'annulation d'un droit d'attribution rompu.
La date de détachement des droits d'attributions est fixée au

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Deuxième résolution : Mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Article 6 : CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de cinq millions cinq cent soixante un mille six cent trente-cinq dinars (5 561 635 DT), divisé en cinq millions cinq cent soixante un mille six cent trente-cinq (5 561 635) actions de un (1) Dinar chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité par les actionnaires »

- Suite -

L'Assemblée Générale décide en outre, et conformément aux nouvelles réglementations prévues par la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 surtout le nouvel alinéa n°1 de l'article 215 du CSC imposant la dissociation entre la fonction de Président du Conseil d'administration et le Directeur Général de la société, de mettre à jour les Statuts, selon lesdites nouvelles réglementations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée àdes actionnaires présents.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

Wifack International Bank

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2020.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la tenue de la présente assemblée à ce jour, ainsi que les modalités et délais de sa convocation conformément à la note BCT n°2020-17 du 1^{er} avril 2020 qui autorise exceptionnellement les banques à reporter la tenue de leurs Assemblées Générales Ordinaires à une date ultérieure au 30 avril 2020, et déclare le retard causé par la pandémie COVID 19, sans préjudice sur les intérêts des actionnaires et exonère le Conseil d'Administration de toutes responsabilités.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2019, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31.12.2019 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **630 935 542,312** DT et un résultat comptable net après modifications comptables de **(-)23 025 357,545**DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2019 relatif aux conventions réglementés régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve toutes les opérations réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire note que le résultat net après modification comptable de l'exercice 2019 s'est élevé à (-)23 025 357,545 DT et en tenant compte des résultats reportés de l'exercice 2018 s'élèvent (-)3 934 421,959 DT et décide l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat après modifications comptables 2019	(-)23 025 357,545
Résultats reportés	(-)3 934 421,959
Résultats déficitaires reportés	(-)26 959 779,504

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission d'un membre du conseil d'administration et décide l'approbation de la cooptation de Monsieur Basem Ali Tatush entant que membre du Conseil d'Administration pour trois ans (exercices 2019, 2020 et 2021) soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Entant qu'un nouveau administrateur au Conseil d'Administration de la banque, pour un mandat de trois ans (exercices 2020, 2021 et 2022) venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Wifak International bank arrêtés au 31.12.2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide la nomination le cabinet représenté par Monsieur entant que co-commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans (exercices 2020, 2021 et 2022) soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés conformément aux principes de la finance islamique et/ou Sukuk d'un montant global de 150 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de réalisation de cette opération, et ce conformément à la réglementation en vigueur

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et revendre les propres actions de la banque sur une année et ce dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier pour une période d'une année, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »**

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Projet de résolutions de la société SOMOCER à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2020.

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

*Cette résolution est adoptée à***Projet de la 2^{ième} résolution :**

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

*Cette résolution est adoptée à.....***Projet de la 3^{ième} résolution :**

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 3 257 992,371 dinars.

Projet de la 4^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2019 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2019	3 257 992,371
(+) Résultats reportés	6 551 485,782
Base de calcul de la réserve légale	9 809 478,153
(-) Réserves légales (5%)	0
Bénéfice	9 809 478,153
Affectation Fond social	250 000,000
Bénéfice disponible	9 559 478,153
Résultat à reporter	9 559 478,153

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Projet de la 5^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2019 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 6^{ème} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 7^{ème} résolution :

Après avoir constaté l'expiration du mandat des co-commissaires aux comptes, la société Conseil Audit et Formation, CAF, membre de Price Water House Cooper et le Cabinet GRG Audit », l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler/ nommer le mandat de:

1/La société

2/La société

Et ce, pour une période de trois années, 2020, 2021, 2022 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 8^{ème} résolution :

Conformément à l'article 190 Bis de code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire décide de désigneretadministrateurs indépendants des actionnaires et ce, pour une période de trois années, 2020, 2021, 2022 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 9^{ème} résolution :

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2019, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 10^{ème} résolution :

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 914 689,000 dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 11^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date du 26 juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société SAH et du groupe SAH destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31/12/2019, décide d'approuver les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (spécial et général) tels que présentés par les Commissaire aux Comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019, faisant apparaître un total bilan de 499 518 815 DT, un total capitaux propres avant résultat de 225 501 229 DT et un bénéfice net de 17 797 754DT.
- Les états financiers consolidés 2019 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de 901 434 487DT, un total des capitaux propres part du groupe de 290.746.250 DT et un bénéfice part du groupe qui s'élève à 22.953.910 DT.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrêt des états financiers clos le 31 décembre 2019 et après discussions, et échange de points de vue, elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2019 et s'élevant à **17 797 754 DT** comme suit :

- Suite -

Résultat bénéficiaire de 2019	17 797 754
Résultats reportés au 31 décembre 2019 (y compris 13 965 634 dinars résultats reportés antérieurs au 01/01/2014)	62 707 637
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	80 505 391
Capital social après augmentation	65 345 762
10% capital social (plafond réserve légale)	6 534 576
Réserve légale au 31 décembre 2019	6 031 916
Réserve légale supplémentaire	502 660
Dividende par action	0.150
Dividendes à distribuer (*)	9 801 864
Total Résultats reportés après affectation (y compris 4 163 770 dinars résultats reportés antérieurs au 01/01/2014)	70 200 867

(*) Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les résultats reportés antérieurs au 01/01/2014

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2019.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2019, une somme de Quinze Mille Dinars (15 000) Net, à répartir entre eux, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2019 et décide de leur attribuer, en rémunération de l'exercice de leur

- Suite -

activité, une somme de Cinq Mille (5 000) Dinars Net, à répartir entre eux et qui sera imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

Après avoir constaté l'arrivée à terme du mandat des Administrateurs suivants, La société EKuity Capital, Monsieur Anas BEN MALEK et Monsieur Hammadi MOKDADI (représentant des actionnaires minoritaires), l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Renouveler le mandat de La société EKuity Capital pour une nouvelle période de trois exercices, à savoir : 2020, 2021 et 2022.
- Nommer monsieur Mohamed Amine BEN MALEK en tant que nouveau administrateur en remplacement de Monsieur Anas BEN MALEK et ce pour les trois prochains exercices, à savoir : 2020, 2021 et 2022.
- Renouveler le mandat de Monsieur Hammadi MOKDADI, Administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour une période de trois exercices, 2020, 2021 et 2022.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

Les trois administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

En application des dispositions de la loi N°47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Adel GRAR en tant qu'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de la société pour une période de trois exercices, 2020, 2021 et 2022.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

Monsieur Adel GRAR accepte sa nomination et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance prévues par la loi et déclare accepter les fonctions d'administrateur et donne information des fonctions occupées par lui dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère à Madame Najet JEBALI, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 05181039, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 3 juin 2020, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le report de la tenue de l'Assemblée en application de la décision du confinement général du 20 mars 2020 et de la Note de la Banque Central de Tunisie n° 2020-17 du 1er avril 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la tenue à distance de cette Assemblée Générale Ordinaire par les moyens de communication audiovisuelle et ce conformément aux recommandations du Conseil du Marché Financier.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2019 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 qui s'élève à 333.005.739,217 Dinars comme suit :

(En dinars)

Résultat net de l'exercice	333.005.739,217
Report à nouveau	372.658.871,872
Total à répartir	705.664.611,089
Réserves pour réinvestissements financiers	170.000.000,000
Report à nouveau	535.664.611,089

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour réinvestissements financiers dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2010, 2012, 2013 et 2014, pour un montant de 22.380.742 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Renouveler le mandat de membre du Conseil d'Administration pour Messieurs :
 - Ismail Mabrouk,
 - Karim Miled
 - Hichem Driss
 - Tahar Sioud en tant que représentant des petits actionnaires
 - Sami Hachicha
 - Mohamed Afif Chelbi
 - Mehdi Sethom
 - Jean Messenessi

- Nommer Monsieur Fadhel Abdelkefi en tant que membre du Conseil d'Administration et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Compte tenu des circonstances exceptionnelles actuelles et en vue de se conformer à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie relative aux conditions de nomination des membres du Conseil d'Administration indépendants (Art 47 de la Loi Bancaire n° 2016-48 du 11/07/2016), l'Assemblée Générale Ordinaire décide

- Suite -

de reporter la désignation des deux membres indépendants, qui était prévue initialement lors de la présente Assemblée Générale.

A cet effet, l'Assemblée Générale Ordinaire confère au Conseil d'Administration le pouvoir de coopter deux membres indépendants.

Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute de sept cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération la somme brute de trois mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN
(Etats financiers)
DU 01-01-19 AU 31-12-19
Unité = En milliers DT

	<i>ACTIF</i>	31-12-2019	31-12-2018	VARIATION	EN %
AC 1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	1 472 884	1 496 686	-23 802	-1,59%
AC 2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 734 738	1 026 883	707 856	68,93%
AC 3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	10 389 129	10 676 697	-287 568	-2,69%
AC 4	PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL	69 390	63 295	6 095	9,63%
AC 5	PORTEFEUILLE-TITRE D'INVESTISSEMENT	2 017 817	1 955 338	62 479	3,20%
AC 6	VALEURS IMMOBILISEES	206 584	201 850	4 734	2,35%
AC 7	AUTRES ACTIFS	441 223	410 234	30 989	7,55%
	TOTAL A C T I F	16 331 766	15 830 983	500 783	3,16%

BILAN
(états financiers)
DU 01-01-19 AU 31-12-19
Unité = En millier DT

	<i>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</i>	31/12/2019	31/12/2018	VARIATION	EN %
PA 1	BANQUE CENTRALE CCP ET TGT	1 201	722	479	66,34%
PA 2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 254 845	2 424 863	-1 170 018	-48,25%
PA 3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	12 996 824	11 512 676	1 484 148	12,89%
PA 4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	213 572	266 819	-53 247	-19,96%
PA 5	AUTRES PASSIFS	393 746	487 794	-94 048	-19,28%
	TOTAL PASSIF	14 860 188	14 692 875	167 313	1,14%
-	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	-	-	-	-
CP 1	CAPITAL	170 000	170 000	0	0,00%
CP 2	RESERVES	765 910	595 446	170 464	28,63%
CP 3	ACTIONS PROPRES	-	-	-	0,00%
CP 4	AUTRES CAPITAUX PROPRES	3	3	0	0,00%
CP 5	RESULTATS REPORTEES	535 665	372 659	163 006	43,74%
CP 6	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	-	-	0,00%
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 471 578	1 138 108	333 470	29,30%
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	16 331 766	15 830 983	500 783	3,16%

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES ORDINAIRES	AUTRES RESERVES		AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
				FONDS SOCIAL	RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019 AVANT REPARTITION	170 000	17 000	20 232	101 977	456 701	3	372 659	333 006	1 471 571
AFFECTATION AGO DU 03/06/2020					170 000		163 006	-333 006	
DIVIDENDES									
TRANSFERT DE RESERVES			22 381		-22 381				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019 APRES REPARTITION	170 000	17 000	42 613	101 977	604 320	3	535 665	-	1 471 571

IV- Liste des membres du Conseil d'administration

Nom	Date d'expiration projetée du mandat	Fonction principale occupée/ poste d'Administrateur
Ismail MABROUK Président	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président du Conseil d'Administration de la BIAT Président du Conseil de SOTUBI, SOTUCHOC, IAT, SAIDA GROUP HOLDING, MAGHREB FINANCE et MAGHREB FINANCIERE. Administrateur dans : EXIS, TUNISAVIA, MEDDIS, IDM Président Directeur Général de CFH
Tahar SIOUD Représentant des actionnaires minoritaires	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Ex-Vice-Gouverneur de la BCT Ex-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères Ex Ministre du Commerce Ambassadeur à la retraite Président de la Fondation BIAT Président de l'association des anciens ambassadeurs et consuls généraux
Karim MILAD	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président Directeur Général de TTS, Nouvelair, Tunisavia, SOCETOIR, Société Rym, SOHBATO, Djerba Beach Hôtel, Touristique et Hôtelière de Mahdia, Sahara Douz, Nouvelair Handling, Karthago Airlines, Karthago investment Participation et KSM Financière et Catering Tunisie. Président du conseil Safe Flight Academy Vice-Président-Directeur Général de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth. Gérant de TTS Financière, TTS Internationale, TTS Booking, Société Civile Immobilière Karim, Société Piscines, Service Travel Tours et Société Financière Karim. Administrateur dans Assurances BIAT, CIL, BIAT Capital Risque, Cofib Capital Finances, Gammarth International Clinic, S.E.P.T.H, Générale Equip. Hospitalier et Scientifique, INFOLOG, SABENA Technics, Aviation Training Center Of Tunisia, Tunisie Catering, CIAT, SOPRAT, Société Golf de Tunisie, Société A&B, Alpha Hyundai Motors, Hyundai Gros Tunisie, Hyundai Services Tunisie, Société Passion Immobilière.

- Suite -

Hichem DRISS	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président Directeur Général dans 5 sociétés hôtelières. Administrateur dans 4 autres sociétés hôtelières Administrateur dans 4 sociétés Industrielles et de service.
Jean MESSINESI	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président honoraire du tribunal de commerce de Paris. Membre du conseil de surveillance de la société Adige sarl. Membre du conseil de l'association à but non lucratif "Centre Européen de Musique", CEM Président de Antiope Consulting SAS
Mohamed CHELBI Afif	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Ex-ministre de l'industrie et de la technologie.
Mehdi SETHOM	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Gérant des sociétés MCF TUNISIE SARL, MCF SARL, SME Partners SARL et INMA SARL. Membre du conseil d'administration de SPG (Software Productivity Group) et de INMA Holding. Membre du conseil stratégique de la TIA (Tunisian Investment Authority)
Sami HACHICHA	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Directeur Général dans 2 sociétés du groupe HACHICHA : Inoplast Holding et Inoplast SA Administrateur dans 4 sociétés du groupe HACHICHA : Société Meunière de Tunisie (SMT), Société des pâtes alimentaires Randa, Société Inoloisirs, Société Equipement Hydraulique Administrateur dans BIAT Assurance
Fadhel ABDELKEFI	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2022	Président du Conseil d'Administration de la TUNISIE VALEURS. DGA et administrateur de la société INTEGRA PARTNERS.
Mohamed Elyes BEN RAYANA	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2021	Gérants des sociétés eStrat - SARL et Value Digital Services - SARL Administrateur dans BIAT Capital Risques et CFH

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date 3 juin 2020.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la tenue à distance de la présente Assemblée par les moyens de communication audiovisuelle et ce conformément aux recommandations du Conseil du Marché Financier.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social de la banque de 170.000.000 à 178.500.000 dinars, par incorporation de réserves ordinaires d'un montant de 8.500.000 dinars et l'émission de 850.000 actions nouvelles, de valeur nominale de 10 (dix) dinars chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt (20) actions anciennes.

Les nouvelles actions portent jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2020.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

Article 7 (ancien)

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-dix Millions de Dinars (170.000.000 D) divisé en 17.000.000 actions de Dix Dinars (10D) chacune, soit :

- 169.628.260 Dinars constitués par 16.962.826 actions en numéraire de dix dinars chacune;
- 371.740 Dinars constitués par 37.174 actions de Dix Dinars chacune, attribuées en rémunération des apports en nature effectués par la Société Marseillaise de Crédit à raison de 100.000 Dinars et par le British Bank of the Middle East à raison de 271.740 Dinars;

- Suite -

Article 7 (nouveau)

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-dix-huit millions cinq cent mille Dinars (**178.500.000 D**) divisé en **17.850.000** actions de Dix Dinars (10D) chacune, soit :

- **178.128.260** Dinars constitués par **17.812.826** actions en numéraire de dix dinars chacune.
- 371.740 Dinars constitués par 37.174 actions de Dix Dinars chacune, attribuées **lors de la création de la BIAT** en rémunération des apports en nature effectués par la Société Marseillaise de Crédit à raison de 100.000 Dinars et par le British Bank of the Middle East à raison de 271.740 Dinars.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'administration pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital et constater la réalisation de cette augmentation du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques de cette augmentation du capital.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'apporter les modifications suivantes aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives :

Paragraphe introductif du titre III : Administration de la société (ancien)

La société est régie par les articles 189 à 223 du code des sociétés commerciales et par les dispositions des présents statuts.

Paragraphe introductif du titre III : Administration de la société (nouveau)

La société est régie par les articles **189 à 207 et de 216 à 223** du code des sociétés commerciales et par les dispositions des présents statuts.

Points 1, 2 et 3 de l'article 19 (ancien)

- 1/ La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus.
- 2/ Les membres du conseil d'administration, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de 3 ans renouvelable.
- 3/ Les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire.

- Suite -

Points 1,2 et 3 de l'article 19 (nouveau)

1/ La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus.

Le conseil d'administration doit comporter au moins deux membres indépendants et un membre représentant les petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relatives au marché financier.

Est considéré membre indépendant toute personne n'ayant pas de liens avec la banque ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle. Sont considérés petits actionnaires, le public au sens de la législation organisant le marché financier.

2/ Les membres du conseil d'administration, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de 3 ans renouvelable. **En cas de nomination en cours de mandat du conseil pour quelque motif que ce soit, la nomination peut être faite pour le restant de la durée du mandat du Conseil en fonction.**

Le mandat des membres indépendants et du membre représentant les petits actionnaires peut être renouvelé une seule fois.

3/ Les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ne peut révoquer les deux membres indépendants sauf pour une raison sérieuse relative à leur violation des exigences légales ou des statuts, ou pour avoir commis des fautes de gestion ou pour la perte de leur indépendance.

Point 19 de l'article 24 (ancien)

19/ Il contracte tous emprunts par voie d'ouverture de crédit ou autrement. Toutefois, les emprunts sous forme d'émission d'obligations doivent être autorisés par une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires;

Point 19 de l'article 24 (nouveau)

19/ **Il autorise l'emprunt de toutes sommes nécessaires aux besoins de la Société. Ces emprunts peuvent être conclus par tous moyens, notamment par voie d'ouverture de crédit ou autrement. Toutefois, les emprunts sous forme d'émission d'obligations doivent être autorisés par une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à leur émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités.**

Paragraphe 3 de l'article 25 (ancien)

3/ Lorsqu'il n'est pas membre du conseil d'administration, le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration sans avoir de droit au vote.

- Suite -

Paragraphe 3 de l'article 25 (nouveau)

- 3/ Le directeur général ne peut pas être membre du conseil d'administration. Il assiste aux réunions du conseil d'administration sans avoir de droit au vote.**

Article 29 (ancien)

Les conventions réglementées sont régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales et par la loi bancaire en vigueur.

Article 29 (nouveau)

- 1/ Les conventions réglementées sont régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et par la loi en vigueur régissant les établissements bancaires.**
- 2/ Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à cinq pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration à la lumière d'un rapport spécial du ou des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la Société. Ces dispositions s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées précédemment sont indirectement intéressées.**

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président du Conseil d'Administration, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société. L'intéressé ne peut pas prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

- 3/ Sont également soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du ou des commissaires aux comptes, les opérations suivantes :**
- La cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers ;**
 - Les emprunts importants conclus au profit de la société dont le montant excède 500 millions de dinars tunisiens par emprunt ;**
 - La cession de cinquante pourcent (50%) ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la Société.**

Le Conseil d'Administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par le ou les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la Société.

- 4/ Les obligations et engagements pris par la société elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, au profit de son président du Conseil d'Administration, directeur général, administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou de l'un de ses administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités ou avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou de la modification de leurs fonctions, sont soumis aux dispositions des sous-paragraphes précitées.**

- Suite -

Paragraphe 3 de l'article 34 (ancien)

3/ Les Assemblées Générales ne peuvent se tenir, quel qu'en soit la nature, avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Pour les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur deuxième convocation, un délai minimum de quinze jours doit être observé entre la première et la deuxième convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au "Journal Officiel de la République Tunisienne" et dans deux quotidiens dont l'un en langue Arabe.

Paragraphe 3 de l'article 34 (nouveau)

3/ Les Assemblées Générales ne peuvent se tenir, quelle qu'en soit la nature, avant **le vingt-deuxième** jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Pour les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur deuxième convocation, un délai minimum de quinze jours doit être observé entre la première et la deuxième convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au "Journal Officiel de la République Tunisienne" et dans **le bulletin officiel du registre national des entreprises**.

Paragraphe 1^{er} de l'article 49 (ancien)

1/ Le paiement des dividendes se fait aux époques fixées par le Conseil d'Administration. Tout dividende non réclamé dans les cinq années de son exigibilité sera prescrit conformément à la loi.

Paragraphe 1^{er} de l'article 49 (nouveau)

1/ Le paiement des dividendes se fait aux époques fixées par le Conseil d'Administration **et dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. Les actionnaires peuvent, à l'unanimité, en décider autrement.**

Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visé, les bénéfices non distribués génèrent un excédent commercial au sens de la législation en vigueur.

Tout dividende non réclamé dans les cinq années de son exigibilité sera prescrit conformément à la loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de remplacer l'expression « lettre recommandée avec accusé de réception » là où elle figure dans les statuts par l'expression « par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit ».

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration**LA GENERALE OBLIG-SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mourad KALLEL Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Administratif et Comptable à la Compagnie Internationale de Leasing	- Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Générale d'Investissement-CGI - Membre du Conseil d'Administration de la société CIL SICAR
M. Kilani ZIADI	Directeur Central des Crédits à la Compagnie Internationale de Leasing	Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Générale d'Investissement-CGI
Compagnie Internationale de Leasing - CIL	Leasing	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -Compagnie Générale d'Investissement-CGI -CIL SICAR

AVIS DES SOCIETES

des membres du conseil d'administration

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
 Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres Sociétés
M. Riadh ABID Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Senior Investment Officer à la Banque Islamique de Développement	Néant
Compagnie Gestion et Finance « CGF »	Intermédiaire en Bourse	Néant
M. Walid MEMMI	Consultant financier et gérant des sociétés : - Numu Consulting Tunisie - Numu Consulting - Swicorp Conseil et Investissement	Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance-CGF

2020 - AS - 0701

**BULLETIN OFFICIEL
 DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	193,385	193,414		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	132,104	132,124		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	111,073	111,087		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	117,788	117,807		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	115,601	115,618		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	112,539	112,562		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	111,736	111,748		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,741	45,745		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	32,178	32,183		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	108,823	108,839		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	17,074	17,076		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	123,508	123,520		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,167	1,167		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	114,949	114,965		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,277	11,278		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	161,677	161,707		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,296	11,296		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,787	1,788		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,962	61,968		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	128,358	128,540		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	103,676	104,006		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	102,488	102,508		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	128,926	129,097		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	495,360	495,916		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	116,934	117,026		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	120,329	120,339		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	125,084	125,098		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	107,066	107,077		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	98,893	99,149		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	169,278	169,864		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	87,923	88,559		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	118,051	118,252		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	152,551	153,151		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	139,162	139,253		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	90,893	91,244		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	20,413	20,509		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2094,765	2097,966		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	120,116	121,853		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	180,445	182,565		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	16,060	16,421		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,697	2,711		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,424	2,441		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	65,966	65,733		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,096	1,098		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,252	1,253		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,146	1,145		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,098	1,097		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	106,493	107,023		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	129,315	128,594		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1088,960	1079,427		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	10,895	10,280		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,262	9,455		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	81,960	82,106		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,736	106,748
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	98,733	98,744
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	104,832	104,848
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	101,972	101,987
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	103,319	103,338
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	106,507	106,522
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	103,339	103,354

61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,738	100,752
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	101,816	101,823
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	104,155	104,171
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	105,881	105,899
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	103,464	103,474
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	102,775	102,786
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	107,441	102,302
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	102,456	102,468
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	101,429	101,445
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	104,654	104,666
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	101,582	101,597
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	101,085	101,099
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	104,705	104,718
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	101,019	101,030
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	104,327	104,339
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	102,704	102,718
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	104,402	104,417
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	106,854	107,009
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	57,298	57,382
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	87,249	87,540
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,003	18,006
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	291,968	292,158
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2039,906	2045,381
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	71,069	71,203
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,817	55,816
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	104,699	104,826
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,853	10,849
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,520	12,685
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	13,827	13,862
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	12,198	12,214
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	147,561	147,574
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	7,860	7,923
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	101,766	102,168
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	79,347	79,872
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	81,332	81,856
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	97,238	97,299
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	84,649	85,041
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/20	2,343	92,975	87,889	88,226
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,791	8,857
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	88,292	88,869
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	134,836	135,505
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	92,858	91,705
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	109,791	111,001
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	109,922	110,599
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	167,422	170,523
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	165,402	167,302
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	154,345	155,355
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	19,720	20,349
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	126,483	127,522
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	133,332	134,251
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	990,155	En dissolution
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5047,148	5111,997
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	4910,531	4960,394
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	81,792	81,484
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4290,678	4339,168
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,360	9,551
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	154,783	155,703
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	116,713	117,384
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9866,374	10069,893

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2019	2018			2019	2018
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Actifs immobilisés				Capital social		4 634 696	4 634 696
Immobilisations incorporelles		237 882	214 976	Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Moins : amortissements		(194 928)	(177 582)	Réserves		1 267 682	1 267 584
	4	42 954	37 394	Actions propres		(66 106)	(2 926)
Immobilisations corporelles		10 254 970	9 932 452	Résultats reportés		1 321 371	670 444
Moins : amortissements		(3 577 645)	(3 167 709)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		8 610 683	8 022 838
	4	6 677 325	6 764 743	Résultat net de l'exercice		2 663 073	2 041 336
Immobilisations financières	5	1 523 236	1 540 475	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	11 273 756	10 064 174
Total des actifs immobilisés		8 243 515	8 342 612				
Autres actifs non courants		-	144 760	PASSIFS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		8 243 515	8 487 372	PASSIFS NON COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Emprunts et dettes assimilées	11	1 875 909	2 170 221
Stocks		3 841 282	3 509 966	Provisions pour risques et charges		253 777	188 777
Moins : provisions		-	-	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		2 129 686	2 358 998
	6	3 841 282	3 509 966				
Clients et comptes rattachés		8 444 325	7 761 380	PASSIFS COURANTS			
Moins : provisions		(255 899)	(374 043)	Fournisseurs et comptes rattachés	12	5 779 074	6 034 531
	7	8 188 426	7 387 337	Autres passifs courants	13	1 715 787	1 510 129
Autres actifs courants	8	1 004 986	914 900	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	970 083	964 424
Placements et autres actifs financiers		-	60 913	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		8 464 944	8 509 084
Liquidités et équivalents de liquidités	9	590 177	571 768				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		13 624 871	12 444 884	TOTAL DES PASSIFS		10 594 630	10 868 082
TOTAL DES ACTIFS		21 868 386	20 932 256	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		21 868 386	20 932 256

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

	Notes	<u>31 décembre</u>	
		<u>2019</u>	<u>2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	22 026 324	19 392 267
Autres produits d'exploitation	16	153 605	52 919
Production immobilisée		603	-
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>22 180 532</u>	<u>19 445 186</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	6	76 356	(14 584)
Achats consommés	17	13 173 514	11 670 549
Charges de personnel	18	2 656 511	2 322 840
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	1 121 900	960 242
Autres charges d'exploitation	20	2 354 184	2 138 203
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>19 382 465</u>	<u>17 077 250</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 798 067</u>	<u>2 367 936</u>
Charges financières nettes	21	(344 399)	(370 487)
Produits des placements	22	745 988	320 139
Autres gains ordinaires	23	84 761	130 154
Autres pertes ordinaires	24	(132 487)	(3 210)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 151 930</u>	<u>2 444 532</u>
Impôt sur les sociétés	25	(457 150)	(376 943)
Contribution sociale de solidarité	25	(31 707)	(26 253)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>2 663 073</u>	<u>2 041 336</u>
Résultat par action	10	0,575	0,440

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2019</u>	<u>2018</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	26	24 841 010	20 897 442
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	27	(19 119 013)	(15 255 296)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	28	(3 100 036)	(2 796 315)
Intérêts payés	29	(344 138)	(366 810)
Impôts sur les bénéfices payés	30	(441 931)	(332 911)
Décaissements au titre des activités de placements	32	60 417	(60 673)
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</u>		<u>1 896 309</u>	<u>2 085 437</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts et dividendes reçus	31	745 988	319 899
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(271 395)	(619 176)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	76 000	108 550
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	5	(384 020)	-
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</u>		<u>166 573</u>	<u>(190 727)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	35	(1 390 311)	(1 205 021)
Décaissements suite au rachat d'actions propres	10	(63 180)	(32 453)
Encaissements suite à la cession d'actions propres		-	33 642
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	11	(569 768)	(555 309)
		<hr/>	<hr/>
<u>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</u>		<u>(2 023 259)</u>	<u>(1 759 141)</u>
Variation de trésorerie		<u>39 623</u>	<u>135 569</u>
Trésorerie au début de l'exercice	36	550 554	414 985
Trésorerie à la fin de l'exercice	36	590 177	550 554

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES				SOLDES		
	2019	2018		2019	2018		2019	2018	
Produits d'exploitation	22 179 929	19 445 186	Coût des matières consommées	13 173 514	11 670 549				
Production immobilisée	603	-	Déstockage de production	76 356	-				
Production stockée	-	14 584							
<u>Production</u>	22 180 532	19 459 770	<u>Achats consommés</u>	13 249 870	11 670 549	<u>Marge sur coût matières</u>	8 930 662	7 789 221	
Marge sur coût matières	8 930 662	7 789 221	Autres charges externes	2 234 544	2 024 207				
<u>Sous total</u>	8 930 662	7 789 221	<u>Sous total</u>	2 234 544	2 024 207	<u>Valeur ajoutée brute</u>	6 696 118	5 765 014	
Valeur ajoutée brute	6 696 118	5 765 014	Impôts et taxes	119 640	113 996				
			Charges de personnel	2 656 511	2 322 840				
<u>Sous total</u>	6 696 118	5 765 014	<u>Sous total</u>	2 776 151	2 436 836	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	3 919 967	3 328 178	
Excédent brut d'exploitation	3 919 967	3 328 178	Charges financières nettes	344 399	370 487				
Produits des placements	745 988	320 139	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 121 900	960 242				
Autres gains ordinaires	84 761	130 154	Autres pertes ordinaires	132 487	3 210				
			Impôt sur les sociétés	457 150	376 943				
			Contribution sociale de solidarité	31 707	26 253				
<u>Sous total</u>	4 750 716	3 778 471	<u>Sous total</u>	2 087 643	1 737 135	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	2 663 073	2 041 336	
						<u>Résultat net de l'exercice</u>	2 663 073	2 041 336	

I- LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de la société

La Société Atelier du Meuble - Intérieurs « SAM » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 3 Octobre 1988 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'article de décoration.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 4.634.696 dinars divisé en 4.634.696 actions d'une valeur nominale d' un dinar chacune.

La société est la mère de trois filiales :

- Société Mobilier Contemporain « SMC », société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989 et détenue à concurrence de 99,95% par la société SAM ;
- La société Bureau Plus est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008 et détenue à concurrence de 99,99% par la société SAM ;
- La société TALOS est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017 et détenue à concurrence de 82,67% par la société SAM.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015 et détenue à concurrence de 35,36% par la société SAM. Elle n'est pas considérée en tant que filiale. La Société Atelier du Meuble ne dispose pas d'un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société, en vertu des statuts ou d'un contrat.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

REFERENTIEL COMPTABLE

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers, sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Agencements, aménagements et installations	15%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de transport acquis en leasing	33%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Animaux de service	20%

3.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme sont inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3.4 Stocks

La société procède à la comptabilisation de son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique; le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.6 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice.

3.7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

3.8 Revenus

Les revenus de la société SAM proviennent des ventes de meubles et autres articles accessoires.

Les revenus sont pris en compte lors de la livraison.

II - LES NOTES AU BILAN

Note 4 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2019, un montant net de D : 6.720.279 contre D : 6.802.137 au 31 décembre 2018, et s'analysent comme suit :

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur Nette 2019</u>	<u>Valeur Nette 2018</u>
- Immobilisations incorporelles	237 882	194 928	42 954	37 394
- Immobilisations corporelles	10 254 970	3 577 645	6 677 325	6 764 743
<u>Total</u>	<u>10 492 852</u>	<u>3 772 573</u>	<u>6 720 279</u>	<u>6 802 137</u>

Les mouvements intervenus sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes
		Début de la période	Additions	Cessions/ Régularisations	Fin de la période	Début de la période	Dotations de l'exercice	Cessions/ Régularisation	Fin de la période	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		214 976	22 906	-	237 882	177 582	17 346	-	194 928	42 954
Logiciels	33%	199 667	22 906	-	222 573	168 786	17 346	-	186 132	36 441
Concessions	33%	8 796	-	-	8 796	8 796	-	-	8 796	-
Immobilisations incorporelles en cours		6 513	-	-	6 513	-	-	-	-	6 513
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		9 932 452	510 010	(187 492)	10 254 970	3 167 709	597 428	(187 492)	3 577 645	6 677 325
Terrain		4 204 851	-	-	4 204 851	-	-	-	-	4 204 851
Constructions	5%	1 626 163	-	-	1 626 163	663 783	61 308	-	725 091	901 072
Agencements et aménagements	15%	1 305 276	66 349	-	1 371 625	615 339	129 813	-	745 152	626 473
Equipements industriels	15%	320 993	1 401	-	322 394	250 439	19 421	-	269 860	52 534
Installations techniques	15%	13 867	-	-	13 867	13 286	213	-	13 499	368
Installations générales	15%	191 349	-	-	191 349	168 655	5 996	-	174 651	16 698
AAI généraux	15%	116 396	16 947	-	133 343	73 181	9 745	-	82 926	50 417
Outils industriels	15%	59 809	7 335	(9 289)	57 855	44 109	4 787	(9 289)	39 607	18 248
Matériel de transport	20%	769 377	17 481	(174 303)	612 555	709 123	26 353	(174 303)	561 173	51 382
Mobilier, matériel de bureau	20%	128 053	30 646	-	158 699	106 193	11 231	-	117 424	41 275
Matériel informatique	33%	224 575	26 022	-	250 597	193 734	18 286	-	212 020	38 577
Animaux de service	20%	3 900	-	(3 900)	-	3 900	-	(3 900)	-	-
Matériel de transport à statut juridique particulier	33%	946 843	302 068	-	1 248 911	325 967	310 275	-	636 242	612 669
Immobilisations corporelles en cours		21 000	41 761	-	62 761	-	-	-	-	62 761
TOTAUX		10 147 428	532 916	(187 492)	10 492 852	3 345 291	614 774	(187 492)	3 772 573	6 720 279

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 1.523.236 contre D : 1.540.475 au 31 décembre 2018, et s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Titres de participation	(A)	2 088 150	1 704 130
- Prêts au personnel		54 857	59 591
- Dépôts et cautionnements		1 412	1 412
<u>Total brut</u>		<u>2 144 419</u>	<u>1 765 133</u>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation		(612 089)	(224 658)
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel		(9 094)	
<u>Total net</u>		<u>1 523 236</u>	<u>1 540 475</u>

(A) Les titres de participation représentent le coût d'acquisition ou de souscription des participations dans les sociétés filiales. Ils s'analysent comme suit :

<u>Société</u>	<u>Nombre de</u> <u>parts</u>	<u>Coût</u> <u>d'acquisition/souscription</u>	<u>Montant total</u> <u>de la</u> <u>participation</u>	<u>% de</u> <u>détention</u>
- Société Bureau Plus	12 599	100	1 259 900	99,99%
- Société le Mobilier Contemporain	1 999	100	199 900	99,95%
- Société Intérieurs Côte d'Ivoire	7 739	49	380 350	35,36%
- Société TALOS	2 480	100	248 000	82,67%
<u>Total</u>			<u>2 088 150</u>	

Les mouvements intervenus sur le portefeuille "Titres de participation" s'analysent comme suit :

Solde au 31 décembre 2018	1 704 130
- Souscription à l'augmentation de capital de la société Intérieurs Côte d'Ivoire	334 020
- Souscription à l'augmentation de capital de la société TALOS	50 000
Solde au 31 décembre 2019	<u>2 088 150</u>

Note 6 : Stocks

Les valeurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2019 un montant de D : 3.841.282, contre D : 3.509.966 à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent par nature comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Matières premières	169 325	202 619
- Matières consommables	61 592	46 369
- Emballages	6 832	4 975
- Produits intermédiaires	2 411 496	2 309 251
- Marchandises	38 207	38 438
- Stocks en transit	765 953	444 081
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>3 453 405</u>	<u>3 045 733</u>
- Produits finis	387 877	464 233
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>387 877</u>	<u>464 233</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	-	-
<u>Total net</u>	<u>3 841 282</u>	<u>3 509 966</u>

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2019 un solde, net de provisions, de D : 8.188.426, contre D : 7.387.337 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Clients ordinaires	8-1 7 680 088	6 408 419
- Clients, effets à recevoir	75 816	85 069
- Clients, retenues de garantie	19 344	15 227
- Clients, factures à établir	549 728	1 098 877
- Clients douteux	119 349	153 788
<u>Total brut</u>	<u>8 444 325</u>	<u>7 761 380</u>
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(255 899)	(374 043)
<u>Total net</u>	<u>8 188 426</u>	<u>7 387 337</u>

8-1 Clients ordinaires

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Clients, sociétés du groupe	3 962 550	2 609 688
- Clients, hors groupe	3 717 538	3 798 731
<u>Total</u>	<u>7 680 088</u>	<u>6 408 419</u>

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Fournisseurs, avances et acomptes		122 187	19 206
- Personnel, avances et prêts		120 440	107 774
- Etat, impôts et taxes	9-1	481 750	508 249
- Charges constatées d'avance		47 173	27 197
- Charges à récupérer	9-2	253 541	263 202
- Produits à recevoir		9 608	-
		<hr/>	<hr/>
<u>Total brut</u>		1 034 699	925 628
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs		(29 713)	(10 728)
		<hr/>	<hr/>
<u>Total net</u>		1 004 986	914 900

9-1 Etat, impôts et taxes

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Etat, impôt sur les sociétés à reporter	(voir note 25)	301 264	343 166
- Etat, TVA à reporter		24 681	-
- Etat, redressement fiscal	(A)	155 805	155 805
- Certificats de retenue à la source non parvenus		-	9 278
		<hr/>	<hr/>
		481 750	508 249

(A) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report d'IS en le portant de D : 13.519 à D : 39.114, l'ajustement du report de TVA en le ramenant de D : 30.077 à D : 2.282 et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de D : 154.651 dont D : 36.231 de pénalités.

Toutefois, l'affaire est portée devant la cour de cassation et n'est pas définitivement dénouée. Les montants réglés à ce titre s'élèvent à D : 155.805.

9-2 Charges à récupérer

Les charges à récupérer correspondent à la quote-part des charges communes non encore facturées à la société "SMC".

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 590.177, contre D : 571.768 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- AMEN BANK	6 793	20 213
- UIB	40 459	59 870
- BIAT MARSА	65 955	48 112
- BTK LA MARSА	2 828	3 015
- ZITOUNA BANK	700	12 528
- ATTIJARI BANK	8 291	-
- BTS	87 090	39 367
- WIFAK BANK	798	53 751
- BANQUE DE L'HABITAT	362 738	-
- BMCE	57	67
- Caisses	144	509
- Régies d'avance et accréditifs	14 324	334 336
<u>Total</u>	<u>590 177</u>	<u>571 768</u>

Note 10 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Capital social	(A)	4 634 696	4 634 696
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		463 469	463 469
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Autres compléments d'apports		4 213	4 115
- Actions propres		(66 106)	(2 926)
- Résultats reportés		1 321 371	670 444
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(B)	<u>8 610 683</u>	<u>8 022 838</u>
Résultat net de l'exercice (1)		2 663 073	2 041 336
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>11 273 756</u>	<u>10 064 174</u>
- Nombre d'actions (2)		4 629 181	4 634 696
Résultat par action (1)/(2)	(C)	0,575	0,440

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2019, à D : 4.634.696 divisé en 4.634.696 actions de un dinar chacune.

(B) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 800.000, correspondant au solde du poste "Réserves pour réinvestissement exonéré".

(C) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(D) Le tableau de mouvements des capitaux propres est présenté ci après :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>Autres compléments d'apports</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Dividendes distribués</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2017	4 634 696	1 453 040	421 336	800 000	-	-	636 682	1 280 916	-	9 226 670
Affectation approuvée par l'AGO du 20/06/2018			42 133				33 762	(1 280 916)	1 205 021	-
Distribution de dividendes									(1 205 021)	(1 205 021)
Rachat d'actions propres approuvé par l'AGO du 20/06/2018						(32 453)				(32 453)
Cessions d'actions propres					4 115	29 527				33 642
Résultat net de l'exercice 2018								2 041 336		2 041 336
Soldes au 31 Décembre 2018	4 634 696	1 453 040	463 469	800 000	4 115	(2 926)	670 444	2 041 336	-	10 064 174
Affectation approuvée par l'AGO du 20/06/2019							650 927	(2 041 336)	1 390 409	-
Distribution de dividendes					98				(1 390 409)	(1 390 311)
Rachat d'actions propres						(63 180)				(63 180)
Résultat net de l'exercice 2019								2 663 073		2 663 073
Soldes au 31 Décembre 2019	4 634 696	1 453 040	463 469	800 000	4 213	(66 106)	1 321 371	2 663 073	-	11 273 756

Note 11 : Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 1.875.909. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2018		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2019	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
ATTIJARI BANK	2 590 000	Trimestriellement (2017-2024)	1 751 849	366 742	-	(358 850)	(337 573)	1 392 999	388 019
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
ATTIJARI LEASING	61 299	Mensuellement (2016-2019)	-	10 891	-	-	(10 891)	-	-
ATTIJARI LEASING	61 187	Mensuellement (2016-2019)	-	12 397	-	-	(12 397)	-	-
ATTIJARI LEASING	46 087	Mensuellement (2017-2020)	4 283	16 281	-	(4 283)	(16 281)	-	4 283
ATTIJARI LEASING	66 768	Mensuellement (2017-2020)	12 033	22 379	-	(12 033)	(22 379)	-	12 033
HANNIBAL LEASE	206 757	Mensuellement (2018-2022)	106 901	31 643	-	(34 050)	(31 643)	72 851	34 050
HANNIBAL LEASE	62 340	Mensuellement (2018-2023)	35 799	8 957	-	(9 856)	(8 957)	25 943	9 856
HANNIBAL LEASE	63 860	Mensuellement (2018-2023)	37 620	9 396	-	(10 347)	(9 396)	27 273	10 347
HANNIBAL LEASE	44 620	Mensuellement (2018-2023)	23 900	6 831	-	(7 362)	(6 831)	16 538	7 362
HANNIBAL LEASE	77 154	Mensuellement (2018-2023)	44 215	9 317	-	(10 334)	(9 317)	33 881	10 334
HANNIBAL LEASE	40 623	Mensuellement (2018-2023)	32 467	7 044	-	(7 736)	(7 044)	24 731	7 736
ATTIJARI LEASING	166 356	Mensuellement (2018-2023)	121 154	26 158	-	(28 487)	(26 158)	92 667	28 487
ATTIJARI LEASING	75 182	Mensuellement (2019-2023)	-	-	75 182	(11 244)	(23 325)	40 613	11 244
HANNIBAL LEASE	54 226	Mensuellement (2019-2024)	-	-	54 226	(7 621)	(12 994)	33 611	7 621
HANNIBAL LEASE	107 215	Mensuellement (2019-2024)	-	-	107 215	(14 518)	(21 883)	70 814	14 518
HANNIBAL LEASE	65 445	Mensuellement (2019-2024)	-	-	65 445	(8 758)	(12 699)	43 988	8 758
Total			2 170 221	528 036	302 068	(525 479)	(569 768)	1 875 909	554 648

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 5.779.074, contre D : 6.034.531 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Fournisseurs d'exploitation locaux	12-1	2 792 393	3 325 346
- Fournisseurs d'exploitation étrangers		1 109 037	710 073
- Fournisseurs, effets à payer		1 822 738	1 797 457
- Fournisseurs, retenues de garantie		3 889	-
- Fournisseurs, factures non parvenues		51 017	198 341
- Fournisseurs d'immobilisations		-	3 314
<u>Total</u>		<u>5 779 074</u>	<u>6 034 531</u>

12-1 Fournisseurs d'exploitation locaux

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Fournisseurs d'exploitation, sociétés du groupe	1 787 771	2 492 535
- Fournisseurs d'exploitation, hors groupe	1 004 622	832 811
<u>Total</u>	<u>2 792 393</u>	<u>3 325 346</u>

Note 13 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Clients, avances et acomptes	180 955	329 577
- Personnel, rémunérations dues	91	110
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer (voir note 25)	31 277	26 253
- Etat, divers impôts et taxes à payer	172 953	177 773
- Sociétés du groupe	600 000	204 698
- CNSS	217 550	189 146
- Crédoeurs divers	3 000	-
- Charges à payer	402 097	349 866
- Produits constatés d'avance	101 706	209 583
- Compte d'attente	6 158	23 123
<u>Total</u>	<u>1 715 787</u>	<u>1 510 129</u>

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts et dettes assimilées (note 11)	554 648	528 036
- Crédit à court terme ATTIJARI BANK	400 000	400 000
- Intérêts courus	15 435	15 174
- ATTIJARI BANK	-	21 214
<u>Total</u>	<u>970 083</u>	<u>964 424</u>

III - LES NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Revenus

Les revenus totalisent à la clôture de l'exercice D : 22.026.324, contre D : 19.392.267 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Ventes de marchandises taxables	15 838 532	14 661 496
- Ventes en suspension de taxes	2 471 472	2 233 913
- Ventes à l'exportation	3 711 155	2 491 975
- Prestations de services	3 249	4 815
- Prestations de services à l'export	1 916	68
<u>Total</u>	<u>22 026 324</u>	<u>19 392 267</u>

Note 16 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent, au 31 décembre 2019 à D : 153.605, contre D : 52.919 au 31 décembre 2018 et s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Ristournes perçues	124 731	22 382
- Subvention d'exploitation	11 080	12 743
- Produits locatifs	17 794	17 794
<u>Total</u>	<u>153 605</u>	<u>52 919</u>

Note 17 : Achats consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2019 à D : 13.173.514, contre D : 11.670.549 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Bois et dérivés	3 584 411	2 972 596
- Articles de quincaillerie	894 378	910 638
- Accessoires bureaux	497 758	583 179
- Accessoires de chaises	3 679 465	2 753 999
- Produits semi-finis	1 632 097	1 330 680
- Tissu mousse et cuire	425 727	375 541
- Marbres et verrerie	198 882	187 928
- Emballages	107 569	79 637
- Produits chimiques	78 276	62 830
- Frais sur import	1 515 009	996 503
- Sous-traitance	274 366	288 711
- Achats de marchandises	378 795	1 579 666
- Carburant	194 963	175 643
- Eau électricité et gaz	62 249	65 751
- Fournitures de bureau	26 470	21 373
- Autres	30 771	30 779
<u>Total</u>	<u>13 581 186</u>	<u>12 415 454</u>
- Variation des stocks de matières	(407 672)	(744 905)
<u>Total achats consommés</u>	<u>13 173 514</u>	<u>11 670 549</u>

Note 18 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent à la clôture de l'exercice D : 2.656.511, contre D : 2.322.840 au 31 Décembre 2018 et se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Salaires et compléments de salaires	2 653 036	2 349 211
- Charges sociales	444 233	385 892
- Autres charges du personnel	23 219	21 305
- Provisions pour congés payés	(7 421)	(4 280)
- Transfert de charges	(456 556)	(429 288)
<u>Total</u>	<u>2 656 511</u>	<u>2 322 840</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	17 346	15 488
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	597 428	473 608
- Dotations aux résorptions	144 760	144 758
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	387 431	201 493
- Dotations aux provisions pour dépréciation des prêts au personnel	9 094	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	72 099	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	136 549	246 956
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	29 713	1 450
- Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	(15 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(254 693)	(105 534)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	(10 728)	(2 977)
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(7 099)	-
<u>Total</u>	<u>1 121 900</u>	<u>960 242</u>

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 2.354.184, contre D : 2.138.203 au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Locations	43 256	33 279
- Entretien et réparations	233 936	151 651
- Assurances	120 658	109 498
- Autres	3 509	18 704
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>401 359</u>	<u>313 132</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	626 334	570 975
- Personnel extérieur à l'entreprise	674 593	533 036
- Publicité, publications et relations publiques	240 392	225 545
- Transports	38 431	41 832
- Voyages et déplacements	181 081	279 401
- Réceptions	18 093	19 360
- Frais postaux et de télécommunications	46 126	54 640
- Services bancaires et assimilés	57 317	31 337
- Jetons de présence	10 000	10 000
- Autres	11 684	20 889
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 904 051</u>	<u>1 787 015</u>
- TFP	25 969	22 834
- FOPROLOS	25 969	22 834
- TCL	48 807	42 546
- Droits d'enregistrement et de timbre	9 522	11 708
- Taxes sur les véhicules	8 561	10 096
- Autres	812	3 978
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>119 640</u>	<u>113 996</u>
- Transfert de charges	(70 866)	(75 940)
<u>Total général</u>	<u>2 354 184</u>	<u>2 138 203</u>

Note 21 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes présentent un solde de D : 344.399, contre D : 370.487 au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Intérêts des emprunts bancaires	159 619	168 199
- Intérêts sur crédits à court terme	20 397	33 907
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	53 450	35 684
- Intérêts des comptes courants associés	48 000	482
- Intérêts créditeurs	(5 583)	(4 653)
- Pénalités	19 894	9 951
- Pertes de change	42 799	152 959
- Gains de change	(10 857)	(32 741)
- Autres	16 680	6 699
<u>Total</u>	<u>344 399</u>	<u>370 487</u>

Note 22 : Produits des placements

Les produits de placement présentent un solde de D : 745.988, contre D : 320.139 en 2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Produits des participations	745 988	319 899
- Revenus des valeurs mobilières de placement	-	240
<u>Total</u>	<u>745 988</u>	<u>320 139</u>

Note 23 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de D : 84.761 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations	76 000	108 550
- Apurement comptes créditeurs	8 761	21 604
<u>Total</u>	<u>84 761</u>	<u>130 154</u>

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de D : 132.487 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Pertes suite redressement CNSS	21 457	-
- Apurement compte débiteurs	110 534	3 210
- Moins-value sur cession des titres SICAV	496	-
<u>Total</u>	<u>132 487</u>	<u>3 210</u>

Note 25 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés ainsi que la contribution sociale de solidarité ont été liquidés comme suit :

<i>Résultat net de l'exercice</i>		2 663 073
<i>Réintégrations</i>		1 535 147
Impôt sur les sociétés	457 150	
Contribution sociale de solidarité	31 707	
Réceptions excédentaires	49 633	
Amendes et pénalités	16 450	
Dotations aux provisions	634 886	
Pertes exceptionnelles	110 534	
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	80 735	
Autres charges non déductibles	78 749	
Timbre de voyage	600	
Perte de change non réalisée 2019	2 601	
Gain de change non réalisé 2018	72 102	
<i>Déductions</i>		1 027 520
Dividendes	745 988	
Gain de change non réalisé 2019	1 228	
Perte de change non réalisée 2018	7 784	
Reprise sur provisions	272 520	
Résultat fiscal avant déduction des provisions		3 170 700
Provisions pour créances litigieuses	-	
Résultat fiscal avant déduction du bénéfice provenant de l'export		3 170 700
Bénéfice provenant de l'export (compte non tenu des produits hors exploitation sélevant à D : ')		369 097
<i>Chiffre d'affaires total</i>	22 026 324	
<i>Chiffre d'affaires à l'export</i>	3 713 071	
<i>Prorata du chiffre d'affaires à l'export</i>	16,86%	
Résultat fiscal après déduction du bénéfice provenant de l'export		2 801 603
<u>Impôt sur les sociétés</u>		<u>457 150</u>
Impôt sur les sociétés au taux de 15%	420 240	
Impôt sur les sociétés au taux de 10% au titre du bénéfice provenant de l'e	36 910	
Report d'impôt sur les sociétés 2018		(343 166)
Retenues à la source		(415 248)
<u>Impôt sur les sociétés à reporter</u>		<u>(301 264)</u>
<u>Contribution sociale de solidarité (1% du résultat fiscal)</u>		<u>31 707</u>
Report de la contribution sociale de solidarité de l'exercice précédent		(430)
<u>Contribution sociale de solidarité à payer</u>		<u>31 277</u>

IV - LES NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 26 : Sommes reçues des clients

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Revenus	22 026 324	19 392 267
- Autres produits d'exploitation	153 605	52 919
- Transfert de charges	527 422	505 228
- Autres gains ordinaires	8 761	21 604
- Créances virées en pertes	(110 534)	(3 210)
- TVA collectée	3 174 823	2 870 702
- Clients et comptes rattachés en début de période	7 761 380	5 875 161
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(8 444 325)	(7 761 380)
- Clients, avances et acomptes reçus en début de période	(329 577)	(211 427)
- Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	180 955	329 577
- Produits à recevoir en début de période	263 202	200 282
- Produits à recevoir en fin de période	(263 149)	(263 202)
- Produits constatés d'avance en début de période	(209 583)	(320 662)
- Produits constatés d'avance en fin de période	101 706	209 583
<u>Total</u>	<u>24 841 010</u>	<u>20 897 442</u>

Note 27 : Sommes payées aux fournisseurs et à l'Etat

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Achats (exclusion faite de la variation des stocks)	13 581 186	12 415 454
- Autres charges d'exploitation	2 354 184	2 138 203
- Transfert de charges	70 866	75 940
- TVA payée aux fournisseurs de biens et services	2 909 267	2 584 500
- TVA payée à l'Etat au cours de l'exercice	253 004	211 407
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	177 773	331 674
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(172 953)	(177 773)
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	6 031 217	4 065 837
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(5 779 074)	(6 031 217)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en début de période	(19 206)	(59 173)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en fin de période	122 187	19 206
- Certificats de retenue à la source non parvenues en début de période	(9 278)	(9 278)
- Certificats de retenue à la source non parvenues en fin de période	-	9 278
- Autres créditeurs divers en début de période	227 821	1 947
- Autres créditeurs divers en fin de période	(609 158)	(227 821)
- Autres débiteurs divers en début de période	-	(52 600)
- Charges constatées d'avance en début de période	(27 197)	(37 688)
- Charges constatées d'avance en fin de période	47 173	27 197
- Diverses charges à payer en début de période	275 423	245 626
- Diverses charges à payer en fin de période	(335 076)	(275 423)
<u>Total</u>	<u>19 119 013</u>	<u>15 255 296</u>

Note 28 : Sommes payées au personnel et aux organismes sociaux

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Charges de personnel	2 656 511	2 322 840
- Transfert de charges	456 556	429 288
- Avances et prêts au personnel en début de période	(167 365)	(128 599)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	175 297	167 365
- Personnel, rémunérations dues en début de période	110	432
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(91)	(110)
- Personnel, charges à payer en début de période	74 443	113 723
- Personnel, charges à payer en fin de période	(67 021)	(74 443)
- C.N.S.S en début de période	189 146	154 965
- C.N.S.S en fin de période	(217 550)	(189 146)
<u>Total</u>	<u>3 100 036</u>	<u>2 796 315</u>

Note 29 : Intérêts payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Charges financières nettes	344 399	370 487
- Intérêts courus en début de période	15 174	11 497
- Intérêts courus en fin de période	(15 435)	(15 174)
<u>Total</u>	<u>344 138</u>	<u>366 810</u>

Note 30 : Impôts sur les bénéfices payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice	457 150	376 943
- Charge de contribution sociale de solidarité de l'exercice	31 707	26 253
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en début de période	26 253	-
- Etat, contribution sociale de solidarité à payer en fin de période	(31 277)	(26 253)
- Etat, IS à reporter en début de période	(343 166)	(387 198)
- Etat, IS à reporter en fin de période	301 264	343 166
<u>Total</u>	<u>441 931</u>	<u>332 911</u>

Note 31 : Intérêts et dividendes reçus

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Produits des participations	745 988	319 899
<u>Total</u>	<u>745 988</u>	<u>319 899</u>

Note 32 : Décaissements au titre des activités de placements

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Solde des placements en début de période	60 913	-
- Solde des placements en fin de période	-	(60 913)
- Charges nettes sur cession de placements à court terme	(496)	-
- Revenus des valeurs mobilières de placement	-	240
<u>Total</u>	<u>60 417</u>	<u>(60 673)</u>

Note 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	22 906	23 682
- Investissements en immobilisations corporelles	207 942	499 858
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	3 314	24 993
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	(3 314)
- TVA payée aux fournisseurs d'immobilisations	37 233	73 957
<u>Total</u>	<u>271 395</u>	<u>619 176</u>

Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	76 000	108 550
<u>Total</u>	<u>76 000</u>	<u>108 550</u>

Note 35 : Dividendes et autres distributions

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Dividendes décidés au cours de l'exercice	(1 390 311)	(1 205 021)
<u>Total</u>	<u>(1 390 311)</u>	<u>(1 205 021)</u>

Note 36 : Trésorerie à la fin de l'exercice

	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
- Comptes courants bancaires affichant des soldes débiteurs	575 709	236 923
- Régies d'avance et accréditifs	14 324	334 336
- Caisse	144	509
- Comptes courants bancaires affichant des soldes créditeurs	-	(21 214)
<u>Total</u>	<u>590 177</u>	<u>550 554</u>

Note 37 : Les parties liées

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 237.786 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.019.797.

• La société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 9.184.233 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.677.084

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 527.422.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 253.541.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter la société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 484.193.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 259.065.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

• Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 753.822

• La société a établi un avoir à la société BUREAU PLUS pour un montant de 1.748 DT TTC.

Achats d'immobilisations

La société a acquis auprès de la société BUREAU PLUS une voiture type "PARTNER" au prix de D : 7.000.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 88.292 Euro soit D : 282.802

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 358.378.

SOCIETE PROPANNE

• La société a vendu des marchandises à la société "PROPANNE" pour un montant de D : 127 TTC.

• La société a acheté des marchandises auprès de la société "PROPANNE" pour un montant de D : 40.308 TTC.

Le compte fournisseur "PROPANNE" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.642.

SOCIETE TALOS

Opérations commerciales

• La société a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 197.220 TTC.

Le compte client "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 285.466.

• La société a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 53.138 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 14.151.

Location

La société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance.

Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 17.794.

Avances en comptes courants

• La société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 remboursable dans un délai de 24 mois.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2019, a été de D : 48.000.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 7.000. Le Conseil d'Administration réuni le 10 Août 2018 a porté cette rémunération à D : 10.000, avec effet au 1er Septembre 2018.

En application des nouvelles dispositions du premier paragraphe de l'article 215 du Code des Sociétés Commerciales imposant la dissociation entre la fonction de Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, le Conseil d'Administration réuni le 19 Août 2019 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 10.000.

Le montant brut des rémunérations servies en 2019 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 176.812.

Le Conseil d'Administration réuni le 4 Juin 2020 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Directeur Général, au titre de l'année 2019, pour un montant brut de D : 50.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

• Le Conseil d'Administration réuni le 19 Août 2019, a nommé Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune

• Le Conseil d'Administration réuni le 19 Août 2019 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération.

Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant.

La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble.

Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à D : 77.389 dont un montant de D : 54.239 a été refacturé à la société.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Mai 2017 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2019 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 125.074 dont D : 22.298 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Note 38 : Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Charges par nature	Montant	Ventilation				Observation
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats consommés	13 249 870	13 065 702	86 329	88 037	9 802	
Autres charges d'exploitation	2 354 184	1 201 724	251 495	830 920	70 045	
Charges financières	360 839	-	-	-	360 839	
Impôts sur les sociétés	488 857	-	-	-	488 857	
Autres pertes ordinaires	132 487	110 534	-	-	21 953	
Charges de personnel	2 656 511	1 340 767	486 397	828 713	634	
Dotation aux amortissements et provisions	1 121 900	577 535	132 186	267 419	144 760	
TOTAL	20 364 648	16 296 262	956 407	2 015 089	1 096 890	

Note 39 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	Néant						
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	400 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	300 000	AMEN BANK					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (1er rang)
	950 000	ATTIJARI BANK					Crédit de gestion : - Titre foncier N°68064 (3ème rang) - Titre foncier N°98956 (2ème rang) - Fond de commerce
	2 590 000	ATTIJARI BANK					Crédit immobilier : - Titre foncier N°68063 (1er rang) - Titre foncier N°92507 (1er rang) - Fond de commerce
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	4 240 000						
Engagements reçus							
a) Garanties personnelles							
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus	-						
d) Créances à l'exportation mobilisés	-						
e) Abandon de créances	-						
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire	268 196	BIAT/ATTIJARI					
Engagement par signature Caution	2 307	BIAT					
	59 990	ATTIJARI BANK					
	2 789	AMEN BANK					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	333 282						

La société ne dispose pas de dettes garanties par des sûretés.

Note 40 : Engagements sur contrats de location-financement

<u>Rubrique</u>	Paiements minimaux HT au 31/12/2019	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2019
Moins d'un an	236 222	166 629
Plus d'un an et moins de 5 ans	598 041	482 910
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	834 263	649 539
Moins les montants représentant des charges financières	(184 724)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		649 539

Note 41 : Evènements postérieurs à la clôture

Les premiers mois de l'année 2020 ont connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire et le manque de visibilité constituent des facteurs pouvant avoir un impact défavorable sur l'activité et les résultats de la société.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date.

A la date de publication de ces états financiers, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer les impacts éventuels de cette crise mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les présents états financiers de la société sont arrêtés et autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 04 Juin 2020.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 21.868.386, un bénéfice net de D : 2.663.073 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 590.177.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note 41 « Evènements postérieurs à la date de clôture », les premiers mois de l'année 2020 ont connu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie de COVID-19 avec un impact sur la sécurité et la santé des personnes mais aussi sur l'économie mondiale.

Les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire et le manque de visibilité constituent des facteurs pouvant avoir un impact défavorable sur l'activité et les résultats de la société.

A la lumière de ce qui précède, cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et financières, qui constitue un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date.

A la date de publication de ces états financiers, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer les impacts éventuels de cette crise mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers de la société sont arrêtés et autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 04 Juin 2020.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons le cas échéant ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la « SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 8 Juin 2020

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations commerciales avec les parties liées

- Le compte fournisseur « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 753.822.
- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl pour un montant de D : 237.786 TTC.
Le compte fournisseur « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.019.797.
- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE TALOS Sarl pour un montant de D : 53.138 TTC.
Le compte fournisseur « SOCIETE TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 14.151.
- Votre société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 9.184.233 TTC.
Le compte client « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 3.677.084.
- Votre société a établi un avoir à la société BUREAU PLUS pour un montant de D : 1.748 TTC.
- Votre société a vendu des marchandises à la société TALOS pour un montant de D : 197.220 TTC.
Le compte client « TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 285.466.
- La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 88.292 Euro soit D : 282.802.
Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 358.378.
- Votre société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018, moyennant un loyer mensuel de D : 1.500 net de toutes taxes et impôts payables par semestre et d'avance.
Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 17.794.
- Votre société a acquis auprès de la société BUREAU PLUS une voiture type « PARTNER » au prix de D : 7.000.

B/ Répartition des charges communes

- Votre société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 527.422.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 253.541.

- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 484.193.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 259.065.

C/ Avances en comptes courants

- Votre société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société "BUREAU PLUS" une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Cette avance a été portée à D : 600.000 à partir du 2 Janvier 2019 et elle sera remboursable dans un délai de 24 mois.

La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2019, a été de D : 48.000.

D/ Rémunérations des dirigeants sociaux

- Votre Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 7.000. Le Conseil d'Administration réuni le 10 Août 2018 a porté cette rémunération à D : 10.000, avec effet au 1^{er} Septembre 2018.

En application des nouvelles dispositions du premier paragraphe de l'article 215 du Code des Sociétés Commerciales imposant la dissociation entre la fonction de Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, le Conseil d'Administration réuni le 19 Août 2019 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 10.000.

Le montant brut des rémunérations servies en 2019 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 176.812.

Le Conseil d'Administration réuni le 04 Juin 2020 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Directeur Général, au titre de l'année 2019, pour un montant brut de D : 50.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Votre Conseil d'Administration réuni le 19 Août 2019, a nommé Madame Salima BEN SLIMANE épouse BELHAJALI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

- Votre Conseil d'Administration réuni le 19 Août 2019 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération.

Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant. La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble.

Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à D : 77.389 dont un montant de D : 54.239 a été refacturé à votre société.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Mai 2017 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2019 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 125.074 dont D : 22.298 de charges sociales.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 8 Juin 2020

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER

Siège social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Madame Chiraz DRIRA et Monsieur Ahmed SAHNOUN.

Bilan
Période du 1er janvier au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	31.12.2019	31.12.2018
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 933 042	1 908 278
<i>Moins : amortissements</i>		<1 333 579>	<1 267 516>
	IV.1	599 463	640 762
Immobilisations corporelles		134 454 795	127 728 633
<i>Moins : amortissements</i>		<76 458 376>	<71 638 619>
<i>Moins : provisions</i>		<593 645>	<593 645>
	IV.2	57 402 774	55 496 369
Immobilisations financières		47 290 808	32 151 252
<i>Moins : provisions</i>		<1 437 643>	<1 450 478>
	IV.3	45 853 165	30 700 774
Total des actifs immobilisés		103 855 402	86 837 905
Autres actifs non courants	IV.4	1 754 087	2 152 135
Total des actifs non courants		105 609 489	88 990 040
Actifs courants			
Stocks		55 833 418	51 798 478
<i>Moins : provisions</i>		<955 297>	<1 248 828>
	IV.5	54 878 121	50 549 650
Clients et comptes rattachés		33 299 968	54 344 371
<i>Moins : provisions</i>		<10 131 753>	<9 471 668>
	IV.6	23 168 215	44 872 703
Autres actifs courants		16109921	15 376 312
<i>Moins : provisions</i>		<1 048 765>	<954 330>
	IV.7	15061156	14 421 982
Autres actifs financiers	IV.8	9 497 502	8 606 000
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	816 197	2 815 067
Total des actifs courants		103421191	121 265 402
Total des actifs		209030680	210 255 442

Bilan
Période du 1er janvier au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	31.12.2019	31.12.2018
Capitaux propres			
Capital		40 656 000	40 656 000
Actions propres		<1 000 000>	<1 000 000>
Réserves		22 867 968	22 867 967
Autres capitaux propres		8 946 497	5 123 373
Résultats reportés		6 551 233	6 551 486
Capitaux propres avant résultat de la période		78 021 698	74 198 826
Résultat de l'exercice		3 257 992	4 249 748
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	IV.10	<u>81 279 690</u>	<u>78 448 574</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	IV.11	34 988 115	35 432 697
Provision pour risques et charges		705 072	1 350 000
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>35 693 187</u>	<u>36 782 697</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	23 561 506	26 602 503
Autres passifs courants	IV.13	11 794 837	10 033 110
Autres passifs financiers	IV.14	4 164 741	42 818 074
Concours bancaires	IV.15	15 054 050	15 570 484
<u>Total des passifs courants</u>		<u>92 057 803</u>	<u>95 024 171</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>127 750 990</u>	<u>131 806 868</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>209 030 680</u>	<u>210 255 442</u>

Etat de résultat S.A
Période du 1er janvier au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	2019	2018
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	V.1	92 921 252	86 885 650
Autres produits d'exploitation	V.2	971 542	1 003 517
<i>Total des produits d'exploitation</i>		93 892 794	87 889 167
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation stocks des produits finis		3 488 156	3 283 436
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	<56 149 457>	<49 472 513>
Charges de personnel	V.4	<13 590 261>	<12 814 988>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	<7 908 406>	<7 234 781>
Autres charges d'exploitation	V.6	<7 180 390>	<6 459 862>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<81 340 358>	<72 698 708>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>12 552 436</u>	<u>15 190 459</u>
Charges financières nettes	V.7	<14318452>	<12542732>
Produits des placements	V.8	3 322492	423070
Autres gains ordinaires	V.9	2 878 987	1 416 727
Autres pertes ordinaires	V.10	<673 320>	<28 925>
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>3 762 143</u>	<u>4 458 599</u>
Impôt sur les sociétés		<504 151>	<208 851>
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>3 257 992</u>	<u>4 249 748</u>

Etat de Flux
Période du 1er janvier au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	31.12.2019	31.12.2018
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		129 893 299	101 523 935
Sommes versées aux fournisseurs		<79 107 069>	<60 278 263>
Sommes versées au personnel		<12 817 531>	<11 116 500>
Frais financiers payés		<8 936 487>	<6 081 635>
Encaissements placements		23 240	1 332 602
Décaissements placements		-	<1 753 062>
Impôt et taxes		<10 150 324>	<6 401 676>
		<u>18 905 128</u>	<u>17 225 401</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<4 568 357>	<5 152 810>
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		<385 881>	<1 450 000>
		<u><4 954 238></u>	<u><6 602 810></u>
<u>Flux de trésorerie liés au financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts (*)		6 242 000	6 044 566
Remboursement d'emprunts (*)		<6 776 150>	<5 979 311>
Encaissements moyens de financements CT (*)	VI.1	33 517 669	37 992 745
Décaissements moyens de financements CT (*)	VI.2	<48 373 316>	<47 201 763>
Distribution de dividendes et autres distributions		<155 496>	<3 166 273>
Encaissements subventions		111 967	-
		<u><15 433 326></u>	<u><12 310 036></u>
<u>Variation de trésorerie</u>			
		<u><1 482 436></u>	<u><1 687 445></u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>			
		<u><12 755 417></u>	<u><11 067 972></u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>			
		<u><14 237 853></u>	<u><12 755 417></u>

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des besoins de comparabilité.

Notes aux Etats Financiers

Présentation de la société

La Société Moderne de Céramique S.A (« SOMOCER » ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien.

Elle a été créée le 3 juillet 1985, son capital s'élève au 31 décembre 2019 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, grès, baignoires et poudre atomisée. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel El Hayet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

I. Les faits significatifs de l'exercice

- SOMOCER a participé à la création de la filiale « IDEALE DE TRANSPORT SARL » spécialisée dans le transport, par voie routière, de biens et marchandises pour le compte d'autrui. Le capital de cette société s'élève à 1.704.000 DT et est composé de 170.400 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 39,7% par SOMOCER, 58,5% par SOTEMAIL et 1,8% par SMC. La participation de SOMOCER a été réalisée par apport en nature du matériel de transport. Le prix de transfert du matériel de transport s'élève à 642.000 DT alors que sa VCN s'élève à 52.287 DT, ce qui a généré une plus-value de cession de 589.713 DT.
- SOMOCER a participé à l'augmentation du capital de SOTEMAIL pour un montant de 8.000.000 DT (4.000.000 DT en capital et 4.000.000 DT en prime d'émission) et ce par la conversion d'une partie de la créance commerciale détenue par SOMOCER sur SOTEMAIL.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les **procédés de prise en compte de l'information financière**, sont présentés conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables tunisiennes « NCT » **mises en vigueur par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.**

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des **frais directs d'acquisition**. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés **d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars**, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

III.2 Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la **méthode de l'inventaire permanent**. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III.3 Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.4 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-**financement** s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises **en vertu d'un contrat de location financement** sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué **entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.**

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais **englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée, de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporeuse (faïence)** : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation **de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.**

Les charges à répartir sont relatives aux **frais de l'augmentation du capital qui a eu lieu au mois de juin 2016** et aux dépenses publicitaires qui ont un impact bénéfique sur plusieurs exercices et qui ont un caractère non répétitif.

La résorption des frais liés à l'augmentation du capital est faite sur une durée de trois ans et les frais de marketing sont résorbés sur une durée de deux années.

III.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants.

Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III.7 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

III.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.9 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III.11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinars tunisien selon le cours de **change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les** éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de **change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.**

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes **de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.**

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au **cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.**

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

III.12 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a déclaré l'état de pandémie en relation avec la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de 16 mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

Dès le début de la crise sanitaire COVID-19 et avant même les premières mesures prises par les **autorités tunisiennes, la société a procédé à la mise en place d'un plan de continuité de l'activité (PCA)** et de mesures clés mises en place pour assurer la sécurité des salariés et maintenir **l'activité essentielle** de la société.

Ce plan de continuité a permis de mettre en place les mesures barrières de prévention, les règles de communication interne et externe de la société **et l'ajustement de la chaîne logistique.**

Il est à noter qu'une cellule de crise a été créée en mars 2020 et se tient quotidiennement pour **mettre à jour le plan de continuité de l'activité et veiller à son application et étudier les scénarii possibles compte tenu de l'évolution de la situation et tester leur opérationnalité.**

Le PCA a fixé une batterie de mesures barrières et mesures de prévention, à l'entrée du site, pour le transport du personnel, la désinfection de l'usine et de l'administration ...

Par ailleurs, il est à noter que l'organisation du travail a été adaptée en termes d'aménagement des horaires, encouragement du télétravail (50% du personnel administratif), gestion des autorisations de circulation du personnel, limitation des rassemblements dans le site et dans les salles de réunions.

La communication a été un point d'attention important pour la société dans la mesure où une campagne de sensibilisation du personnel a été mise en place et que des supports de communication ont été préparés pour les collaborateurs et pour les partenaires de la société.

Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui sont de nature à nécessiter un ajustement des comptes. Un éventuel impact sur les comptes des prochains exercices est probable, mais à la date de publication des états financiers, la société continue de fonctionner à un rythme normal. Nous ne disposons pas actuellement d'éléments probants permettant d'évaluer cet éventuel impact sur les prochains exercices.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 599.463 DT contre 640.762 DT au 31 décembre 2018. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Logiciels	334 114	309 350
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	245 493	245 493
Fonds de commerce Hammamet	861 250	861 250
Fonds de commerce Hachicha plus	194 185	194 185
Immobilisations incorporelles brutes	1 933 042	1 908 278
Amortissements cumulés	<1 333 579>	<1 267 516>
Immobilisations incorporelles nettes	599 463	640 762

IV.2 Immobilisations corporelles

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 57.402.774 DT contre 55.496.369DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Terrains	3 199 982	3 199 982
Constructions	22 689 554	22 201 266
Installations techniques matériels et outillages (« ITMO »)	89 952 104	83 191 065
Matériels de transport	2 103 258	2 431 174
Installations générales, agencements et aménagements	9 208 705	8 437 776
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 569 886	1 489 929
Immobilisations en cours	726	1 332 135
Immobilisations à statut juridique particulier	5 730 580	5 445 306
Immobilisations corporelles brutes	134 454 795	127 728 633
Amortissements cumulés	<76 458 376>	<71 638 619>
Provisions pour dépréciation	<593 645>	<593 645>
Immobilisations corporelles nettes	57 402 774	55 496 369

IV.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2019 à 45.853.165 DT contre 30.700.774 DT au 31 décembre 2018 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Titres de participations	42 430 150	30 854 350
Prêt AB Corporation	3 341 409	-
Dépôts et Cautionnements	1 519 249	1 296 902
Immobilisations financières brutes	47 290 808	32 151 252
Provision pour dépréciation	<1 437 643>	<1 450 478>
Immobilisations financières nettes	45 853 165	30 700 774

Les titres de participation au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde Brut au 31/12/2019	Provision pour dépréciation	Solde Net au 31/12/2019
SOTEX ALGER	3 038	<3 038>	-
Société Argile Mednine	26 400	<26400>	-
BTS	10 000	<10 000>	-
A.B.C	7 896 000	-	7 896 000
SOTEMAIL	24382941	-	24 382 941
SOMOCER NEGOCE	1 590 000	-	1 590 000
SANILIT	1 350 000	<1 350 000>	-
I.N.C.O.M.A.	1 836 171	-	1 836 171
Participation ste EL AKKAR	75 000	<25 000>	50 000
SOMOSAN (*)	3 200 000	-	3 200 000
STB	98 600	<23 205>	75 395
SMC	300 000	-	300 000
3S TRADING	1 000 000	-	1 000 000
Idéale transport	662 000	-	662 000
Total	42 430 150	<1 437 643>	40 992 507

(*) Depuis sa création début 2013, SOMOSAN a rencontré des difficultés d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau de gaz naturel ce qui a pesé lourdement sur sa performance depuis son entrée en exploitation. Les charges financières importantes ainsi que la charge de gaz élevée sont à l'origine des pertes cumulées de SOMOSAN.

Un plan de restructuration a été engagé par le management de SOMOSAN et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la **compression de ses coûts d'exploitation**. Par ailleurs, le gouvernement tunisien a annoncé son support à la société SOMOSAN à travers le Fond de Reconversion et de Développement des **Centres Miniers de Gafsa (FRDCM) et l'engagement de la connexion du gouvernorat de Gafsa au réseau de gaz naturel**. De plus, la société a eu l'accord auprès du pôle de compétitivité de Gafsa pour la prise en charge des frais de raccordement. Selon une correspondance de la Société **Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2018**, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés.

Sur la base de ces éléments, le management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN et considère que la société SOMOSAN disposera de perspectives de croissance lui permettant de redresser sa situation financière.

IV.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets des résorptions s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1.754.087 DT contre 2.152.135 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Frais préliminaires	3 328 143	3 328 143
Charges à répartir	3 416 637	2 141 835
Autres actifs non courants bruts	6 744 780	5 469 978
Résorption des frais préliminaires et charges à répartir	<4 990 693>	<3 317 843>
Autres actifs non courants nets	1 754 087	2 152 135

Les autres actifs non courants sont principalement liés à des frais exceptionnels engagés par la société dans le cadre des opérations d'extension et des nouveaux investissements (notamment un nouvel investissement relatif à la ligne de production « Monoporose » qui permet d'avoir la même qualité de faïence avec un seul passage au four au lieu de deux passages). La société supporte des frais exceptionnels dans le cadre de la phase de test de la nouvelle ligne.

IV.5 Stocks

Le solde net des stocks s'élève à 54.878.121DT au 31 décembre 2019 contre 50.549.650 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Stocks de matières premières	25 547 961	25 235 389
Stocks de matières consommables et pièces de rechange	3 938 549	3 704 337
Stocks de produits finis	26 346 908	22 858 752
Total des stocks bruts	55 833 418	51 798 478
Provisions pour dép. des stocks de matières premières	<417 837>	<466 346>
Provisions pour dép. des stocks des consommables et PDR	<88 143>	<69 319>
Provisions pour dép. des stocks de produits finis	<449 317>	<713 163>
Total des stocks nets	54 878 121	50 549 650

IV.6 Clients et comptes rattachés

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2019 à 23.168.215DT contre 44.872.703DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Clients ordinaires	14 658 165	35 072 632
Clients effets à recevoir	8 484 795	9 775 848
Clients douteux ou litigieux	10 157 008	9 495 891
Total des comptes clients bruts	33 299 968	54 344 371
Provision pour dépréciation des créances clients	<10 131 753>	<9 471 668>
Total des comptes clients nets	23 168 215	44 872 703

IV.7 Autres actifs courants

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 15.061.156DT contre 14.421.983 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Personnel, prêts et avances	1 223 930	1 226 065
Etat impôts et taxes	5 230 171	5 162 403
Avances fournisseurs	54	63 004
Dividendes à recevoir	388 035	1 117 836
Créances envers les sociétés du groupe (*)	5094395	3 218 098
Produits à recevoir STEG	176 330	243 677
Débiteurs divers	889299	1 669 659
Loyers à recevoir	295 704	348 250
Blocage sur crédits documentaires	140 368	123
Charges constatées d'avance	1 810 305	1 400 798
Subvention à recevoir	861 330	926 399
Total des autres actifs courants bruts	16109921	15 376 313
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	<1 048 765>	<954 330>
Total des autres actifs courants nets	15061156	14 421 983

() Le détail des créances envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.*

IV.8 Autres actifs financiers

Le solde des autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2019 à 9.497.502DT contre 8.606.000DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Billets de trésorerie AB Corporation	-	1 960 000
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	500 000
Titres de placement SOTEMAIL	8 709 824	6 146 000
Échéance à moins d'un an sur prêt AB Corporation	287 678	-
Total des autres actifs financiers	9 497 502	8 606 000

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2019 à 816.197 DT contre 2.815.067DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Banques	808 793	2 792 171
Caisse	7 404	22 896
Total des liquidités et équivalents de liquidités	816 197	2 815 067

IV.10 Capitaux propres

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2019 à 81.279.690 DT contre 78.448.574 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit:

Désignation	Déc.19	Déc.18
Capital social	40 656 000	40 656 000
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Prime d'émission	14 755 569	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Subventions d'investissement (*)	1 946 497	2 123 373
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	3 000 000
Résultats reportés	6 551 233	6 551 485
Capitaux propres avant résultat	78 021 698	74 198 826
Résultat de l'exercice	3 257 992	4 249 748
Capitaux propres avant affectation	81 279 690	78 448 574

(*) Le détail des subventions d'investissement de présente comme suit :

Nature des sub. D'investissements	Date d'acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2018	Résorption 2019	VCN au 31/12/2019
Plan de mise à niveau	Avant 2012		2 929 679	<2 929 679>	-	-	-
4 ^{ème} plan de mise à niveau	02/04/2014	6,67%	56 175	<17 786>	38 389	<3 747>	34 642
4 ^{ème} plan de mise à niveau	09/06/2014	6,67%	906 682	<277 029>	629 653	<60 476>	569 177
5 ^{ème} plan de mise à niveau	01/01/2015	6,67%	422 278	<112 629>	309 649	<28 193>	281 456
Subvention ANME	31/12/2016	6,67%	570 000	<76 014>	493 986	<38 057>	455 929
Plan de mise à niveau	01/01/2018	6,67%	698 101	<46 405>	651 696	<46 403>	605 293
Total			5 582 915	<3459542>	2 123 373	<176 876>	1946497

IV.11 Emprunts

Le solde des emprunts s'est élevé au 31 décembre 2019 à 34.988.115 DT contre un solde de 35.432.697 DT au 31 décembre 2018. Le détail des emprunts à long et à moyen terme se présente comme suit:

Désignation	Déc.19	Déc.18
Échéances à plus d'un an sur emprunts bancaires (Voir note VIII.7)	22 325 454	23 293 115
Échéances à plus d'un an sur emprunts Leasing (Voir note VIII.6)	657 852	761 876
Autres dettes envers l'Etat	12 004 809	11 377 706
Total des emprunts	34 988 115	35 432 697

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2019 à 23.561.506DT contre 26.602.503 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Fournisseurs d'exploitation	18 053 315	21 821 496
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer	5 505 288	4 698 846
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie	2 903	82 161
Total des dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 561 506	26 602 503

IV.13 Autres passifs courants

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 11.794.837DT contre 10.033.110 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Dettes dues au personnel	1 068 671	1 194 178
Sécurité sociale	1 050 184	1 196 220
Etat, impôts et taxes	3 341 980	1 313 807
Etat, reconnaissance de dette	4 758 879	3 617 874
Dettes envers les sociétés du groupe (*)	116 505	-
Obligations cautionnées	859 718	2 078 317
Autres créiteurs divers	228 540	36 955
Dividendes à payer	1 383	43 789
Charges à payer	368 977	551 970
Total des autres passifs courants	11 794 837	10 033 110

(*) Le détail des dettes envers les sociétés du groupe est présenté au niveau de la note VII.5 Soldes avec les parties liées.

IV.14 Autres passifs financiers

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2019 à 41.647.410 DT contre 42.818.074DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Emprunts à moins d'un an(Voir note VIII.7)	7653896	4 962 662
Emprunts leasing à moins d'un an(Voir note VIII.6)	399 025	347 748
Intérêts courus	302 837	2 117 148
Charge à payer échelle d'intérêt	804 771	519 380
Préfinancement export	4 410 000	4 350 000
Préfinancement stock	6650000	6 350 000
Billets de trésorerie	1 000 000	2 600 000
Mobilisation de créances	<460>	365 440
Crédits de financement	20427341	21 205 696
Total des autres passifs financiers	41647410	42 818 074

IV.15 Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2019 à 15.054.050DT contre 15.570.484 DT au 31 décembre 2018 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2019 à 92.921.252 DT contre 86.885.650 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Ventes locales	61 434 081	55 181 439
Ventes à l'exportation	8 358 463	10 460 101
Autres Ventes	20 499 433	18 813 603
Ventes électricité	2 629 275	2 430 507
Total des revenus	92 921 252	86 885 650

V.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2019 à 971.542DT contre 1.003.517 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc-19	Déc-18
Loyers centre pyramide	616 908	630 228
Subvention d'exploitation	87 758	106 540
Subvention d'investissement	176 876	176 749
Mise à disposition de personnel	90 000	90 000
Total des autres produits d'exploitation	971 542	1 003 517

V.3 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2019 à 56.149.457 DT contre 49.472.513 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Achats consommés de M.P et de consommables	34 428 949	30 278 253
Consommations énergétiques	13 809 884	12 151 042
Achats non stockés	7 156 547	6 393 595
Achats consommés de PSF	202 938	175 420
Achats sous-traitance	551 139	474 203
Total des achats d'approvisionnement	56 149 457	49 472 513

V.4 Charges de personnel

Les achats d'approvisionnement et de matières premières s'élèvent à 13.590.261 DT au 31 décembre 2019 contre 12.814.988 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Appointements et salaires	11 699 974	10 988 652
Charges sociales et autres	1 890 287	1 826 336
Total des charges de personnel	13 590 261	12 814 988

V.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2019 à 7.908.406 DT contre 7.234.781 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Dotations aux amortissements des immobilisations	5 187 402	4 923 095
Résorption des charges reportées	1 672 850	1 234 090
Dotations aux provisions des stocks	275 715	527 508
Dotations aux provisions des soldes clients	681 138	200 104
Dotations aux provisions pour risques et charges	600 000	600 000
Total des reprises sur dotations aux provisions	8 511 540	7 484 797
Reprise sur provisions des créances clients	<210 53>	<77 486>
Reprise sur provisions des immobilisations financières	<12 835>	<1 530>
Reprise sur provisions des stocks	<569 246>	<171 000>
Total des reprises sur dotations aux provisions	<603 134>	<250 016>
Total dotations aux amortissements et aux provisions	7 908 406	7 234 781

V.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2019 à 7.180.390 DT contre 6.459.862 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc-19	Déc-18
Loyers et charges locatives	148 891	141 967
Assurances	457 625	438 204
Entretiens et réparations	639 002	713 991
Honoraires	434 633	542 174
Publicité et propagande	522 433	524 331
Autres services extérieurs	311 651	274 095
Transport sur achats	1 782	<10 652>
Transport sur ventes à l'export	568 527	845 815
Transport sur ventes locales	83 573	101 487
Transports et déplacements	210 777	179 484
Carburant	119 630	125 832
Missions et réceptions	465 748	427 613
Dons et subventions	59 646	69 293
Jetons de présence	210 000	182 500
Services bancaires	730 381	616 840
Impôts et taxes	580 297	503 269
Commissions sur ventes	1 849 993	1 045 837
Remboursements d'assurances et de frais de formation	<214 199>	<262 218>
Total des autres charges d'exploitation	7 180 390	6 459 862

V.7 Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2019 à 14.318.452 DT contre 12.542.732 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Intérêts bancaires	12 439 987	8 622 846
Perte de change	3612791	3 709 860
Gain de change	<1 734326>	<909 974>
Perte latente sur actualisation des titres SOTEMAIL	-	1 120 000
Total des charges financières nettes	14318452	12 542 732

V.8 Produits des placements

Les produits financiers se sont élevés au 31 décembre 2019 à 3.322.492 DT contre 423.070 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Produits financiers sur prêt AB Corporation	303 747	-
Autres produits financiers	337 387	423 070
Produits des participations	388 035	-
Gain latent sur actualisation des titres SOTEMAIL	2 293 323	-
Total des produits de placements	3 322 492	423 070

V.9 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2019 à 2.878.987 DT contre 1.416.727 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Apurement des soldes fournisseurs	47 321	214 989
Plus-value sur cession des immobilisations	611 734	534 800
Gain provenant de l'amnistie fiscale	-	582600
Protocole d'accord ATD SICAR	2 183 516	-
Autres	36 416	84 338
Total des autres gains ordinaires	2 878 987	1 416 727

V.10 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2019 à 673.320 DT et sont composées principalement des pénalités de retard fiscales.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

VI.1 Les encaissements provenant des moyens de financement à court terme

Les encaissements liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Encaissement billets de trésorerie (*)	4 869	3 599 545
Encaissement MCNE	652 800	643 200
Encaissement crédits préfinancement export	12 660 000	14 350 000
Encaissement crédits préfinancement stocks	20 200 000	19 400 000
Total	33 517 669	37 992 745

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des besoins de comparabilité.

VI.2 Les décaissements liés aux moyens de financement à court terme

Les décaissements liés aux moyens de financement à court terme se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Décaissement billets de trésorerie (*)	1 633 215	4 633 527
Décaissement M.C.N.E	1 018 700	852 900
Décaissement crédits préfinancement export	12 600 000	15 100 000
Décaissement crédits préfinancement stock	19 900 000	18 900 000
Décaissement placement	110 000	-
Décaissement crédit de financement (*)	13 111 401	7 715 336
Total	48 373 316	47 201 763

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des besoins de comparabilité.

VII. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent **de l'influence notable**.

VII.1 Ventes

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2019 avec les sociétés du groupe totalise un montant hors taxes de 28.262.353DT contre un montant de 26.324.249 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Société A.B.C.	6 708 426	6 965 763
Société AB CORPORATION	2 721	2 809
Société SOTEMAIL	20 222 631	18 849 832
Société SANIMED	1 112 700	456 728
Société Moderne de conditionnement	12 070	<9 207>
Société SOMOSAN	-	1 569
Société AGRIMED	4 599	8 426
Société 3S TRADING	199 206	48 329
Total du chiffre d'affaires HTVA	28 262 353	26 324 249

VII.2 Achats

Les achats effectués auprès des sociétés du groupe et les autres parties liées au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Société A.B.C.	11 479	12 587
Société SOTEMAIL	12 759 823	1 143 411
Société de Conditionnement Moderne « SMC »	4 137 312	3 483 754
Société SANIMED	145 035	-
Total des achats HTVA	17 053 649	4 639 752

VII.3 Autres transactions avec les parties liées

- En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 3.629.087 DT dont 287.678 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2019 s'élèvent à 303.747 DT hors taxes.

- Courant l'exercice 2019, SOMOCER a conclu une convention tripartite avec AB Corporation, SOTEMAIL et SOMOCER Négoce qui prévoit le transfert d'une partie de la créance de AB Corporation envers SOMOCER Négoce au 31 décembre 2019 à la société SOMOCER pour un montant de 590.780 DT, qui permettra le paiement de sa dette envers SOMOCER Négoce au titre des honoraires d'assistance. Une retenue à la source de 15% a été opérée lors de la compensation au titre des honoraires d'assistance.

- Courant l'exercice 2019, SOMOCER a cédé un ensemble de matériels de transport composé de 8 camions et 12 remorques à la nouvelle filiale « IDEAL TRANSPORT SARL » sous forme d'apport en nature pour un montant de 642.000 DT. Cet apport en nature a été rémunéré moyennant l'attribution de 64.200 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars la part sociale, portant ainsi sa participation dans cette filiale à 39.7% au 31 décembre 2019.

- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.

-Un terrain acquis par la société SOMOCER NEGOCE SARL pour un montant total de 403.602 DT a été **mis à la disposition de la société SOMOCER à titre gracieux pour l'exploiter** en tant que dépôt.

- **Courant l'exercice 2019, SOMOCER a cédé du matériel industriel** à la société SOTEMAIL pour un montant de 18.089 DT hors taxes.

- **Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance** entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négoce qui porte sur la gestion et **l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négoce est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé** entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négoce percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

Le montant de la commission facturée par la société SOMOCER Négoce au titre de l'année 2019 s'élève à 1.746.309 DT, hors taxes.

-SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant **s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement** au 31 décembre 2019.

-**Courant l'année 2019, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 52.950 DT, hors taxes.**

-Courant l'année 2019, SOMOCER a facturé 90.000 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel moyennant une facturation mensuelle de 7.500 DT, hors taxes.

-**Courant l'exercice 2019, le montant des bonifications accordées par SOMOCER à la société ABC** se sont élevés à un montant de 383.392 DT hors taxes.

-**Courant l'exercice 2019, SOMOCER a émis deux notes de débit à la société « SOMOCER NEGOCE SARL » pour un montant total de 536.821 DT et relatives à des frais de voyages et déplacements, frais de télécommunication et d'assistance commerciale.**

-**Courant l'exercice 2018, SOMOCER a signé une convention de billets de trésorerie avec « 3S Trading » pour un montant s'élevant à 1.000.000 DT pour une période de 12 mois commençant le 16 mars 2018 avec une date d'échéance au 10 mars 2019 avec un taux d'intérêt de 6% par an. Ces billets ne sont pas encore remboursés au 31 décembre 2019. Les intérêts constatés en 2019 au titre de ces billets de trésorerie s'élèvent à 58.252 DT.**

VII.4 Billets de trésorerie

SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie, non encore remboursés au 31 décembre 2019, émis par les parties liées et se détaillent comme suit :

Société	Date d'émission	Montant en TND	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2019
ABC Gros	26/04/2018	500 000	03/08/2018	8.75%	500 000
Total		500 000			500 000

VII.5 Soldes avec les parties liées

Les soldes débiteurs avec les parties liées au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

En DT	Autres actifs courants	Dividendes à recevoir	Billets de trésorerie	Prêts (CT et LT)	Autres passifs courants	Total
ABC GROS	597 196	-	500 000	-	-	1 097 196
3S TRADING	-	-	-	-	<116 505>	<116 505>
SOTEMAIL	140 485	-	-	-	-	140 485
Négoce	2 401 982	-	-	-	-	2 401 982
SOMOSAN	982 019	-	-	-	-	982 019
SAPHIR	16 083	-	-	-	-	16 083
AGRIMED	326 352	-	-	-	-	326 352
SMC	392 128	-	-	-	-	392 128
ABC	83 228	388 035	-	-	-	471 263
SANIMED	150 000	-	-	-	-	150 000
INCOMA	4 922	-	-	-	-	4 922
AB COPORATION	-	-	-	3 629 087	-	3 629 087
Total	5 094 395	388 035	500 000	3 629 087	<116 505>	9 495 012

Les soldes débiteurs au 31 décembre 2018 sont détaillés dans le tableau suivant :

En DT	Autres actifs courants	Dividendes à recevoir	Billets de trésorerie	Total
3S TRADING	<73 934>	-	-	<73 934>
SOTEMAIL	137 277	1 117 836	-	1 255 113
Négoce	1 244 048	-	-	1 244 048
ABC	60 438	-	-	60 438
AB Corp.	1 114 311	-	1 960 000	3 074 311
ABC Gros	-	-	500 000	500 000
SOMOSAN	735 958	-	-	735 958
Total	3 218 098	1 117 836	2 460 000	6 795 934

En outre, les comptes de SOMOCER font état de soldes d'exploitation, clients et fournisseurs, sur les sociétés du groupe au 31 décembre 2019 qui se détaillent comme suit :

En DT	SOTEMAIL	SOMOCER Négoce	ABC	3S TRADING	SMC	SOMOSAN	SANIMED
Créances clients (*)	<2 258 542>	<16 009>	1 130 470	199 207	64 359	21 608	285 385
Dettes fournisseurs	<4 793 912>	551 245	-	-	<2 089 618>	-	<4 573>
Total	<7 052 454>	535 237	1 130 470	199 207	<2 025 259>	21 608	280 812

(* Le solde des effets à payer émis par SOTEMAIL et escomptés par SOMOCER s'élève à 736.991 DT au 31 décembre 2019.

Les comptes d'exploitation au 31 décembre 2018 sont détaillés dans le tableau suivant :

En DT	SOTEMAIL	SOMOCER Négoce	ABC	AB Corp.	SMC	SOMOSAN	SANIMED
Créances clients	13 272 511	<16 009>	1 318 275	44 547	29 654	21 608	137 386
Dettes fournisseurs	<462 509>	<158 033>	<149 807>	288 038	<1 944 384>	-	<396 831>
Total	12 810 002	<174 042>	1 168 468	332 585	<1 914 730>	21 608	<259 445>

VII.6 Engagements hors bilan avec les parties liées

- Le montant des effets escomptés et non échus avec les parties liées s'élève au 31 décembre 2019 à 3.175.767 DT et est détaillé comme suit :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2019
A.B.C.	1 112 940
SANIMED	514 531
SOTEMAIL	1 548 296
Total	3 175 767

- L'avance sur créance professionnelle s'élève au 31 décembre 2019 à 10.706.765 DT.
- Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
 - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
 - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
 - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.

VIII. Autres notes complémentaires

VIII. 1 Etats des placements

Placements à long terme dans des sociétés autres que filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOMOSAN	3 200 000	27,12%	-
SANILIT	1 350 000	20,00%	1 350 000
INCOMA	1836171	9,18%	-
STB	98 600	NA	23205
EL AKKAR	75 000	50,00%	25 000
Société Argile Médenine	26 400	40,00%	26 400
BTS	10 000	0,03%	10 000
SOTEX ALGER	3 038	NA	3 038
Total	6 599 209		1437643

Placements à long terme dans des sociétés filiales

En Dinar Tunisien	Coût d'acquisition	Pourcentage de détention	Provision constituée
SOTEMAIL	24 382 941	67,75%	-
ABC	7 896 000	77,61%	-
SOMOCER Négoce	1 590 000	99,38%	-
SMC	300 000	39,47%	-
3S Trading	1000000	90,91%	-
Idéale transport	662000	39,70%	-
Total	35 830 941		-

Placements à court terme

En Dinar Tunisien	Valeur comptable	Coût d'acquisition	+/- value
Titres de placement SOTEMAIL	8 709 824	4 176 501	4 533 323
Billets de trésorerie ABC Gros	500 000	500 000	-
Total	9 209 824	4 676 501	4 533 323

VIII.2 Résultat par action

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Nombre moyen pondéré d'actions	40 656 000	40 656 000
Résultat net	3 257 992	4 249 748
Résultat par action	0,080	0,105

VIII.3 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2019	31.12.2018	Charges	31.12.2019	31.12.2018	Soldes	31.12.2019	31.12.2018
CA Local	61 434 081	55 181 439	Stockage	3 488 156	3 283 436			
CA Export	8 358 463	10 460 101						
Autres Ventes	20 499 423	18 813 603						
Vente électricité	2 629 275	2 430 507						
Total	92 921 242	86 885 650	Total	3 488 156	3 283 436	Production	96 409 398	90 169 086
Production	96 409 398	90 169 086	Achats consommés	56 149 457	49 472 513	Marge sur coût matière	40 259 941	40 696 573
Marge sur coût matière	40 259 941	40 696 573	Autres charges externes	6 814 293	6 218 811	Valeur ajoutée	33 445 648	34 477 762
Valeur ajoutée	33 445 648	34 477 762	Charges de personnel	13 590 261	12 814 988	Excédent brut d'exploitation	19 275 090	21 159 505
			Impôts et taxes	580 297	503 269			
			Total	14 170 558	13 318 257			
Excédent brut d'exploitation	19 275 090	21 159 505						
Subventions d'exploitation	87 758	106 540	Charges financières nettes	14 318 452	12 542 732			
Autre produits ordinaires	4 365 015	2 313 704	Autres Pertes ordinaires	673 320	28 925			
Transfert de charge	-	262 218	Dotations aux amort et prov	7 908 406	7 234 781	Résultat des activités ordinaires	3 257 992	4 249 748
Produits de placement	2 934 458	423 070	Impôt sur les bénéfices	504 151	208 851			
Total	26 662 321	24 265 037	Total	23 404 328	20 015 289			
-	-	-				Résultat après modifications	3 257 992	4 249 748
Résultat des activités ordinaires	3 257 992	4 249 748	Pertes extraordinaires	-	-			
Total	3 257 992	4 249 748	Total	-	-			

VIII.4 Tableau de variation des capitaux propres

En Dinar Tunisien	Solde au 31.12.2018	Affectation du résultat	Fonds social	Réserves Spéciales de réinvestSotém ail	Sub. d'invest.	Résultat de l'exercice	Solde au 31.12.2019
Capital social	40 656 000	-	-	-	-	-	40 656 000
Actions propres	<1000 000>	-	-	-	-	-	<1000 000>
Réserve légale	4 065 600	-	-	-	-	-	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	-	-	-	-	-	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	3 000 000	-	-	4000000	-	-	7 000 000
Résultats reportés	6 551 485	4 249 748	<250000>	<4000 000>	-	-	6 551 233
Prime d'émission	14 755 569	-	-	-	-	-	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	-	-	-	-	-	2 965 154
Sub. d'investissement	2 123 373	-	-	-	<176 876>	-	1 946 497
Capitaux Propres	74 198 826	4 249 748	<250 000>	-	<176876>	-	78 021 698
Résultat de l'exercice	4 249 748	<4 249 748>	-	-	-	3 257 992	3 257 992
Total capitaux propres	78 448 574	-	<250 000>	-	<176 876>	3 257 992	81 279 690

VIII.5 Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2018	Acquisitions	Reclass.	Cessions	Valeur brute au 31/12/2019	Amortiss. Cumulés au 31/12/2018 & Provisions	Dotations	Cessions	Amortiss. Cumulés au 31/12/2019 & Provisions	V.C.N au 31/12/2018	V.C.N au 31/12/2019
Logiciels	309 350	24 764	-	-	334 114	306 832	6 432	-	313 264	2 518	20 850
Fonds de commerce	1 598 928	-	-	-	1 598 928	960 684	59 631	-	1 020 315	638 244	578 613
Total des immobilisations incorporelles	1 908 278	24 764	-	-	1 933 042	1 267 516	66 063	-	1 333 579	640 762	599 463
Terrains	3 199 982	-	-	-	3 199 982	593 645	-	-	593 645	2 606 337	2 606 337
Constructions	22 201 266	374 717	113 571	-	22 689 554	12 897 187	374 523	-	13 271 710	9 304 079	9 417 844
ITMOI	83 191 065	4 840 809	1 920 230	-	89 952 104	45 804 150	3 905 170	-	49 709 320	37 386 915	40 242 784
Matériels de transport	2 431 174	53 546	-	<381 462>	2 103 258	2 084 210	46 192	<280 457>	1 849 945	346 964	253 313
Installations générales, agencements et aménagements	8 437 776	707 369	63 560	-	9 208 705	6 832 189	370 380	-	7 202 569	1 605 587	2 006 136
Equipements de bureau et matériels informatiques	1 489 929	79 957	-	-	1 569 886	1 151 448	93 271	-	1 244 719	338 481	325 167
Immobilisations à statut juridique particulier	5 445 306	362 505	-	<77 231>	5 730 580	2 869 435	331 803	<21 125>	3 180 113	2 575 871	2 550 467
Immobilisations en cours	1 332 135	765 952	<2 097 361>	-	726	-	-	-	-	1 332 135	726
Total des immobilisations corporelles	127 728 633	7 184 855	-	<458 693>	134 454 795	72 232 264	5 121 339	<301 582>	77 052 021	55 496 369	57 402 774
Total	129 636 911	7 209 619	-	<458 693>	136 387 837	73 499 780	5 187 402	<301 582>	78 385 600	56 137 131	58 002 237

VIII.6 Note sur les immobilisations acquises par voie de leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à - 1 an	Total des paiements restants au 31.12.2019	Charges d'intérêts à payer	Total restant du	Taux d'intérêt mensuel
2 016	207700	Matériel de transport	73 431	5 903	67 528	73 431	3 121	76 552	0,73%
2 016	381600	Matériel et outillage	14 005	-	14 005	14 005	478	14 483	0,73%
2 016	515810	Matériel et outillage	5 132	-	5 132	5 132	46	5 178	0,74%
2 017	387380	Matériel et outillage	21 362	3 179	18 181	21 360	872	22 232	0,70%
2 017	600350	Matériel et outillage	32 857	21 755	11 102	32 857	3 969	36 826	0,70%
2 018	620600	Matériel de transport	31 188	22 220	8 968	31 188	4 509	35 697	0,70%
2 018	651850	Matériel et outillage	117 073	78 115	38 959	117 074	17 462	134 536	0,80%
2 018	654400	Matériel et outillage	44 428	30 185	14 242	44 427	7 150	51 577	0,90%
2 018	654410	Matériel de transport	357 034	241 907	115 127	357 034	53 926	410 960	0,80%
2 018	654420	Matériel et outillage	66 527	45 061	21 466	66 527	10 152	76 679	0,80%
2 019	271970	Matériel de transport	37 528	27 000	10 528	37 528	6 944	44 472	0,80%
2 019	662130	Matériel de transport	256 314	182 527	73 787	256 314	42 745	299 059	0,70%
Total			1 056 879	657 852	399 025	1 056 877	151 374	1 208 251	

VIII.7 Tableau de variation des emprunts :

Emprunts	Solde au 31.12.2018			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2019		
	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Nouveau emprunt	Règlement échéances	Total Fin de période	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
BNA 4MDT 1ère Tranche	357 133	71 417	285 716	-	<285 716>	71 417	-	71 417
BNA 4MDT 2ème Tranche	178 578	35 722	142 856	-	<107 142>	71 436	-	71 436
BNA 4MDT 3ème Tranche	214 292	71 436	142 856	-	<142 856>	71 436	-	71 436
BNA 8000KDT	6 333 333	4 666 666	1 666 667	-	<1 333 333>	5 000 000	3 333 333	1 666 667
Amen Bank 2500KDT	1 546 610	1 236 951	309 659	-	<309 659>	1 236 951	909 198	327 753
Amen Bank 500KDT	-	-	-	500 000	-	500 000	500 000	-
STB 220KDT	47 143	15 714	31 429	-	<31 429>	15 714	-	15 714
STB 900KDT	192 857	64 285	128 572	-	<128 572>	64 285	-	64 285
STB 880KDT	188 571	62 857	125 714	-	<125 714>	62 857	-	62 857
STB 232KDT	49 714	16 571	33 143	-	<33 143>	16 571	-	16 571
STB 356KDT	76 286	25 429	50 857	-	<50 857>	25 429	-	25 429
STB 172KDT	36 857	12 286	24 571	-	<24 571>	12 286	-	12 286
STB 294KDT	126 000	84 000	42 000	-	<42 000>	84 000	42 000	42 000
STB 872KDT	373 714	249 143	124 571	-	<124 571>	249 143	124 571	124 572
STB 95KDT	40 714	27 143	13 571	-	<13 571>	27 143	13 571	13 572
STB 700KDT	140 000	-	140 000	-	<140 000>	-	-	-
STB 276KDT	127 384	84 922	42 462	-	<42 462>	84 922	42 462	42 460
STB 180KDT	83 077	55 385	27 692	-	<27 692>	55 385	27 692	27 693
STB 107KDT	53 500	35 667	17 833	-	<17 833>	35 667	17 833	17 834

STB 127KDT	63 500	42 333	21 167	-	<21 167>	42 333	21 167	21 166
STB 504KDT	252 000	168 000	84 000	-	<84 000>	168 000	84 000	84 000
STB 68 KDT	37 091	24 727	12 364	-	<12 364>	24 727	12 364	12 363
EMPRUNT STB 5 200 KDT	3 342 857	2 600 000	742 857	-	<742 857>	2 600 000	1 857 143	742 857
EMPRUNT STB 5 400 KDT	1 900 000	1 900 000	-	674 000	-	2 574 000	2 145 000	429 000
EMPRUNT STB 4 500 KDT	-	-	-	4 500 000	-	4 500 000	2 385 281	2 114 719
ATTIJARI 700 KDT	642 566	519 772	122 794	-	<122 795>	519 771	386 444	133 327
BH 1370KDT 1ère Tranche	1 370 000	1 370 000	-	-	-	1 370 000	1 257 017	112 983
BH 400KDT 2ème Tranche	400 000	400 000	-	-	-	400 000	367 013	32 987
BH500KDT 3ème Tranche	500 000	500 000	-	-	-	500 000	458 766	41 234
BH 2700KDT 4ème Tranche	2 700 000	2 700 000	-	-	-	2 700 000	2 477 332	222 668
BH 400KDT 5ème Tranche	400 000	400 000	-	-	-	400 000	367 013	32 987
BH 560KDT 6ème Tranche	560 000	560 000	-	-	-	560 000	513 817	46 183
BH 365KDT 7ème Tranche	365 000	365 000	-	-	-	365 000	334 937	30 063
BH 275KDT 8ème Tranche	275 000	275 000	-	-	-	275 000	252 320	22 680
BH 822KDT 9ème Tranche	822 000	822 000	-	-	-	822 000	788 455	33 545
BH 200 KDT 10ème Tranche	200 000	200 000	-	-	-	200 000	183 702	16 298
BH 400 KDT 11ème Tranche	400 000	400 000	-	-	-	400 000	367 404	32 596
BH 358 KDT 12ème Tranche	358 000	358 000	-	-	-	358 000	328 826	29 174
BHKAR456.000 01/2470	456 000	409 779	46 221	-	<46 220>	409 780	343 873	65 907
BHKAR214.000 02/2470	214 000	192 796	21 204	-	<21 202>	192 798	162 351	30 447
BHKAR461.000 03/2470	461 000	400 199	60 801	-	<45 090>	415 910	350 912	64 998
BHKAR771.000 04/2470	771 000	669 915	101 085	-	<74 944>	696 056	587 812	108 244

BHKAR568.000 05/2470	-	-	-	568 000	-	568 000	481 845	86 155
UBCI 1 600 KDT	1 600 000	1 200 000	400 000	-	<366 667>	1 233 333	800 000	433 333
Total emprunts en DT	28 255 777	23 293 115	4 962 662	6 242 000	<4 518 427>	29 979 350	22 325 454	7 653 896

X. Engagement hors bilan

X. 1 Engagements donnés : Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés et non échus au 31 décembre 2019 est de 23.122.063 DT.

X. 2 Engagements donnés au profit de sociétés du groupe

SOMOCER a donné des cautions solidaires au profit de SOMOSAN (cf note VII.6)

X.3 Engagements donnés relatifs aux emprunts

1- Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m²

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
Crédits de gestion	25 850 000	STB	42 934 346
CMT STB 347	347 000	STB	-
CMT STB 900	900 000	STB	64 285
CMT STB 220	220 000	STB	15 714
CMT STB 232	232 000	STB	16 571
CMT STB 880	880 000	STB	62 857
CMT STB 356	356 000	STB	25 429
CMT STB 172	172 000	STB	12 286
CMT STB 5200	5 200 000	STB	2 600 000
	34 157 000		45 731 488
Crédit de gestion	4 250 000	AB	5 776 858
CMT AMEN BANK 2500	2 500 000	AB	1 236 950
	6 750 000		7 013 808
Crédit de gestion	7 700 000	BNA	14 305 802
CMT 1540	1 540 000	BNA	-
CMT 2000	2 000 000	BNA	71 417
CMT 1000	1 000 000	BNA	71 436
CMT 1000	1 000 000	BNA	71 436
CMT 8000	8 000 000	BNA	5 000 000
	21 240 000		19 520 091
Crédit de gestion	5 020 000	UIB	1 832 196
	5 020 000		1 832 196
Crédit de gestion	2 490 000	BIAT	1 526 462
	2 490 000		1 526 462
Crédit de gestion	5 700 000	ATTIJARI BANK	7 502 906
	5 700 000		7 502 906
CMT 1600	-	UBCI	1 250 963
	-		1 250 963
Total général	75 357 000		84 377 914

2- Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m²

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
<i>Crédits de gestion</i>	25 850 000	STB	42 934 346
<i>CMT STB 347</i>	347 000	STB	-
<i>CMT STB 900</i>	900 000	STB	64 285
<i>CMT STB 220</i>	220 000	STB	15 714
<i>CMT STB 232</i>	232 000	STB	16 571
<i>CMT STB 880</i>	880 000	STB	62 857
<i>CMT STB 356</i>	356 000	STB	25 429
<i>CMT STB 172</i>	172 000	STB	12 286
<i>CMT STB 5200</i>	5 200 000	STB	2 600 000
	34 157 000		45 731 488
<i>Crédit de gestion</i>	4 250 000	AB	5 776 858
<i>CMT 2500</i>	2 500 000	AB	1 236 950
	2 500 000		7 013 808
<i>Crédit de gestion</i>	7 700 000	BNA	14 305 802
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	BNA	-
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	BNA	71 417
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
<i>CMT 8000</i>	8 000 000		5 000 000
	21 240 000		19 520 091
<i>Crédit de gestion</i>	5 020 000	UIB	1 832 196
	5 020 000		1 832 196
<i>Crédit de gestion</i>	2 490 000	BIAT	1 526 462
	2 490 000		1 526 462
<i>CMT 1600</i>	0	UBCI	1 250 963
	0		1 250 963
Total général	65 407 000		76 875 008

3- Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m²

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
Crédits de gestion	25 850 000	STB	42 934 346
CMT STB 347	347 000	STB	-
CMT STB 900	900 000	STB	64 285
CMT STB 220	220 000	STB	15 714
CMT STB 232	232 000	STB	16 571
CMT STB 880	880 000	STB	62 857
CMT STB 356	356 000	STB	25 429
CMT STB 172	172 000	STB	12 286
CMT STB 5200	5 200 000	STB	2 600 000
	34 157 000		45 731 488
Crédit de gestion	4 250 000	AB	5 776 858
CMT 2500	2 500 000	AB	1 236 950
	6 750 000		7 013 808
Crédit de gestion	7 700 000	BNA	14 305 802
CMT 1540	1 540 000	BNA	-
CMT 2000	2 000 000	BNA	71 417
CMT 1000	1 000 000	BNA	71 436
CMT 1000	1 000 000	BNA	71 436
CMT 8000	8 000 000		5 000 000
	21 240 000		19 520 091
Crédit de gestion	5 020 000	UIB	1 832 196
	5 020 000		1 832 196
Crédit de gestion	2 490 000	BIAT	1 526 462
	2 790 000		1 526 462
CMT 1600	-	UBCI	1 250 963
	-		1 250 963
Total général	69 957 000		76 875 008

4- Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m², objet de deux actes SSP Enregistrés à Zemeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
<i>Crédits de gestion</i>	25 850 000	<i>STB</i>	42 934 346
<i>CMT STB 347</i>	347 000	<i>STB</i>	-
<i>CMT STB 900</i>	900 000	<i>STB</i>	64 285
<i>CMT STB 220</i>	220 000	<i>STB</i>	15 714
<i>CMT STB 232</i>	232 000	<i>STB</i>	16 571
<i>CMT STB 880</i>	880 000	<i>STB</i>	62 857
<i>CMT STB 356</i>	356 000	<i>STB</i>	25 429
<i>CMT STB 172</i>	172 000	<i>STB</i>	12 286
	28 957 000		43 131 488
<i>Crédits de gestion</i>	10 960 000	<i>BH KARKER</i>	42 934 346
<i>CMT 8350</i>	8 350 000	<i>BH KARKER</i>	8 350 000
<i>CMT 2470</i>	2 470 000	<i>BH KARKER</i>	2 282 541
	21 780 000		53 566 887
<i>Crédit de gestion</i>	7 700 000	<i>BNA</i>	14 305 802
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	<i>BNA</i>	-
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	<i>BNA</i>	71 417
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	<i>BNA</i>	71 436
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	<i>BNA</i>	71 436
	13 240 000		14 520 091
<i>Crédit de gestion</i>	2 490 000	<i>BIAT</i>	1 526 462
	2 490 000		1 526 462
<i>Crédit de gestion</i>	4 250 000	<i>AB</i>	5 776 858
	4 250 000		5 776 858
Total général	70 717 000		118 521 786

5- Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m², objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
<i>Crédits de gestion</i>	25 850 000	STB	42 934 346
<i>CMT STB 347</i>	347 000	STB	-
<i>CMT STB 900</i>	900 000	STB	64 285
<i>CMT STB 220</i>	220 000	STB	15 714
<i>CMT STB 232</i>	232 000	STB	16 571
<i>CMT STB 880</i>	880 000	STB	62 857
<i>CMT STB 356</i>	356 000	STB	25 429
<i>CMT STB 172</i>	172 000	STB	12 286
	28 957 000		43 131 488
<i>Crédit de gestion</i>	4 250 000	AB	5 776 858
<i>CMT 2500</i>	2 500 000	AB	1 236 950
	6 750 000		7 013 808
<i>Crédit de gestion</i>	7 700 000	BNA	14 305 802
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	BNA	-
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	BNA	71 417
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
	13 240 000		14 520 091
<i>Crédit de gestion</i>	5 020 000	UIB	1 832 196
	5 020 000		1 832 196
<i>Crédit de gestion</i>	2 490 000	BIAT	1 526 462
	2 490 000		1 526 462
<i>CMT 1600</i>	-	UBCI	1 250 963
	-		1 250 963
Total général	56 457 000		69 275 008

6- Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
<i>Crédits de gestion</i>	25 850 000	<i>STB</i>	42 934 346
<i>CMT STB 347</i>	347 000	<i>STB</i>	-
<i>CMT STB 900</i>	900 000	<i>STB</i>	64 285
<i>CMT STB 220</i>	220 000	<i>STB</i>	15 714
<i>CMT STB 232</i>	232 000	<i>STB</i>	16 571
<i>CMT STB 880</i>	880 000	<i>STB</i>	62 857
<i>CMT STB 356</i>	356 000	<i>STB</i>	25 429
<i>CMT STB 172</i>	172 000	<i>STB</i>	12 286
	28 957 000		43 131 488
<i>Crédit de gestion</i>	4 250 000	<i>AB</i>	5 776 858
<i>CMT 2500</i>	2 500 000	<i>AB</i>	1 236 951
	6 750 000		7 013 809
<i>Crédit de gestion</i>	7 700 000	<i>BNA</i>	14 305 802
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	<i>BNA</i>	-
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	<i>BNA</i>	71 417
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	<i>BNA</i>	71 436
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	<i>BNA</i>	71 436
	13 240 000		14 520 091
<i>Crédit de gestion</i>	5 020 000	<i>UIB</i>	1 832 196
	5 020 000		1 832 196
<i>Crédit de gestion</i>	2 490 000	<i>BIAT</i>	1 526 462
	2 490 000		1 526 462
Total général	56 457 000		68 024 046

7- Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m²

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
<i>Crédits de gestion</i>	25 850 000	STB	42 934 346
<i>CMT STB 347</i>	347 000	STB	-
<i>CMT STB 900</i>	900 000	STB	64 285
<i>CMT STB 220</i>	220 000	STB	15 714
<i>CMT STB 232</i>	232 000	STB	16 571
<i>CMT STB 880</i>	880 000	STB	62 857
<i>CMT STB 356</i>	356 000	STB	25 429
<i>CMT STB 172</i>	172 000	STB	12 286
<i>CMT STB 5200</i>	5 200 000	STB	2 600 000
	34 157 000		45 731 488
<i>Crédit de gestion</i>	7 700 000	BNA	14 305 802
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	BNA	-
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	BNA	71 417
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
<i>CMT 8000</i>	8 000 000	BNA	5 000 000
	21 240 000		19 520 091
<i>Crédits de gestion</i>	10 960 000	BH KARKER	49 172 336
<i>CMT 8350</i>	8 350 000	BH KARKER	8 350 000
<i>CMT 2470</i>	2 470 000	BH KARKER	2 282 544
	21 780 000		59 804 880
Total général	77 177 000		125 056 459

8- Les éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie.

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	Solde au 31 décembre 2019
Crédits de gestion	25 850 000	STB	42 934 346
CMT STB 347	347 000	STB	-
CMT STB 900	900 000	STB	64 285
CMT STB 220	220 000	STB	15 714
CMT STB 232	232 000	STB	16 571
CMT STB 880	880 000	STB	62 857
CMT STB 356	356 000	STB	25 429
CMT STB 172	172 000	STB	12 286
CMT STB 5200	5 200 000	STB	2 600 000
	34 157 000		45 731 488
Crédit de gestion	4 250 000	AB	5 776 858
CMT 2500	2 500 000	AB	1 236 951
	6 750 000		7 013 809
Crédit de gestion	7 700 000	BNA	14 305 802
CMT 1540	1 540 000	BNA	-
CMT 2000	2 000 000	BNA	71 417
CMT 1000	1 000 000	BNA	71 436
CMT 1000	1 000 000	BNA	71 436
CMT 8000	8 000 000	BNA	5 000 000
	21 240 000		19 520 091
Crédit de gestion	5 020 000	UIB	1 832 196
	5 020 000		1 832 196
Crédit de gestion	2 490 000	BIAT	1 526 462
	2 490 000		1 526 462
Crédits de gestion	10 960 000	BH KARKER	49 172 336
CMT 8350	8 350 000	BH KARKER	8 350 000
CMT 2470	2 470 000	BH KARKER	2 282 544
	21 780 000		59 804 880
Total général	91 437 000		135 428 926

Rapport Général

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous **avons effectué l'audit** des états financiers de la Société Moderne de Céramique « SOMOCER », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, **l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé** des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres **positifs de 81.279.690 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 3.257.992 DT.**

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOMOCER au 31 décembre 2019, ainsi **que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date,** conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2019, les réserves suivantes ont été soulevées :

- L'examen des créances clients au 31 décembre 2019 a révélé l'existence de créances douteuses de 2.887mille DT dont principalement une créance douteuse sur le client Libyen «Al Aquaria» pour un montant net de 2.604 mille DT (soit un montant brut de 3.204 mille DT provisionné à hauteur de 600 mille DT) et une créance sur le client Algérien « EURL COMAC » de l'ordre de 267 mille DT (datant des exercices 2015 et antérieurs et dont le paiement a été bloqué par les autorités algériennes). **Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents d'une part et la situation qui prévaut en Libye d'autre part (pour la créance libyenne), nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.**

- SOMOCER détient une participation de 3.200 mille DT dans le capital de la société **SOMOSAN** ainsi qu'une créance de 1.003 mille DT sur cette société. **SOMOSAN a connu des difficultés opérationnelles au cours de ses premières années d'exploitation liées principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau du gaz naturel et le niveau élevé des charges financières.** Un plan de restructuration a été engagé et prévoit notamment la recapitalisation de la société SOMOSAN, le rééchelonnement de **ses dettes bancaires et la compression de ses coûts d'exploitation.** Par ailleurs, et suivant la décision du tribunal de première instance de Gafsa du 14 mars 2017, il a été décidé de nommer un juge commissaire et un administrateur judiciaire pour SOMOSAN.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2018, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés. Ceci devrait avoir un impact positif sur les activités futures de SOMOSAN qui est actuellement en arrêt. Sur la base de ces éléments, le **management de SOMOCER juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres SOMOSAN.**

Compte tenu de la situation actuelle et des informations disponibles à la date du présent **rapport, il ne nous a pas été possible d'apprécier si les performances financières futures** de la société SOMOSAN permettront de couvrir les engagements de SOMOCER dans la société **SOMOSAN.** Le **management considère qu'au vu des éléments positifs notés au cours de 2018, notamment avec l'obtention de l'accord de principe du raccordement du gaz naturel, il n'y a pas lieu de constater une provision pour dépréciation au titre des engagements dans SOMOSAN.**

- SOMOCER détient une participation dans le capital de la société Libyenne « INCOMA » à **hauteur de 1.836 mille DT.** Etant donné l'absence d'informations financières récentes sur cette filiale, nous n'avons pas une assurance quant à la recouvrabilité de ces titres. Il est à noter que les derniers états financiers disponibles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 font ressortir une dépréciation de 206 mille DT par rapport à la valeur des titres qui figure au niveau des comptes de SOMOCER arrêtés au 31 décembre 2019.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux **règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.**

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, **et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.**

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut de 33.300 mille DT et provisionnées à hauteur de 10.132 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de celles-ci selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et leur valeur recouvrable estimée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

b) Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut de 47.290 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.438 mille DT.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage. Comme indiqué dans la note III.9 aux états financiers, la valeur d'usage est déterminée en fonction d'une analyse multicritère en tenant compte notamment de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée par l'entreprise émettrice.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des titres de participation aux normes comptables tunisiennes en vigueur. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage, vérifier les données utilisées par le management pour l'estimation de la valeur d'usage (telles que les états financiers, rapports d'activité, budgets, rapports d'évaluation, rapports d'expertise, etc.). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

c) Evaluation des stocks :

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour une valeur brute de 55.833 mille DT et provisionnés à hauteur de 955 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.2 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note III.12 aux états financiers relative aux événements postérieurs à la date de clôture dans laquelle la Direction décrit les événements liés à la crise sanitaire engendrée par le COVID-19 et ses impacts potentiels sur l'activité de la société.

Notre opinion n'est pas modifiée par cette observation.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration (« Rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie,

permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les **anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci **résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.**
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour **l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.**
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- **Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.**
- **Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.**
- **Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.**
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes **concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.**

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous **déterminons quelles ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l’audit.**

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans **notre rapport parce que l’on peut raisonnablement s’attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l’intérêt public.**

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux **vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l’Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.**

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l’article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation **du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l’efficacité du système de contrôle interne de la société.** A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de **la conception et de la mise en place d’un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience** incombe à la direction et au Conseil d’Administration.

Sur la base de notre examen, **nous n’avons pas identifié de** déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l’article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au **Conseil d’Administration.**

Sur la base des diligences que nous avons estimé **nécessaire de mettre en œuvre, nous n’avons pas détecté d’irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.**

Conformité aux dispositions de la loi n°47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des affaires

A la date de publication de notre rapport, la société ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Tunis le 10 juin 2020

Les commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

CRG Audit

Ahmed Sahnoun

Chiraz Drira

Rapport Spécial

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration nous a avisés de l'existence des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2019 et visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales :

1. Ventes à des sociétés du Groupe

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année 2019 avec les sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalise un montant de 28.262.353 DT et se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien	31/12/2019
Société A.B.C.	6 708 426
Société AB CORPORATION	2 721
Société SOTEMAIL	20 222 631
Société SANIMED	1 112 700
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	12070
Société AGRIMED	4 599
Société 3S TRADING	199 206
Total du chiffre d'affaires hors taxes	28 262 353

2. Achats auprès des sociétés du Groupe

Les achats hors taxes réalisés au cours de l'année 2019 auprès des sociétés du groupe SOMOCER et les autres parties liées totalisent un montant de 17.053.649 DT et se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	31/12/2019
Société SOTEMAIL	12 759 823
Société A.B.C.	11 479
Société Moderne de Conditionnement « SMC »	4 137 312
Société SANIMED	145 035
Total des achats hors taxes	17 053 649

3. Emprunts

La société SOMOCER a conclu trois nouveaux emprunts bancaires au cours de l'exercice 2019 dont le montant restant dû au 31 décembre 2019 est de 5.568.000 DT. Ces emprunts se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Long terme	Court terme	Montant brut	Taux d'intérêt annuel
STB (4500)	2 385 281	2 114 719	4 500 000	TMM + 4%
BH (05/2470)	481 845	86 155	568 000	TMM +2,5%
AMEN BANK (500/2175)	500 000	-	500 000	TMM +2,74%
Total	3 367 126	2 200 874	5 568 000	

4. Contrats de leasing

La société SOMOCER a conclu deux nouveaux contrats de leasing au cours de l'exercice 2019 dont le montant restant dû au 31 décembre 2019 est de 293.842 DT. Ces emprunts leasing se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	Long terme	Court terme	Montant brut	Taux d'intérêt mensuel
Contrat n°662130	182 527	73 787	256 314	0,70%
Contrat n°271970	27 000	10 528	37 528	0,80%
Total	209 527	84 315	293 842	

5. Concours bancaires

Les concours bancaires dont bénéficie la société s'élèvent au 31 décembre 2019 à 15.054.050 DT et se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien	31/12/2019
UBCI	91
BIAT	458 717
ATTIJARI BANK	873 073
BNA	2 749 083
STB	5 696 034
BH	4 135 227
NAIB	4 291
AMEN BANK	186 975
UIB	557 145
ATB	393 414
Total des concours bancaires	15 054 050

6. Autres transactions conclues avec les parties liées

-En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 3.629.087 DT dont 287.678 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2019 s'élèvent à 303.747 DT hors taxes.

- Courant l'exercice 2019, SOMOCER a conclu une convention tripartite avec AB Corporation, SOTEMAIL et SOMOCER Négoce qui prévoit le transfert d'une partie de la créance de AB Corporation envers SOMOCER Négoce au 31 décembre 2019 à la société SOMOCER pour un montant de 590.780 DT, qui permettra le paiement de sa dette envers SOMOCER Négoce au titre des honoraires d'assistance. Une retenue à la source de 15% a été opérée lors de la compensation au titre des honoraires d'assistance.

- Courant l'exercice 2019, SOMOCER a cédé un ensemble de matériels de transport composé de 8 camions et 12 remorques à la nouvelle filiale « IDEAL TRANSPORT SARL » sous forme d'apport en nature pour un montant de 642.000 DT. Cet apport en nature a été rémunéré moyennant l'attribution de 64.200 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars la part sociale, portant ainsi sa participation dans cette filiale à 39.7% au 31 décembre 2019.

- La location au profit de la société « SOTEMAIL » d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un loyer annuel de 1.200 DT TTC.

-Un terrain acquis par la société SOMOCER NEGOCE SARL pour un montant total de 403.602 DT a été mis à la disposition de la société SOMOCER à titre gracieux pour l'exploiter en tant que dépôt.

- Courant l'exercice 2019, SOMOCER a cédé du matériel industriel à la société SOTEMAIL pour un montant de 18.089 DT hors taxes.

B- Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces conventions sont détaillées comme suit :

1. Engagements de financement à court terme

- SOMOCER a renouvelé durant l'exercice 2019 les engagements de financement à court terme dont le détail est le suivant :

En Dinar Tunisien	Solde au 31/12/2019
Préfinancement à l'exportation	4 410 000
Préfinancement de stock	6 650 000
Total	11 060 000

- SOMOCER a fait appel à l'émission de billets de trésorerie et de crédits de financements en devise et en monnaie locale pour des fins de financement à court terme. Le détail de ce financement courant l'exercice 2019 est consigné ci-dessous :

Etablissement financier	Solde au 31/12/2019	Echéance
Crédits de financement	20 427 341	2019/2020
Billets de trésorerie 3S Trading (*)	1 000 000	2019/2020
Total	21 427341	

(*) Courant l'exercice 2018, SOMOCER a signé une convention de billets de trésorerie avec « 3S Trading » pour un montant s'élevant à 1.000.000 DT pour une période de 12 mois commençant le 16 mars 2018 avec une date d'échéance au 10 mars 2019 avec un taux d'intérêt de 6% par an. Ces billets ne sont pas encore remboursés au 31 décembre 2019. Les intérêts constatés en 2019 au titre de ces billets de trésorerie s'élèvent à 58.252 DT.

2. Convention d'assistance avec la société SOMOCER Négocier

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 22 avril 2014, la convention d'assistance entre la société SOMOCER et la société SOMOCER Négocier qui porte sur la gestion et l'administration des ventes à l'export à partir du 01 janvier 2014. En vertu de cette convention, SOMOCER Négocier est rémunérée par une commission égale à 5% du montant des ventes réalisées à l'export et ce, pour une période de 5 ans. En 2016, un avenant a été signé entre les deux parties stipulant que SOMOCER Négocier percevra une commission de 1,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export pour une période de 5 ans. En 2019, un avenant a été signé entre les deux parties en ramenant le taux de 1,5% à 2,5% sur les ventes réalisées sur le marché local et export.

Le montant de la commission facturée par la société SOMOCER Négocier au titre de l'année 2019 s'élève à 1.746.309 DT, hors taxes.

3. Emprunts bancaires et dettes leasing

Le solde des emprunts bancaires ainsi que des dettes de leasing restant à régler au 31 décembre 2019 s'élève à un montant total de 31.036.227 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Long terme	Court terme	Total	Taux d'intérêt
EMPRUNT BNA 4 MDT (1ère tranche)	-	71 417	71 417	6,61%
EMPRUNT BNA 4 MDT (2ème tranche)	-	71 436	71 436	6,70%
EMPRUNT BNA 4 MDT (3ème tranche)	-	71 436	71 436	7,20%
EMPRUNT BNA 8 MDT	3 333 333	1 666 667	5 000 000	TMM+3%
EMPRUNT AMEN BANK 2,5 MDT	1 409 198	327 753	1 736 951	5,73%
EMPRUNTS STB	6 773 084	3 869 378	10 642 462	TMM+3%
EMPRUNT BH 8,35 MDT	7 696 602	653 398	8 350 000	4,17%
EMPRUNT BH 2,47 MDT	1 926 793	355 751	2 282 544	8,54%
EMPRUNTS ATTIJARI 700 MDT	386 444	133 327	519 771	8,29%
EMPRUNTS UBCI	800 000	433 333	1 233 333	8,70%
EMPRUNTS LEASING	657 852	399 025	1 056 877	0,76%
Total	22 983 306	8 052 921	31 036 227 -	

Il convient de noter que ces emprunts sont assortis des garanties suivantes :

- **Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels** composant le fonds de commerce de la société ;
- Une hypothèque immobilière de premier rang sur les parcelles de terrains sises aux Berges du Lac – Tunis ;
- Une hypothèque immobilière de rang utile dans les parts indivises revenant à la société SOMOCER dans les titres fonciers des terrains sis à Menzel El Hayet ainsi que sur la construction ; et
- **Un nantissement de premier rang sur l'ensemble des équipements et matériels.**

4. Cautions solidaires au profit de la société SOMOSAN

Le Conseil d'Administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme de 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme de 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme de 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.

5. Placements à court terme

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2019.

6. Autres transactions avec les parties liées

- Courant l'année 2019, SOMOCER a constaté des produits relatifs au loyer de l'atelier sis à Menzel El Hayet, pour la société « SMC » pour une valeur de 52.950 DT, hors taxes.
- Courant l'année 2019, SOMOCER a facturé 90.000 DT HTVA à la société « SMC » au titre des services en finance et en contrôle de gestion assurée par son propre personnel moyennant une facturation mensuelle de 7.500 DT, hors taxes.
- Courant l'exercice 2019, le montant des bonifications accordées par SOMOCER à la société ABC se sont élevés à un montant de 383.392 DT hors taxes.
- Courant l'exercice 2019, SOMOCER a émis deux notes de débit à la société « SOMOCER NEGOCE SARL » pour un montant total de 536.821 DT et relatives à des frais de voyages et déplacements, frais de télécommunication et d'assistance commerciale.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2019, a décidé l'allocation d'un montant net annuel de jetons de présence de 170.000 DT.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2019, aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit.
- Les salaires bruts servis au Directeur Général s'élèvent au titre de l'exercice 2019 à 650.447DT, soit un net annuel de 383.363 DT.
- Les salaires bruts servis au Directeur Général Adjoint s'élèvent au titre de l'exercice 2019 à 209.692 DT soit un net annuel de 129.167 DT.

Ces dirigeants bénéficient aussi d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et de frais de communications téléphoniques.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos diligences n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 10 juin 2020

Les commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

CRG Audit

Ahmed Sahnoun

Chiraz Drira

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarek Ibn Ziyed Mutuelleville -1082 Tunis Mahrajène-

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (G.E.M) & Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	8 469	8 469
Moins : amortissements		<u>-8 469</u>	<u>-8 469</u>
		-	-
Immobilisations corporelles	3	1 597 037	1 472 398
Moins : amortissements		<u>-1 112 410</u>	<u>-1 013 490</u>
		484 627	458 908
Immobilisations financières	4	8 965 105	9 366 101
Moins : provisions		<u>-595 982</u>	<u>-478 550</u>
		8 369 123	8 887 551
Titres mis en équivalence	5	-	127 345
Actifs d'impôt différé	6	300 689	250 355
Total des actifs non courants		9 154 439	9 724 159
ACTIFS COURANTS			
Stocks	7	57 209 515	57 481 645
Moins : provisions		<u>-103 069</u>	<u>-103 069</u>
		57 106 446	57 378 576
Clients et comptes rattachés	8	2 050 156	1 252 441
Moins : provisions		<u>-190 071</u>	<u>-199 931</u>
		1 860 085	1 052 510
Autres actifs courants	9	4 732 799	5 225 848
Moins : provisions		<u>-22 501</u>	<u>-22 501</u>
		4 710 298	5 203 347
Placements et autres actifs financiers	10	439 539	554 365
Liquidités et équivalents de liquidités	11	2 459 287	708 865
Total des actifs courants		66 575 655	64 897 663
TOTAL DES ACTIFS		75 730 094	74 621 822

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		5 050 500	5 050 500
Réserves consolidées		29 413 231	29 101 770
Résultat consolidé		35 073	636 467
Total des capitaux propres du groupe	12	34 498 804	34 788 737
Réserves minoritaires		487 252	486 949
Résultat minoritaires		4 503	58 488
Total intérêts minoritaires		491 755	545 437
Total des capitaux propres avant affectation		34 990 559	35 334 174
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	21 029 984	23 757 830
Autres passifs financiers	14	184 477	698 127
Provisions	15	807 494	677 961
Total des passifs non courants		22 021 955	25 133 918
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	3 964 070	2 415 036
Autres passifs courants	17	2 825 072	1 111 134
Concours bancaires	18	-	385 822
Autres passifs financiers	18	11 928 438	10 241 738
Total des passifs courants		18 717 580	14 153 730
Total des passifs		40 739 535	39 287 648
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		75 730 094	74 621 822

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens immobiliers	19	16 159 009	10 562 624
Autres produits d'exploitation	20	36 402	38 652
Total des produits d'exploitation		16 195 411	10 601 276
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des en-cours	21	-272 130	2 615 738
Achats de terrains	22	-16 500	-
Achats d'études et de prestations de services	23	-385 006	-236 866
Achats de matériels, équipements et travaux	24	-9 206 038	-7 715 042
Charges de personnel	25	-1 980 632	-1 550 876
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	26	-336 024	-67 254
Autres charges d'exploitation	27	-729 875	-707 814
Total des charges d'exploitation		-12 926 205	-7 662 114
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 269 206	2 939 162
Charges financières nettes	28	-3 780 111	-2 869 350
Produits des placements	29	168 527	880 732
Autres gains ordinaires	30	680 380	79 366
Autres pertes ordinaires	31	-52 148	-12 487
Résultat des activités ordinaires avant impôt		285 854	1 017 423
Impôt sur les sociétés		-46 268	-75 569
Résultat des activités ordinaires après impôt		239 586	941 854
Eléments extraordinaires		-	-
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES		239 586	941 854
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-200 010	-246 901
RÉSULTAT NET DU GROUPE		39 576	694 953
Part du groupe		35 073	636 467
Part des minoritaires		4 503	58 488

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2019 Exercice clos le 31 décembre 2018
Notes

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net	35 073	636 467
	Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées	4 503	58 488
	Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	200 010	246 901
	Élimination de l'impact de d'impôt différé	-50 334	52 395
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	336 024	67 254
	▪ Variations des :		
	- Stocks	272 130	-2 615 738
	- Clients	-797 715	1 234 757
	- Autres actifs	493 049	-1 639 432
	- Autres passifs financiers	-513 650	4 401
	- Fournisseurs et autres passifs	3 262 972	-1 246 019
	▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations	-	-546 981
	▪ Dividendes sur titres de participation	-72 715	-179 668
	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 169 347	-3 927 175
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-	-
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-124 638	-8 926
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	515 821	1 763 176
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-	-
	Dividendes reçus	72 715	179 668
	Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	463 898	1 933 918
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-411 716	-1 279 593
	Encaissements provenant des emprunts	6 100 000	13 150 000
	Remboursements d'emprunts	-7 141 145	-9 856 336
	Fonds social (variation)	-44 140	-47 941
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 497 001	1 966 130
	Incidence des variations du périmètre de consolidation	-	-
	VARIATION DE TRÉSORERIE	2 136 244	-27 127
	Trésorerie au début de l'exercice	323 043	350 171
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 459 287	323 043

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Présentation du Groupe

Le Groupe ESSOUKNA se compose, comme le montre le tableau suivant, de trois sociétés opérant, en Tunisie, dans deux domaines d'activités, à savoir la promotion immobilière et la prise de participations :

Société	Forme juridique	Activité	% de contrôle et d'intérêt	Position dans le groupe
Société ESSOUKNA	Société anonyme	Promotion immobilière	100%	Société mère
Société ZIED	SARL	Prise de participations	62,01%	Filiale
Immobilière des Œillets	Société anonyme	Promotion immobilière	22,22%	Ets associée

Le Groupe ESSOUKNA fait partie du Groupe SIMPAR qui fait lui-même partie du Groupe Banque Nationale Agricole (BNA).

2. Présentation de la Société mère

La Société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA).

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5 050 500 DT, dont les actions sont cotées en bourse depuis le 20 septembre 2006.

Elle a pour objet social :

- Le lotissement ou l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société ESSOUKNA a réalisé plusieurs projets pour son propre compte ou en commun avec d'autres sociétés du groupe immobilier de la BNA, dont notamment : Immobilière des Œillets, SIVIA, EL MADINA et SIMPAR.

La structure du capital de la Société ESSOUKNA se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
SIMPAR	3 516 863	3 516 863	69,63%
CTAMA	178 480	178 480	3,53%
BEN HAMADI K.	120 988	120 988	2,39%
ASSURANCE COMAR	80 849	80 849	1,60%
FCP OPTIMA	65 000	65 000	1,29%
FCP SÉCURITÉ	60 000	60 000	1,19%
GAROUI Z.	59 552	59 552	1,18%
Autres actionnaires	968 768	968 768	19,18%
TOTAL	5 050 500	5 050 500	100%

La Société ESSOUKNA est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ESSOUKNA ont été arrêtés au 31 décembre 2019 conformément aux dispositions de la loi n°96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, telle que complétée par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes, dont notamment les Normes Comptables NCT 35, relative aux états financiers consolidés, et NCT 36, relative aux participations dans les entreprises associées, publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003. Les méthodes et les principes comptables adoptés pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation dans les états financiers des transactions et autres événements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ne comportent aucune dérogation significative par rapport aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Méthodes comptables appliquées

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 se résument comme suit :

2.1. Consolidation

➤ **Filiales**

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

➤ **Entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état de résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

➤ **Périmètre de consolidation**

Les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe dans les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation qui leur sont appliquées se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société ESSOUKNA	100%	100%	I.G.
Société ZIED	62,01%	62,01%	I.G.
Immobilière des Œilletts	22,22%	22,22%	M.E.

2.2. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable NCR 02, relative aux Capitaux propres :

- Les actions émises par la Société ESSOUKNA et rachetées dans l'optique de réguler les cours en bourse ou encore celles qui sont détenues par les filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés également au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

2.3. Transactions en monnaies étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût, y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Société du Groupe. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants (sans valeur résiduelle) :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

2.5. Titres de participations non consolidables

Les titres de participation non consolidables sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation non consolidables sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

2.6. Stocks

➤ *Terrains à bâtir ou à lotir*

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

➤ *Travaux en cours*

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

➤ *Travaux terminés*

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production, tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion, et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

À compter de l'exercice 2018 et suite à l'évolution de la conjoncture (un projet n'est plus commercialisable sur une période de trois ans), les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks finis sont comptabilisées en appliquant la procédure suivante :

Pour les projets achevés dont le procès-verbal de récolement a été obtenu depuis 5 ans et pour les lotissements dont la réception définitive par les autorités compétentes date de 5 ans, une mission d'expertise est confiée à un expert qualifié en vue d'évaluer le prix de vente du m² :

- a) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est supérieur au coût de revient comptable du m², aucune provision n'est à comptabiliser ;*
- b) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est inférieur au coût de revient comptable du m², une provision est à comptabiliser pour les locaux ou les lots non promis à la vente à la date de l'arrêté de la situation comptable. Le montant de la provision est la différence entre la valeur d'expertise et la valeur comptable.*

2.7. Provision pour garanties conférées aux clients

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés. Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, par catégorie de projets. Les taux de provisionnement appliqués par les Sociétés du Groupe se présentent comme suit :

	Taux de provisionnement
Projet El Mourouj V (HSC-57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

2.8. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance).

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif telle qu'énoncée par le cadre conceptuel de la comptabilité et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts (courants et non courants) au niveau du bilan.

La norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :*

- a) *Les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;*
- b) *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et*
- c) *Les charges d'emprunt sont encourues ».*

Les charges d'emprunt supportées par la Société du Groupe sont incorporées dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain, l'intention de l'entité, détentrice du terrain, étant la réalisation d'un projet de promotion immobilière. À cet effet, les travaux administratifs et techniques sont entamés dès la concrétisation de l'achat du terrain à bâtir, et le délai moyen pour le commencement de la construction physique des biens immobiliers n'excède pas les deux ans.

À partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la Société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation sur registre foncier, bon de commande, lettre de consultation, etc.), soit la date de la première dépense matérialisée par une facture ou une quittance et comptabilisée dans le compte du projet, dont notamment les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du terrain. L'effet sur les exercices antérieurs étant non significatif, aucun retraitements n'a été opéré.

2.6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- a) La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- b) La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- c) Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (L'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement, ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

2.9. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société du Groupe pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale après leur départ en retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

2.10. Impôts sur les sociétés

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre les impôts courants et les impôts différés.

➤ Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

➤ Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

2.11. Présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie

À partir de l'exercice 2018, l'état consolidé des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la norme comptable générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation non consolidables, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- Les intérêts reçus, générés par les placements à long et à court terme, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
Logiciels	8 469	-	-	8 469	8 469	-	-	8 469	-	-
Total des immobilisations incorporelles	8 469	-	-	8 469	8 469	-	-	8 469	-	-
Terrains	162 500	-	-	162 500	-	-	-	-	162 500	162 500
Bâtiments administratifs	350 780	-	-	350 780	324 185	9 414	-	333 599	17 181	26 595
Matériel de transport	413 231	116 990	-	530 221	202 435	75 788	-	278 223	251 998	210 796
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	333 630	1 203	-	334 833	297 991	7 091	-	305 082	29 751	35 639
Équipements de bureaux	98 341	679	-	99 020	85 677	3 102	-	88 779	10 241	12 664
Équipements informatiques	113 917	5 766	-	119 683	103 202	3 525	-	106 727	12 956	10 715
Total des immobilisations corporelles	1 472 399	124 638	-	1 597 037	1 013 490	98 920	-	1 112 410	484 627	458 909
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	1 480 868	124 638	-	1 605 506	1 021 959	98 920	-	1 120 879	484 627	458 909

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2019 appartiennent entièrement à la Société ESSOUKNA. Un inventaire physique de ces actifs a été effectué à la fin de l'année 2019. Le rapprochement de ses résultats avec les données comptables correspondantes (ou des tableaux d'amortissements) n'a pas été effectué de manière exhaustive. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de nous assurer de l'existence physique et de l'état de fonctionnement de la majorité des immobilisations incorporelles et corporelles de la société mère.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Participations (non consolidables) :	4 471 726	4 486 977
- Titres de participation	4 513 787	4 513 787
- Moins : Provisions	-42 061	-26 810
Fonds gérés :	3 619 399	4 121 580
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	4 173 320	4 573 320
- Moins : Provisions	-553 921	-451 740
Prêts au personnel :	272 478	268 474
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	272 478	268 474
- Moins : Provisions	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunt national	5 000	10 000
Dépôts et cautionnements versés	520	520
<i>Total en DT</i>	8 369 123	8 887 551

NOTE N°4-1 : PARTICIPATIONS NON CONSOLIDABLES

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31 décembre 2019		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
SIMPAR	112 281	10,00%	993 936	-	993 936
SOGEST	1	0,10%	10	-	10
SICAV BNA	110	0,01%	11 000	-	11 000
SOIVM SICAF	45 714	11,43%	452 373	-	452 373
SICAV AVENIR	110	0,01%	10 525	4 139	6 386
BNA CAPITAUX	82	0,16%	8 200	-	8 200
SICAR INVEST	59 000	5,90%	790 000	-	790 000
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	300	0,01%	30 000	-	30 000
BTS	200	0,01%	2 000	-	2 000
TUNIS RE	33 444	0,17%	237 553	-	237 553
ELBENE INDUSTRIE	20 610	0,21%	82 440	37 922	44 518
SODET SUD	17 862	8,29%	1 895 750	-	1 895 750
<i>Total en DT</i>			4 513 787	42 061	4 471 726

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

En 2014, la Société ESSOUKNA a procédé à l'acquisition de 4 382 actions SODET SUD, société du groupe BNA, pour un montant de 547 750 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la Société ESSOUKNA a procédé à la souscription de 13 480 actions SODET SUD pour un montant global de 1 348 000 DT.

Après cette opération, la participation de la Société ESSOUKNA dans le capital de la SODET SUD remonte à 17 862 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,29%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 38,480 DT, soit une moins-value potentielle de 1 208 KDT non comptabilisée par la Société ESSOUKNA.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 8 janvier 2018 par un expert externe au groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 41 785 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2019 de 14 045 KDT, soit une plus-value latente de 27 740 KDT.

En conclusion, la Société ESSOUKNA, tout en s'alignant aux sociétés du groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les montants des participations en fonds gérés par SICAR INVEST, société du groupe BNA, non encore recouvrés 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Fonds gérés	Solde au 31 décembre 2019
Fonds géré n°4	158 580
Fonds géré n°8	172 455
Fonds géré n°15	1 046 660
Fonds géré n°22	2 795 625
<i>Total en DT</i>	<i>4 173 320</i>

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 1 673 320 DT au 31 décembre 2019.

Cependant, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés totalisent un montant de 553 921 DT au 31 décembre 2019. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST qui dispose des dossiers physiques des participations (dont notamment les derniers états financiers disponibles) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

Les produits (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été comptabilisés sur la base d'un état communiqué par cette dernière à la Société ESSOUKNA pour le besoin d'établissement des états financiers, pour les montants respectifs de 95 812 DT et (119 616) DT.

NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Société mise en équivalence	Actif net au 31/12/2018	% au
IMMOBILIERE DES ŒILLETS	573 026	
<i>Total en DT</i>		

(*) La valeur des TME au 31 décembre 2019 est nulle, étant donné que la quote-part du Groupe dans la perte de l'exercice 2019 (-239 992 DT) dépasse le montant dans une entreprise associée, en l'absence d'un engagement au-delà de son apport en capital.

NOTE N°6 : ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Sources des impôts différés actifs	Solde au 31 décembre 2018	Incidence sur les réserves de 2019	Incidence sur le résultat de 2019	Solde au 31 décembre 2019
AID / provisions pour risques et charges	117 452	-	23 901	141 353
AID / provisions pour dépréciation des titres de participation	132 405	-	26 567	158 972
AID / provisions pour dépréciation des créances douteuses	498	-	-134	364
AID / pertes fiscales reportables	-	-	-	-
<i>Total en DT</i>		-	50 334	300 689

NOTE N°7 : STOCKS (*)

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Terrains à bâtir :	22 077 963	23 379 215
- LOT M'HAMDIA	431 746	431 746
- LOT SOUKRA (école primaire)	93 177	93 177
- LOT EHC 1 BOUMHEL	-	1 330 469
- LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	4 120 710	3 866 318
- LOT MANOUBA	9 165 942	8 619 754
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 2	1 405 870	1 347 917
- LOTS HSC 1.5.3 LAC	3 429 911	3 262 452
- LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI	-	1 233 200
- LOTS HSC 1.11.6 LAC	3 430 607	3 194 182
Travaux en cours :	14 674 628	12 866 793
- PROJET KAIROUAN	3 463 368	2 933 647
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	-	2 533 868
- PROJET HC 28 EL MOUROUJ VI	-	4 008 640
- PROJET HC 5 BOUMHEL	7 113 112	3 390 638
- PROJET HHC 1 BOUMHEL	2 010 992	-
- LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI	2 087 156	-

Travaux terminés :	20 456 924	21 235 637
- RÉSIDENCE "ESSALEM" LOT HSC 55 EL MOUROUJ V	1 988	1 988
- RÉSIDENCE "ESSOUMBOULA EL JAMILA" LOTS HSC 57&58 EL MOUROUJ V	7 388	7 388
- RÉSIDENCE "LA TURQUOISE" LOT HSC 27 NASR II	33 105	34 451
- RÉSIDENCE LOTS S5-1&S5-2 HAMMAMET	98 689	98 689
- RÉSIDENCE "ESSAFA" LOT HSC 10 NASR II	25 626	29 265
- RÉSIDENCE "EL BOUSTEN 8" SOUKRA TRANCHE 3	-	36 902
- RÉSIDENCE "YOSRA" LOT C7 RAS TABIA	182 119	182 119
- RÉSIDENCE "MARWA" LOT SOUKRA TF 31 327	3 890 339	11 702 258
- RÉSIDENCE "LEILA" LOTS EHC 27&28 EL MOUROUJ VI	-	334 738
- RÉSIDENCE "AHLEM" LOT HC 4 BOUMHEL	-	101 266
- RÉSIDENCE "SALOUA" LOT EHC 45 EL MOUROUJ V	309 969	1 060 056
- LOTISSEMENT SOUSSE (TRANCHE 1)	7 546 563	7 646 517
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	3 261 713	-
- PROJET HC 28 EL MOUROUJ VI	5 099 425	-
Total brut en DT	57 209 515	57 481 645
Moins : Provisions	-103 069	-103 069
- Travaux terminés (**)	-103 069	-103 069
Total net en DT	57 106 446	57 378 576

(*) Les stocks de biens immobiliers proviennent exclusivement de la Société ESSOUKNA (société mère).

(**) Des provisions pour dépréciation de certains locaux, faisant partie des résidences ESSALEM, ESSOUNBOULA EL JAMILA, LA TURQUOISE, HAMMAMET et ESSAFA, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés et connaissant une mévente depuis plusieurs exercices, ont été constituées pour 60% de leurs coûts de production historiques.

NOTE N°7-1 : STOCK DE TERRAINS À BÂTIR

Le stock de terrains à bâtir figurant à l'actif du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2019 appartiennent entièrement à la Société ESSOUKNA (société mère).

Les acquisitions de lots de terrains aménagés (notamment auprès de l'AFH) sont généralement financées par des emprunts de fonds portant intérêts (contractés auprès de la BNA). Ces lots de terrains aménagés sont destinés à des futurs projets de promotion immobilière et pourraient être détenus quelques années avant d'être bâtis et commercialisés. La Société ESSOUKNA ne comptabilise pas en charges de l'exercice les coûts d'emprunt au fur et à mesure qu'ils sont encourus, mais les incorpore dans le coût du stock de terrains à bâtir dès le commencement des travaux administratifs et techniques (par les moyens propres ou par recours à des tiers), et ce, même en l'absence de travaux de construction.

La Société ESSOUKNA considère que la juste valeur (déterminée à dire d'expert qualifié le cas échéant) de ces biens immobiliers couvre leur valeur comptable, y compris les coûts d'emprunt incorporés (en cas d'insuffisance, une provision pour dépréciation est constituée) et que le recouvrement de ces derniers sera assuré, avec les autres coûts de développement, par les revenus des futurs projets de promotion immobilière (ou de lotissement).

Rappelons que la norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à capitalisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque : a) les dépenses relatives au bien ont été réalisées ; b) les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et c) les charges d'emprunt sont encourues.* »

Cette Norme ajoute dans son paragraphe 14 que « *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, vont au-delà de la construction physique du bien concerné. Elles comprennent les travaux techniques et administratifs, préalables au commencement de la construction physique, tels que les activités associées à l'obtention d'autorisations préalablement au commencement de la construction physique. Toutefois, de telles activités ne comprennent pas le fait de détenir un bien lorsqu'il n'y a ni production ni développement modifiant la substance de ce bien. À titre d'exemple, les charges d'emprunt supportées pendant la phase de développement d'un terrain sont capitalisées dans la période au cours de laquelle les activités relatives à ce développement sont entreprises. Toutefois, les charges d'emprunt supportées lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'une activité de développement, n'ont pas qualité pour être capitalisées.* »

La Direction de la Société ESSOUKNA considère que les prescriptions de la norme comptable NCT 13 sont vérifiées pour tous les éléments de son stock de terrains à bâtir (ou à lotir) dont la valeur comptable cumulée, s'élevant à 22 077 963 DT au 31 décembre 2019, inclut un montant de 5 817 208 DT de charges d'emprunt, dont 1 188 966 DT au titre de l'exercice 2019.

Le tableau ci-joint présente la situation comptable de chacun des terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2019, et ce, à l'exception d'un terrain d'une valeur comptable de 93 177 DT destiné à la construction d'une école primaire.

ÉTAT DU STOCK DE TERRAINS À BATIR OU À LOTIR AU 31 DÉCEMBRE 2019

<i>Désignation</i>	<i>Terrain 1.5.3 Lac</i>	<i>Terrain 1.11.6 Lac</i>	<i>Terrain Manouba</i>	<i>Terrain Jardins d'El Menzah</i>	<i>Terrain M'hamdia</i>	<i>Terrain Sousse Tranche 2</i>
Date d'acquisition du terrain	17/07/2014	08/12/2014	05/09/2013	11/06/2013	17/10/2007	21/11/2013
Coût d'achat du terrain	2 797 056	2 680 783	6 069 840	2 816 190	301 000	979 264
Droits d'enregistrement	171 076	163 969	504 729	28 752	18 189	58 798
Honoraires avocat	2 000	2 000	-	3 920	2 360	440
Droits d'enregistrement du contrat de prêt	4 736	4 536	9 328	4 750	-	1 760
Frais de topographie	885	885	1 792	4 110	896	-
Campagne géotechnique	3 731	3 731	400	772	-	65
Honoraires d'architecture	-	-	18 700	-	7 080	-
Frais de location trax	-	-	-	-	510	-
TNB	-	-	164 044	42 245	38 170	-
TVA à récupérer	-381 132	-365 280	-	-	-	-
Coût hors charges financières (1)	2 598 351	2 491 124	6 768 832	2 900 739	368 205	1 040 327
Charges financières encourues avant 2019	664 101	703 058	1 915 922	974 030	63 541	307 590
Charges financières encourues en 2019	236 425	167 459	481 188	245 941	-	57 953
Charges financières incorporées (2)	900 526	870 517	2 397 110	1 219 971	63 541	365 543
% des charges financières (2)/(1)	35%	40%	35%	42%	17%	35%
Coût total du terrain au 31/12/2018	3 430 607	3 429 911	9 165 942	4 120 710	431 746	1 405 870

NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	1 657 901	451 403
Clients - effets à recevoir (1)	92 255	501 038
Clients - chèques impayés (2)	300 000	300 000
Total brut en DT	2 050 156	1 252 441
Moins : Provisions	-190 071	-199 931
Total net en DT	1 860 085	1 052 510

Suite 1 Note N°8

1) Clients - effets à recevoir

Cette rubrique renferme des effets impayés pour un montant cumulé de 77 339 DT, concernant un client douteux. La Société ESSOUKNA a intenté des actions en justice pour le recouvrement forcé de cette créance impayée. Un jugement a été prononcé en sa faveur, en date du 13 janvier 2010 ; il condamne ce client douteux au paiement du principal de la créance, des intérêts de retard et des frais. Cependant, jusqu'au 31 décembre 2019, l'exécution de ce jugements n'a pas eu lieu et aucun recouvrement n'a été effectué. La Direction de la Société ESSOUKNA considère que le risque de non recouvrement n'est pas élevé (malgré l'écoulement de plusieurs années), étant donné que ce client récalcitrant n'a pas encore obtenu son titre de propriété individuel.

Au 31 décembre 2019, une provision pour dépréciation a été constituée au titre des effets impayés pour un montant de 40 071 DT.

2) Clients - Chèques impayés

Il s'agit d'un seul chèque impayé qui se rapporte à la vente d'un local à usage commercial conclue le 22 juin 2012. Le contrat de vente n'a pas été enregistré à la recette des finances et prévoit qu'une partie du prix (300 000 DT) soit payée au moyen d'un crédit à octroyer par la Société ESSOUKNA moyennant le consentement d'une hypothèque de premier rang à son profit. Ces conditions de vente n'ont pas été respectées, d'où le versement en banque par la Société ESSOUKNA du chèque retourné impayé (tiré par une ascendante de l'acquéreur). Une action en justice a été intentée pour la récupération du local vendu (livré au client en 2012) et perdue par la Société ESSOUKNA le 16 novembre 2015.

Au 31 décembre 2019, une provision pour dépréciation a été constituée au titre dudit chèque impayé pour un montant de 150 000 DT représentant la moitié de son montant.

NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Fournisseurs - comptes débiteurs :	235 059	102 312
- Entrepreneurs, avances et acomptes	231 495	96 993
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	3 564	5 319
Personnel - avances et acomptes	4 095	3 780
État - comptes débiteurs :	3 956 433	4 295 495
- TVA déductible ou à reporter	3 346 930	3 643 608
- Crédit IS	609 503	651 887
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	233 753	502 263
- SIMPAR	-	253 084
- SIVIA	233 753	191 985
- EL MEDINA	-	28 597
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	-	28 597
Charges constatées d'avance	1 582	1 624
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	246 358	191 204
Autres comptes débiteurs	55 519	129 170
<i>Total brut en DT</i>	4 732 799	5 225 848
Moins : Provisions	-22 501	-22 501
<i>Total net en DT</i>	4 710 298	5 203 347

NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an)	122 209	94 429
Échéances à moins d'un an sur emprunt national	5 000	5 000
Placement fonds commun BNA Progrès	12 000	12 000
Placement fonds commun BNA Confiance	12 000	12 000
Placement SICAV	288 330	430 936
<i>Total en DT</i>	439 539	554 365

NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Chèques à l'encaissement	369 610	77 778
Effets à l'encaissement	5 500	-
Banque Nationale Agricole (BNA)	2 083 525	630 180
Banque de l'Habitat (BH)	521	661
Caisse	131	246
<i>Total en DT</i>	2 459 287	708 865

NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Capital social (de la société mère)	5 050 500	5 050 500
Réserves consolidées	29 413 231	29 101 770
Résultat consolidé (*)	35 073	636 467
<i>Total en DT</i>	34 498 804	34 788 737

(*) La contribution de chaque société du Groupe dans le résultat consolidé est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Société ESSOUKNA	227 733	787 899
Société ZIED	7 350	95 469
IMMOBILIÈRE DES ŒILLETS	-200 010	-246 901
<i>Total en DT</i>	35 073	636 467

NOTE N°13 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	1 916 667	2 300 000
- Crédit pour acquisition du terrain MANOUBA	4 500 000	4 500 000
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	1 872 095	3 346 457
- Crédit pour acquisition du terrain 1.5.3 LAC	1 543 982	1 543 982
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 35 EL MOUROUJ V	-	192 500
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1.11.6 LAC	2 200 000	2 200 000
- Crédit pour construction KAIROUAN	1 278 261	1 917 391
- Crédit pour construction SOUKRA TF 31 327	-	1 397 500
- Crédit pour construction HC 28 EL MOUROUJ VI	2 962 789	2 453 333
- Crédit pour construction HC 5 BOUMHEL	3 180 000	2 600 000
- Crédit pour construction EHC 46 EL MOUROUJ V	1 576 190	1 306 667
<i>Total en DT</i>	21 029 984	23 757 830

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Cautionnements reçus	184 477	698 127
<i>Total en DT</i>	184 477	698 127

NOTE N°15 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Provisions pour frais de réparation (1)	214 843	226 404
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	114 886	98 040
Provisions pour risques fiscal et social (3)	228 820	191 213
Provisions pour litiges, dont notamment ECF (4)	217 919	110 078
Provisions pour autres litiges	31 026	52 226
<i>Total en DT</i>	807 494	677 961

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise).

Le montant de cette provision correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par catégorie de projets, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration. Les taux de provisionnement appliqués par la Société ESSOUKNA se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC 57-58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

Selon une Note de la Direction Générale, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivant celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la comptabilisation initiale de la provision.

2) Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la Société ESSOUKNA pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- Une prime d'assurance groupe annuelle moyenne égale à 686 DT par retraité ;
- Un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- Une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- Un taux d'actualisation financière de 8 % ; et
- Une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

3) Provisions pour risques fiscal et social

- Courant l'exercice 2015, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2011-2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise. Une notification des résultats de cette vérification fiscale approfondie a été adressée à la Société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de TVA d'un montant de 267 316 DT, de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification fiscale approfondie, une première fois en date du 30 décembre 2015, et une deuxième fois en date du 13 juin 2016 suite à la réponse de l'Administration Fiscale parvenue à la Société le 1^{er} juin 2016.

En l'absence d'accord entre la Société et l'administration fiscale sur les résultats définitifs de ladite vérification fiscale approfondie, un arrêté de taxation d'office a été établi et adressé à la Société en date du 26 décembre 2019 ; il confirme la totalité des chefs de redressement et des ajustements de la situation fiscale au titre de la période 2011-2014, tels que notifiés à la Société en date du 19 novembre 2015 (voir ci-dessus).

Au 31 décembre 2019, une provision pour redressement fiscal a été constituée pour un montant de 128 077 DT, et ce, pour la meilleure estimation du risque fiscal encouru. En outre, un complément de provision pour risques et charges a été comptabilisé pour un montant de 48 484 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par la vérification fiscale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

- Courant l'exercice 2018, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification sociale approfondie couvrant la période 2015-2017 au titre des salaires déclarés. Une notification des résultats de cette vérification sociale approfondie a été adressée à la Société en date du 21 juin 2018, réclamant le paiement de 43 357 DT au titre de cotisations complémentaires, dont un montant de 12 419 DT (y compris des pénalités de retard de 4 418 DT) a été accepté par la Société et payé à la CNSS en date du 6 juillet 2018. Le reliquat, soit 30 938 DT, majorée d'une pénalité de retard de 735 DT a été payé au cours du premier semestre de l'année 2019.

Au 31 décembre 2019, un complément de provision pour risques et charges a été comptabilisé pour un montant de 52 259 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par ladite vérification sociale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

4) Provision pour litige avec l'entreprise ECF

Le Groupement Immobilier (dont la Société ESSOUKNA fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten 8 (lot Soukra III) et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la Société ESSOUKNA serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). Ainsi, il est plus probable qu'improbable que la Société ESSOUKNA sera tenue de payer sa quote-part s'élevant à 295 748 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, pour un montant de 217 919 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants (chez la Société ESSOUKNA et le chef de file SIVIA).

NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Entrepreneurs	921 894	214 342
Fournisseurs ordinaires	136 673	307 543
Entrepreneurs, retenues de garantie	1 943 839	1 264 422
Fournisseurs, retenues de garantie	28 649	6 277
Fournisseurs, factures non parvenues	933 015	622 452
Total en DT	3 964 070	2 415 036

NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Clients - avances et acomptes reçus	1 587 627	211 438
Personnel - comptes créditeurs :	387 403	378 697
- Personnel, charges à payer	387 403	378 697
État - comptes créditeurs :	141 934	90 611
- Retenues à la source	107 414	71 471
- Contribution Sociale de solidarité (CSS)	4 044	400
- Autres impôts et taxes à payer	30 476	18 740
Organismes sociaux :	213 350	175 793
- CNSS	111 936	78 886
- CNSS - régime complémentaire	24 472	13 897
- Assurance groupe	12 291	12 468
- CNRPS	-	4 076
- CNAM	-	1 198
- Charges sociales à payer	64 651	65 268
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	119 441	-
Compte d'attente à régulariser	54 204	54 204
Jetons de présence à payer	92 500	92 500
Actionnaires - dividendes à payer	643	638
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	207 617	88 001
Autres comptes créditeurs	20 353	19 252
Total en DT	2 825 072	1 111 134

NOTE N°18 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	11 805 803	10 203 528
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	383 333	-
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	1 474 361	1 659 361
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 35 EL MOUROUJ V	192 500	256 667
- Crédit pour réalisation du projet SOUKRA TF 31 327	1 397 500	1 397 500
- Crédit pour réalisation du projet HC 4 BOUMHEL	-	1 020 000
- Crédit pour réalisation du projet KAIROUAN	639 130	-
- Crédit pour réalisation projet EHC 27&28 EL MOUROUJ VI	-	930 000
- Crédit pour réalisation du projet HC 28 EL MOUROUJ VI	2 962 789	2 146 667
- Crédit pour construction HC 5 BOUMHEL	3 180 000	1 300 000
- Crédit pour construction EHC 46 EL MOUROUJ V	1 576 190	1 493 333
Intérêts courus sur emprunts BNA	122 635	38 210
Découverts bancaires - BNA	-	385 822
<i>Total en DT</i>	11 928 438	10 627 560

NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Ventes de logements	15 609 670	10 244 039
Ventes de bureaux	99 400	71 000
Ventes de magasins	261 441	247 585
Ventes de terrains lotis	188 498	-
<i>Total en DT</i>	16 159 009	10 562 624

NOTE N°20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Location de bureaux	252	252
Honoraires d'assistance	30 000	30 000
Ventes de dossiers d'appel d'offres	6 150	8 400
<i>Total en DT</i>	36 402	38 652

NOTE N°21 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Variation du stock de terrains à bâtir	1 301 252	-1 241 864
Variation du stock de travaux en cours	-1 807 835	-1 114 343
Variation du stock de travaux terminés	778 713	-259 531
<i>Total en DT</i>	272 130	-2 615 738

NOTE N°22 : ACHATS DE TERRAINS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Compléments achats terrains à bâtir (<i>rédaction contrat terrain Manouba</i>)	16 500	-
Droits d'enregistrement / achats de terrains	-	-
<i>Total en DT</i>	16 500	-

NOTE N°23 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats d'études et de prestations de services : (*)		
- Projet EHC 1 BOUMHEL	83 033	11 154
- Projet EHC 35 EL MOUROUJ V	44 454	4 620
- Projet KAIROUAN	8 961	1 700
- Projet HC 5 BOUMHEL	56 991	70 570
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	112 981	81 651
- Projet MANOUBA	13 324	400
- Projet SOUSSE	-	34 558
- Projet EHC 46 EL MOUROUJ V	65 624	36 899
- Projet EHC 48 EL MOUROUJ V	-	4 230
- Autres projets	-362	-8 917
Total en DT	385 006	236 865

(*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière en cours de réalisation.

NOTE N°24 : ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)		
- Projet EHC 35 EL MOUROUJ V	772 426	6 971
- Projet KAIROUAN	312 802	122 855
- Projet HC 5 BOUMHEL	3 057 287	2 151 869
- Projet EHC 1 BOUMHEL	597 490	19 891
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	2 646 580	3 012 698
- Projet SOUSSE	-	892 869
- Projet MANOUBA	35 176	37 702
- Projet EHC 46 EL MOUROUJ V	1 775 168	1 440 309
- Autres projets	9 109	29 877
Total en DT	9 206 038	7 715 041

(*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

NOTE N°25 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Salaires et compléments de salaires	1 522 227	1 215 824
Charges sociales légales	449 296	323 272
Autres charges de personnel (congrés payés)	9 109	11 780
Total en DT	1 980 632	1 550 876

NOTE N°26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	98 920	84 108
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	117 432	13 397
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	-	515
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	244 430	73 064
Dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	16 846	2 824
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	-	-7 573
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	-5 075
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	-9 860	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-5 628
Reprises sur provisions pour risques et charges	-131 744	-88 378
<i>Total en DT</i>	336 024	67 254

NOTE N°27 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats non stockés de matières et fournitures	39 754	32 023
Divers services extérieurs	278 811	280 172
Commissions des fonds gérés	119 616	88 001
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	89 932	122 379
Rémunérations des membres du CPA	11 250	11 250
Jetons de présence	81 250	81 250
Impôts, taxes et versements assimilés	109 262	92 739
Total en DT	729 875	707 814

NOTE N°28 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Intérêts des emprunts spécifiques aux projets (*)	3 715 869	2 835 053
Intérêts débiteurs des CCB	61 254	40 925
Revenus des placements monétaires	3 058	-9 816
Autres produits financiers	-70	-1 230
Pénalités sociales	-	4 418
Total en DT	3 780 111	2 869 350

(*) Les intérêts des emprunts spécifiques aux projets encourus au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 3 715 869 DT et se ventilent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 1 188 965 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés : 1 675 232 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 851 672 DT

NOTE N°29 : PRODUITS DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dividendes sur titres de participation	72 715	184 964
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	-	546 981
Perte / décomptabilisation titres SAI IFRIKIA liquidée	-	-156 602
Reprise / provision pour dépréciation titres SAI IFRIKIA	-	156 602
Dividendes sur fonds gérés	20 934	34 264
Produits/charges sur fonds gérés	74 878	114 523
<i>Total en DT</i>	168 527	880 732

NOTE N°30 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	-	-
Produits résultant des avoirs fournisseurs	205	11 507
Reprises en produits de dépôts et cautionnements clients (apurement)	635 709	61 557
Autres gains ordinaires	44 466	6 302
<i>Total en DT</i>	680 380	79 366

NOTE N°31 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Règlement litiges clients	21 210	-
Règlement en partie du montant du redressement social	30 869	12 487
Autres pertes ordinaires	69	
<i>Total en DT</i>	52 148	12 487

NOTE N°32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Libellée</i>	<i>Montant au 31 décembre 2019</i>
Hypothèques consenties à la BNA (1)	56 070 000
Hypothèques reçues des clients (2)	409 188
Hypothèques reçues du personnel	328 970
Intérêts non courus sur emprunts	5 567 349
Cautions reçues sur marchés	757 145
<i>Total en DT</i>	<i>63 132 652</i>

(1) Hypothèques consenties à la BNA

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2019</i>
<i>Kairouan</i>	<i>3 150 000</i>
<i>Manouba</i>	<i>4 500 000</i>
<i>Soukra TF 31327 Ariana</i>	<i>14 000 000</i>
<i>Jardins d'El Menzah</i>	<i>2 300 000</i>
<i>Lot EHC 1 Boumhel</i>	<i>2 000 000</i>
<i>Sousse</i>	<i>6 450 000</i>
<i>Lot HC 5 Boumhel</i>	<i>6 400 000</i>
<i>Lot EHC46 El Mourouj V</i>	<i>4 000 000</i>
<i>Lot HC 28 El Mourouj VI</i>	<i>7 000 000</i>
<i>Lot EHC 35 El Mourouj V</i>	<i>1 770 000</i>
<i>Lot 1.11.6. Berges du Lac</i>	<i>2 200 000</i>
<i>Lot 1.5.3. Berges du Lac</i>	<i>2 300 000</i>
<i>Total en DT</i>	<i>56 070 000</i>

(2) Hypothèques reçus des clients :

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2019</i>
<i>Boutique n° 2 Résidence TASNIM Nasr II</i>	<i>300 000</i>
<i>Appartement F 2 Résidence FAÏROUZ Nasr II</i>	<i>109 188</i>
<i>Total en DT</i>	<i>409 188</i>

NOTE N°33 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés du Groupe ESSOUKNA ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et le Groupe s'attend à un impact sur ses états financiers consolidés en 2020.

À la date d'arrêté des états financiers consolidés 2019 du Groupe ESSOUKNA, par le Conseil d'Administration, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ESSOUKNA,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société ESSOUKNA et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 34.498.804 DT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé s'élevant à 35.073 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation non consolidables

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2019 pour un montant net de 8.091.125 DT, représentent l'un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 1.673.320 DT au 31 décembre 2019. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de certains titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société ESSOUKNA par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2019 présente un solde débiteur de 300.689 DT. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient de différences temporaires déductibles composées de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées notamment par la Société ESSOUKNA, non admises en déduction à la date de

clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2019 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la Société ESSOUKNA de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber. À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

3) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2019 pour un montant net de 57.106.446 DT et représentent le poste le plus important de ce bilan (environ 75% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la Société ESSOUKNA.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis l'acquisition du terrain jusqu'au moment où les activités

indispensables à la préparation des biens immobiliers, préalablement à leur utilisation ou à leur vente, sont pratiquement toutes terminées.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la Norme Comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de

concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la Société ESSOUKNA et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la Société ESSOUKNA et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Tunis, le 05 juin 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI, associé

**P/ GEM - GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT**

Abderrazak GABSI, associé

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER

Siège social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Chiraz DRIRA et Mr Ahmed SAHNOUN.

Bilan consolidé au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	31.12.2019	31.12.2018
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		6 550 099	6 485 168
<i>Moins : amortissements</i>		<3 938 956>	<3 761 427>
	IV.1	2 611 143	2 723 741
Immobilisations corporelles		219 312 295	209 117 060
<i>Moins : amortissements et provisions</i>		<105 329 908>	<97 971 054>
	IV.2	113 982 387	111 146 006
Immobilisations financières		15 753 844	9 998 998
<i>Moins : provisions</i>		<1 440 001>	<1 473 836>
	IV.3	14 313 843	8 525 162
Autres actifs non courants	IV.4	5 383 216	4 004 672
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>136 290 589</u>	<u>126 399 581</u>
Actifs courants			
Stocks		92 581 188	84 170 030
<i>Moins : provisions</i>		<1 505 855>	<1 563 537>
	IV.5	91 075 333	82 606 493
Clients et comptes rattachés		99 072 104	113 778 062
<i>Moins : provisions</i>		<13 713 145>	<12 708 587>
	IV.6	85 358 959	101 069 475
Autres actifs courants		27 937 896	28 324 536
<i>Moins : provisions</i>		<1 255 784>	<1 861 083>
	IV.7	26 682 112	26 463 453
Placements courants & autres actifs financiers	IV.8	3 664 974	4 666 340
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	2 857 568	4 812 719
<u>Total des actifs courants</u>		<u>209 638 946</u>	<u>219 618 480</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>345 929 535</u>	<u>346 018 061</u>

Bilan consolidé au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	31.12.2019	31.12.2018
Capitaux propres			
Capital social		40 656 000	40 656 000
Réserves consolidées		25 731 187	22 399 427
Capitaux propres - part du Groupe		66 387 187	63 055 427
Intérêts minoritaires		11 811 747	11 215 768
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		78 198 934	74 271 195
Résultat de l'exercice - part du Groupe		533 715	5 714 444
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		380 974	1 101 923
<u>Total des capitaux propres consolidés</u>	IV.10	<u>79 113 623</u>	<u>81 087 562</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	IV.11	1 460 988	1 737 974
Emprunts (*)	IV.12	38483626	33331869
Autres passifs non courants (*)	IV.13	18020875	15680660
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>57 965 489</u>	<u>50 750 503</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.14	36 951 938	58 461 904
Autres passifs courants	IV.15	24 821 764	21 161 940
Autres passifs financiers	IV.16	105 786 453	105 522 436
Concours bancaires	IV.17	41 290 268	29 033 716
<u>Total des passifs courants</u>		<u>208 850 423</u>	<u>214 179 996</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>266 815 912</u>	<u>264 930 499</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>345 929 535</u>	<u>346 018 061</u>

(*) La colonne comparative a été retraitée à des fins de comparabilité.

**Etat de Résultat consolidé
au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Note</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	V.1	145 411 820	128 904 877
Autres produits d'exploitation	V.2	1 082 655	1 062 857
<i>Total des produits d'exploitation</i>		146 494 475	129 967 734
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation stocks des produits finis & encours	V.3	6 940 075	8 514 508
Achats consommés	V.4	<81 902 503>	<69 549 555>
Charges de personnel	V.5	<25 074 675>	<22 999 255>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<12 069 458>	<11 739 599>
Autres charges d'exploitation	V.7	<12 078 802>	<10 772 822>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<124 185 363>	<106 546 723>
<u><i>Résultat d'exploitation</i></u>		<u>22 309 112</u>	<u>23 421 011</u>
Charges financières nettes	V.8	<21 869 389>	<18 338 837>
Revenus des placements		511 306	478 415
Autres gains ordinaires	V.9	2 437 237	1 571 198
Autres pertes ordinaires	V.10	<1 950 298>	<144 316>
<u><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></u>		<u>1 437 968</u>	<u>6 987 471</u>
Impôt sur les sociétés		<523 279>	<171 104>
<u><i>Résultat net de l'exercice</i></u>		<u>914 689</u>	<u>6 816 367</u>
<i>Résultat de l'exercice - part du Groupe</i>		533 715	5 714 444
<i>Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires</i>		380 974	1 101 923

**Etat de flux de trésorerie consolidé
au 31 décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Note</i>	31.12.2019	31.12.2018
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net consolidé		914 689	6 816 367
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		12 069 458	11 739 599
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations		<54 187>	<534 800>
Q-part des subv. d'inves. inscrites en résultat		<176 876>	<176 749>
Variation des :			
Stocks		<8 411 158>	<14 626 984>
Créances		14 734 337	<29 407 179>
Autres actifs		673 543	<7 315 537>
Fournisseurs		<21 445 471>	5 400 272
Autres dettes		4 129 075	5 748 862
Encaissements/décaissement sur placements courants		730 865	<907 037>
Escompte commercial		<2 004 276>	12 144 744
<u>Flux de trésorerie générés par (affectés à) l'exploitation</u>		<u>1 159 999</u>	<u><11 118 442></u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u>			
Décaissements pour Acq. d'Imm. Corp & Incorp et charges reportées		<8 827 510>	<11 109 105>
Encaissement suite à la Cession d'Imm.Corp.&Incor.		17 000	164 872
Décaissement pour l'acquisition d'Imm. Financières		<1 428 901>	<156 591>
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>		<u><10 239 411></u>	<u><11 100 824></u>
<u>Flux de trésorerie liés au financement</u>			
Dividendes et autres distributions		<155 496>	<3 153 995>
Encaissements des subventions d'investissement		111 966	-
Encaissements/remboursements des emprunts (nets)		<5 088 761>	23 223 659
<u>Flux de trésorerie affectés au (générés par le) financement</u>		<u><5 132 291></u>	<u>20 069 664</u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u><14 211 703></u>	<u><2 149 602></u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>		<u><24 220 997></u>	<u><22 071 395></u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		<u><38 432 700></u>	<u><24 220 997></u>

Notes aux Etats financiers consolidés

Présentation du groupe «SOMOCER»

Le Groupe «SOMOCER» est composé de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» société mère et de ses filiales «SOTEMAIL», «A.B.C», «SOMOCER NEGOCE», « SMC », « 3S Trading » et « Idéale transport ».

1. Structure juridique du groupe

Les sociétés composant le Groupe SOMOCER sont les suivantes :

- **SOMOCER** (Société Moderne de Céramique) : La Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 3 juillet 1985. Son capital s'élève au 31 décembre 2019 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, du grès et des baignoires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.
- **SOTEMAIL** (Société Tunisienne d'Email) : La Société Tunisienne d'Email «SOTEMAIL» est une société anonyme créée le 1^{er} juin 2002 avec un capital de 2.010.000 DT et ayant son siège social à Menzel Hayet. Son capital s'élève au 31 décembre 2019 à 30.200.000 DT divisé en 30.200.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. La principale activité de SOTEMAIL est la fabrication des émaux des carreaux de céramiques, des carreaux de faïences, du grès et des décorations ainsi que tous produits et articles sanitaires. L'ensemble de ses unités de production est implanté à la région d'Essouassi.
- **ABC** : La société Abdennadher Bricolage Center « ABC » est une société à responsabilité limitée créée en 1995 ayant son siège à Ain Zaghouane - Route de La Marsa - Tunis. Son capital s'élève au 31 décembre 2019 à 6.750.000 DT. Il est divisé en 675.000 parts sociales de valeur nominale de 10 DT chacune. Son objet principal consiste dans la vente en détail des articles sanitaires, de quincaillerie et de céramique.
- **SOMOCER NEGOCE** : La société «SOMOCER NEGOCE» est une société à responsabilité limitée créée en octobre 2007 et ayant son siège à Menzel Hayet. Son capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 1.600.000 DT, divisé en 16.000 parts sociales de 100 DT chacune. Son objet principal consiste dans l'exportation et l'importation de marchandises et de produits ainsi que tout genre d'opérations de négoce international et de courtage.
- **SMC** (Société Moderne de Conditionnement) : La société « SMC SA » est une société anonyme créée en 2017 avec un capital social de 760.000 DT. La société a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.
- **3S TRADING** : La société « 3S TRADING » est une société à responsabilité limitée créée en janvier 2018 avec un capital social de 1.100.000 dinars qui est composé de 1.100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER et 10% par SOTEMAIL. La société a pour objet l'importation, l'exportation de

tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international.

- **Idéale de transport :** La société « Idéale de transport » est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2019 avec un capital social de 1.704.000 dinars qui est composé de 170.400 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 39,7% par SOMOCER et 58,5% par SOTEMAIL et 1,8% par SMC SA. La société a pour objet le transport de matières premières, produits ou marchandises.

Sur le plan fiscal, toutes les sociétés sont soumises aux règles du droit commun, hormis la société « SMC S.A » qui bénéficie en vertu de la nouvelle loi d'investissement parue en 2017 d'une exonération d'impôt sur les sociétés de 100% au titre de la première année d'exploitation avec un abattement dégressif de 75%, 50% et 25% du bénéfice fiscal au titre des trois années suivantes.

Participations et organigramme du groupe

La participation de la société «SOMOCER» dans les filiales se détaille comme suit :

- La société «SOMOCER» détient 20.460.133 actions sur les 30.200.000 actions formant le capital de la société SOTEMAIL, soit 67.7 %. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société «SOMOCER» détient 523.847 parts sur les 675.000 parts sociales formant le capital de la société A.B.C. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 147.867 parts sociales du capital de la société ABC, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER dans ABC à 92.4%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société « SOMOCER » détient 15.900 parts sur les 16.000 parts sociales formant le capital de la société SOMOCER NEGOCE. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 100 parts sociales du capital de cette société, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 99.8%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société « SOMOCER » détient 30.000 parts sur les 76.000 parts sociales formant le capital de la société SMC. Par ailleurs, la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce détiennent 1.000 parts sociales et 980 parts sociales du capital de cette société respectivement, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 41.65%. Par ailleurs, cette filiale est contrôlée de fait par le Groupe et ce, à travers la désignation des organes d'administration et de direction et aussi à travers la prise des décisions stratégiques et les liens économiques entre les activités des différentes sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL sont les clients exclusifs de SMC).
- La société « SOMOCER » détient 1.000 parts sur les 1.100 parts sociales formant le capital de la société 3S Trading. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 100 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 97,07%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société « SOMOCER » détient 67.700 parts sur les 170.400 parts sociales formant le capital de la société Idéale transport. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 99.700 parts

sociales et la société SMC détient 3.000 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 80,08%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

<i>Société</i>	<i>Position</i>	<i>Capital social</i>	<i>Pourcentage d'intérêt 2019</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
SOMOCER	Mère	40 656 000	100,00%	Intégration globale
SOTEMAIL	Filiale	26 200 000	67,75%	Intégration globale
ABC	Filiale	6 750 000	92,44%	Intégration globale
SOMOCER négoce	Filiale	1 600 000	99,83%	Intégration globale
SMC	Filiale	760 000	41,65%	Intégration globale
3S TRADING	Filiale	1 100 000	97,07%	Intégration globale
Idéale transport	Filiale	1 704 000	80,08%	Intégration globale

2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les participations suivantes ont été exclues du périmètre de consolidation et ce en raison de l'absence d'information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2019 :

- Participation dans la société EL AKKAR de 75 mille DT (soit 50% du capital social). Cette participation est provisionnée à hauteur de 25 mille DT.
- Participation dans la société ARGILES MEDNINE de 26.4 mille DT (soit 40% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société SAPHIR INTERNATIONAL TRADING de 500 mille DT (soit 100% du capital social).
- Participation dans la société libyenne SANILIT de 1.350 mille DT (soit 20% du capital social). Etant provisionnée à 100%, l'inclusion de cette société dans le périmètre de consolidation et l'application de la méthode de mise en équivalence n'auront pas d'impact sur les états financiers consolidés.
- Participation dans la société TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC de 214 mille DT (soit 99% du capital social).

Par ailleurs, une participation de 23 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé en l'absence d'information fiable quant à la structure de capital de cette société.

Enfin, la société moderne sanitaire (« SOMOSAN ») dans laquelle le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.350 mille DT (27% du capital social) a été exclue du périmètre de consolidation. En fait le management estime que le Groupe n'a plus de contrôle effectif au niveau de cette société.

Le management estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation ne devrait pas avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés, étant donné que la majorité de ces sociétés sont dormantes et des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées.

II. Méthodes et modalités de consolidation

1. Méthodes de consolidation

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SOMOCER, la méthode de consolidation retenue pour les six filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

3. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 relative aux états financiers consolidés, et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe SOMOCER sont présentées au niveau de la politique comptable de la société SOMOCER. Dans ce qui suit, nous effectuons une présentation sommaire des principes et règles les plus importants :

1. Principes de base

Les états financiers consolidés du Groupe SOMOCER sont préparés en conformité avec les normes comptables tunisiennes. Ils sont préparés selon les conventions établies par le système comptable des entreprises.

2. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits en déduction des actifs dans la même rubrique des écarts d'acquisition positifs et repris en résultat de la façon suivante :

- (a) Le montant de l'écart d'acquisition n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systémique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant de l'écart résiduel doit être comptabilisé immédiatement en produits sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (Impairment) éventuelle.

Le gain ou la perte de cession d'une entité inclut le solde non amorti de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	Entre 2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

4. Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

5. Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

6. Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du

contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

7. Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

8. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

9. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés du Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

11. Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification :

Les placements à court terme :

Sont classés dans cette catégorie, les placements que le Groupe n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme :

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les titres de participations détenues dans les filiales sont éliminés en consolidation.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que le Groupe a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation :

Les placements à court terme :

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme :

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

12. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à

l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

13. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien (« DT ») selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 2.611.143DT contre 2.723.741 DT au 31 décembre 2018. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Logiciels	552 233	487 302
Fonds de commerce Somocer	328 000	328 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	3 612 399	3 612 399
Fonds de commerce Hammamet	861 250	861 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	108 685	108 685
Ecart d'acquisition (goodwill)	1 087 532	1 087 532
Total des immobilisations incorporelles brutes	6 550 099	6 485 168
Amortissements cumulés	<2 851 424>	<2 673 895>
Prov. Dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)	<1 087 532>	<1 087 532>
Total des immobilisations incorporelles nettes	2 611 143	2 723 741

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2019 à 113.982.387DT contre 111.146.006 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Terrains	5 057 903	5 137 902
Constructions	39 583 354	37 884 563
Installations techniques matériels et outillage	137 766 633	129 279 087
Matériels de transport	3 362 638	3 421 994
Installations générales, agencements et aménagements	17 009 998	15 020 174
Mobiliers et matériels de bureau et matériels informatiques	2 399 727	2 225 954
Immobilisations en cours	726	1 727 775
Immobilisations à statut juridique particulier	14 131 316	14 419 611
Total des immobilisations corporelles brutes	219 312 295	209 117 060
Amortissements cumulés	<104 736 263>	<97 377 409>
Provisions pour dépréciation	<593 645>	<593 645>
Total des immobilisations corporelles nettes	113 982 387	111 146 006

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 décembre 2019 à 14.313.843DT contre 8.525.162 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	% de détention	Déc.2019	Déc.2018
Titres BTS	0.07%	20 000	20 000
Titres Management +	0%	-	21 000
Titres SOTEX Algérie	N/A	23 038	3 038
Titres Argile Médenine	40%	26 400	26 400
Titres SANILIT	20%	1 350 000	1 350 000
Titres INCOMA	9.18%	1 836 171	1 836 171
Titres SANIMED	4%	500 002	500 002
Titres Saphir International Trading	100%	500 000	500 000
Titres SOMOSAN	27.24%	3 350 000	3 350 000
Titres El Akkar	50%	75 000	75 000
Titres STB	N/A	98 600	98 600
Titres TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC	99%	214 128	214 128
Prêt AB Corporation		5409638	-
Personnel, prêts à plus d'un an		157368	151 132
Dépôts et cautionnements		2 193 499	1 853 527
Total des immobilisations financières brutes		15 753 844	9 998 998
Provisions pour dépréciation		<1 440 001>	<1 473 836>
Total des immobilisations financières nettes		14 313 843	8 525 162

IV.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2019 à 5.383.216 DT contre 4.004.672 DT au 31 décembre 2018 et sont détaillés comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Frais préliminaires	5 949 731	4 751 114
Charge à répartir	6 191 163	4 506 319
Ecart de conversion	208 195	208 195
Actifs d'impôts différés	589 549	457449
Autres actifs non courants bruts	12 938 638	9 923 077
Amortissements & résorptions	<7 555 422>	<5 918 405>
Autres actifs non courants nets	5 383 216	4004672

IV.5 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 91.075.333 DT au 31 décembre 2019 contre 82.606.493 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Matières premières	34 590 164	33 480 085
Consommables et pièces de rechange	4 003 600	3 730 260
Produits finis	46 268 505	39 209 778
Marchandises	7 718 919	7 749907
Total des stocks bruts	92 581 188	84 170030
Provisions pour dépréciation des stocks	<1 505 855>	<1 563 537>
Total des stocks nets	91 075 333	82 606493

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2019 à 85.358.959 DT contre à 101.069.475 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Clients ordinaires et valeurs à l'encaissement	86 001 853	101 252 513
Clients avoir à établir	<660 888>	<200 000>
Clients douteux ou litigieux	13 731 139	12 725 549
Total des comptes clients bruts	99 072 104	113 778 062
Provisions sur clients	<13 713 145>	<12 708 587>
Total des comptes clients nets	85 358 959	101 069 475

IV.7 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 26.682.112 DT contre 26.463.453 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Fournisseurs, avances et acomptes	2 362 905	2 660 811
Personnel, avances et acomptes	1 882 171	1 761 312
Etat, impôts et taxes	11 478 315	9 831 453
Etat, subventions à recevoir	861 330	926 399
Débiteurs divers	6 905 413	9 332 514
Charges constatées d'avance	3 022 113	2 163 113
Produits à recevoir	1 285 281	1 648 811
Blocage de fonds	140 368	123
Total des autres actifs courants bruts	27 937 896	28 324 536
Provisions pour dépréciation des AAC	<1 255 784>	<1 861 083>
Total des autres actifs courants nets	26 682 112	26 463 453

IV.8 Placements courants et autres actifs financiers (En DT)

Le solde des placements courants et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2019 à 3.664.974DT contre 4.666.340 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Billet de trésorerie AB CORPORATION	2 422 213	3 897 000
Billet de trésorerie SANIMED	110 346	7 830
Placement SANIMED	-	125 120
Placement STB	159 120	136 390
Placement à la AFC	500 000	500 000
Sanadett Sicav	7 552	-
Echeance à moins d'un an sur prêt AB Corporation	465 743	-
Total des placements courants & autres actifs financiers	3 664 974	4 666 340

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2019 à 2.857.568 DT contre 4.812.719DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Valeurs en coffre	271 109	-
Banques	2 533 829	4 751 723
Caisses	52 630	60 996
Total des liquidités et équivalents de liquidités	2 857 568	4 812 719

IV.10 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres du Groupe SOMOCER se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Réserves légales	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	7 000 000	3 000 000
Primes d'émission	14 755 569	14 755 569
Primes de fusion	2 965 154	2 965 154
Résultats reportés	2 214 421	1 371 674
Subventions d'investissement	1 946 497	2 123 373
Réserves consolidées	<7 297 699>	<5 963 588>
Total des CP avant résultat- part du groupe	66 387187	63 055 427
Intérêts minoritaires	11 811 747	11 215 768
Total des CP avant résultat de l'exercice	78 198934	74 271 195
Résultat de l'exercice - part du groupe	533 715	5 714 444
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	380 974	1 101 923
Total des capitaux propres consolidés	79 113623	81 087 562

IV.11 Provisions pour risques et charges (En DT)

Le solde des provisions pour risques et charges s'élève à 1.460.988DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 1.737.974DT au 31 décembre 2018. Ce montant représente une estimation des divers risques encourus par les sociétés du Groupe.

IV.12 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2019 à 38.483.626 DT contre un solde au 31 décembre 2018 de 33.331.869DT. Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Emprunt BTKD	-	927 898
Emprunt ATTIJARI	386 444	519 771
Emprunt UBCI	1 475 000	2 212 500
Emprunt AB	1 601 506	1 506 182
Emprunt STB	13 673 698	6 429 103
Emprunt BNA	6 671 222	5 323 501
Emprunt BH	12 544 215	13 842 832
Encours leasing à plus d'un an	2131541	2570082
Total des emprunts	38483626	33331869

IV.13 Autres passifs non courants (En DT)

Le solde des autres passifs non courants s'élève au 31 décembre 2019 à 18.020.875DT contre 15.680.660 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Etat, reconnaissance de dette	18 020 875	15 680 660
Total des autres passifs non courants	18 020 875	15 680 660

IV.14 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2019 à 36.951.938DT contre 58.461.904 DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Fournisseurs d'exploitation	36 576 323	57 462 498
Fournisseurs d'immobilisation	356 459	918 186
Fournisseurs - factures non parvenues	19 156	81 220
Total des fournisseurs	36 951 938	58 461 904

IV.15 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2019 à 24.821.764 DT contre 21.161.940DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Dettes dues au personnel	1 560 234	1 845 049
Dettes sociales et fiscales	18 058 269	10 364 652
Créditeurs divers	580 301	3 008 466
Obligations cautionnées	1 698 427	2 588 745
Charges à payer	2 924 533	3 355 028
Total des autres passifs courants	24 821 764	21 161 940

IV.16 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2019 à 105.786.453 DT contre 105.522.436DT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	14 314 558	10 675 957
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	901 193	1 037 231
Intérêts courus	505 851	2 262 021
Charge à payer échelle d'intérêt	804 771	519 380
Préfinancement export	4 514 388	4 415 040
Préfinancement stock	12 780 000	12 207 555
Billets de trésorerie	-	1 700 000
Mobilisation de créances	222 295	807 167
Crédits de financement	27 367 718	25 518 130
Effets escomptés non échus	44 375 679	46 379 955
Total des autres passifs financiers	105 786 453	105 522 436

IV.17 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2019 à 41.290.268DT contre 29.033.716 DT au 31 décembre 2018 et correspondent à des découverts bancaires.

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2019 à 145.411.820 DT contre 128.904.877DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Ventes locales	129 599 203	113 067 865
Ventes à l'exportation et en suspension	12 850 567	13 406 505
Ventes électricité	2 962 050	2 430 507
Total revenus	145 411 820	128 904 877

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2019 à 1.082.655 DT contre 1.062.857 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Produits des loyers centre Pyramides	726 410	689 568
Subventions d'exploitation	87 758	106 540
Résorption des subventions d'investissements	176 876	176 749
Autres produits d'exploitation	91 611	90 000
Total des autres produits d'exploitation	1 082 655	1 062 857

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation positive de 6.940.075 DT au 31 décembre 2019 contre une variation positive de 8.514.508 DT au 31 décembre 2018.

V.4 Achats consommés (En DT)

Les achats consommés se sont élevés au 31 décembre 2019 à 81.902.503 DT contre 69.549.555DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Achats consommés de marchandises et de M.P	49 936 686	38 212 491
Consommations énergétiques	13 948 386	12 262 161
Achats non stockés	14 013 135	12 165 648
Achats consommés de PSF	3 854 747	6 435 052
Achats sous-traitance	149 549	474 203
Total des achats consommés	81 902 503	69 549 555

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2019 à 25.074.675DT contre 22.999.255DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.2019	Déc.2018
Appointements et salaires	21 100 566	19 677 991
Charges sociales et autres	3 974 109	3 321 264
Total des charges de personnel	25 074 675	22 999 255

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2019 à 12.069.458DT contre 11.739.599DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 703 521	8 094 906
Résorption des frais préliminaires	1 637 017	1 932 302
Dotations aux provisions	3 096 161	2 029 774
Reprise sur provisions	<1 367 241>	<317 383>
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	12 069 458	11 739 599

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2019 à 12.078.802 DT contre 10.772.822 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Loyers et charges locatives	766 215	777 279
Assurances	777 828	680 533
Entretiens et réparations	1 322 860	1 273 410
Honoraires	3 190 971	2 367 474
Publicité et propagande	1 003 011	982 600
Frais postaux et de télécommunication	151 210	137 886
Autres services extérieurs	1 003 526	930 527
Frais de transport sur ventes	1 013 015	1 324 187
Voyages et déplacements	593 097	454 044
Missions et réceptions	775 805	468 035
Dons et subventions	335 812	222 029
Services bancaires et financiers	1 302 077	1 158 482
Impôts et taxes	1 116 826	919 106
Commissions sur ventes	113 199	71 736
Transferts de charges	<1 386 650>	<994 506>
Total des autres charges d'exploitation	12 078 802	10 772 822

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2019 à 21.869.389 DT contre 18.338.837 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc.19	Déc.18
Intérêts bancaires et leasing	19 892 174	13 259 150
Escomptes accordés	323 508	336 664
Intérêt sur prorogation clients	<179 961>	<115 512>
Actualisation des titres de placements	<543 389>	<14 386>
Différences de change nettes	2 377 057	4 872 921
Total des charges financières nettes	21 869 389	18 338 837

V.9Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2019 à 2.437.237 DT dont 2.183.517 DT proviennent de l'apurement d'anciens soldes liés aux titres de portage dans le cadre d'un accord conclu avec ATD SICAR par SOMOCER.

V.10Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2019 à 1.950.298 DT et sont composées principalement des pénalités de retard fiscales.

VI. Informations sur les parties liées

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

VI.1 Conventions de ventes et achats de marchandises ou de services

Le chiffre d'affaires et les achats (hors taxes) réalisés avec les parties liées en 2019 se détaillent comme suit :

En DT	Ventes	Achats
SANIMED	2 041 791	858401
AGRIMED	796 045	-
AB Corporation	234 451	-
AB Promotion Immobilière	-	-
SOMOSAN	-	-
SANIMEUBLE	-	689 562
Total	3 072 287	1 547 963

VI.2 Autres transactions avec les parties liées

- En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 3.629.087 DT dont 287.678 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2019 s'élèvent à 303.747 DT hors taxes.

- Courant l'exercice 2019, SOMOCER a conclu une convention tripartite avec AB Corporation, SOTEMAIL et SOMOCER Négoces qui prévoit le transfert d'une partie de la créance de AB Corporation envers SOMOCER Négoces au 31 décembre 2019 à la société SOMOCER pour un montant de 590.780 DT, qui permettra le paiement de sa dette envers SOMOCER Négoces au titre des honoraires d'assistance. Une retenue à la source de 15% a été opérée lors de la compensation au titre des honoraires d'assistance.

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2019.

- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances envers la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2019 s'élève à 2.246.293 DT dont 178.064 DT payables à moins d'un an. Les intérêts constatés par la société « SOTEMAIL » au titre de l'année 2019 s'élèvent à 188.010 DT hors taxes.

- Courant l'exercice 2019, SOTEMAIL a conclu une convention tripartite avec AB Corporation, SOMOCER et SOMOCER Négoces qui prévoit le transfert d'une partie de la créance de AB Corporation envers SOMOCER Négoces au 31 décembre 2019 à la société SOTEMAIL pour un montant de 365.674 DT, qui permettra le paiement de sa dette envers SOMOCER Négoces au titre des honoraires d'assistance. Une retenue à la source de 15% a été opérée lors de la compensation au titre des honoraires d'assistance.

- Une convention de prestation de services a été conclue en janvier 2019 entre la société « SOMOCER Négoce » et la société « AB Corporation » et qui porte sur des opérations d'études et assistance en management administratif, juridique, financier et commercial. Les honoraires facturés par la société AB Corporation à la société SOMOCER Négoce s'élèvent à 943.225 DT hors TVA au terme de l'exercice 2019.

- La charge locative constatée chez SOMOCER Négoce en 2019 au titre du contrat de location d'un local de stockage à Sfax conclu avec ABC Gros s'élève à 49.800 DT Hors TVA.

- Courant 2019, la société SMC a souscrit à deux billets de trésorerie émis par la société « AB Corporation » pour un montant total de 1.900.000 DT qui se détaillent comme suit :

- Le premier dont le montant s'élève à 1.000.000 DT est émis pour une période de 5 mois, commençant le 02 décembre 2019 avec une date d'échéance au 02 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 6.154 DT.
- Le deuxième dont le montant s'élève à 900.000 DT est émis pour une période de 5 mois, commençant le 25 décembre 2019 avec une date d'échéance au 23 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 1.161 DT.

Les billets de trésorerie mentionnés ci-dessus n'ont pas été remboursés jusqu'à la date du 31 décembre 2019.

-Au cours de l'année 2019, la société ABC a constaté en charge des honoraires relatifs à la convention d'assistance conclue avec la société AB CORPORATION pour un montant de 153.763DT hors taxes correspondant aux honoraires de 12 mois sur la base de 12.763 DT hors taxes par mois. Le contrat d'assistance conclu le 1^{er} juillet 2010 porte sur les prestations suivantes :

- Secrétariat juridique et contentieux ;
- Services partagés en comptabilité et en fiscalité ;
- Contrôle et assistance des systèmes de contrôle interne ;
- Assistance en matière de choix d'investissement et de financement ;
- Assistance en matière de contrôle de gestion et des systèmes d'informations

En contrepartie des prestations ci-dessus mentionnées, il a été convenu que la société ABC paiera un prix mensuel forfaitaire de 15.750 DT hors taxes, en sus des frais de voyage et de séjour, et les dépenses engagées pour des fournitures ou les documents fournis par le prestataire, qui sont toujours facturées, sauf convention contraire. A partir du 02 janvier 2014 ladite convention a été révisée et la société ABC devra désormais payer un prix mensuel forfaitaire de 10.000 DT avec une augmentation annuelle de 5%.Les honoraires constatés en charge s'élèvent en 2019 à 153.763 DT.

-Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :

- ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
- BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
- BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT ;

VII. Événements postérieurs à l'arrêt des états financiers consolidés

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a déclaré l'état de pandémie en relation avec la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de 16 mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

Dès le début de la crise sanitaire COVID-19 et avant même les premières mesures prises par les autorités tunisiennes, le groupe a procédé à la mise en place d'un plan de continuité de l'activité (PCA) et de mesures clés mises en place pour assurer la sécurité des salariés et maintenir l'activité essentielle des sociétés du groupe. Ce plan de continuité a permis de mettre en place les mesures barrières de prévention, les règles de communication interne et externe du groupe et l'ajustement de la chaîne logistique.

Il est à noter qu'une cellule de crise a été créée en mars 2020 et se tient quotidiennement pour mettre à jour le plan de continuité de l'activité et veiller à son application et étudier les scénarii possibles compte tenu de l'évolution de la situation et tester leur opérationnalité.

Le PCA a fixé une batterie de mesures barrières et mesures de prévention, à l'entrée du site, pour le transport du personnel, la désinfection de l'usine et de l'administration ...

Par ailleurs, il est à noter que l'organisation du travail a été adaptée en termes d'aménagement des horaires, encouragement du télétravail (50% du personnel administratif), gestion des autorisations de circulation du personnel, limitation des rassemblements dans le site et dans les salles de réunions.

La communication a été un point d'attention important pour le groupe dans la mesure où une campagne de sensibilisation du personnel a été mise en place et que des supports de communication ont été préparés pour les collaborateurs et pour les partenaires du groupe.

Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui sont de nature à nécessiter un ajustement des comptes consolidés. Un éventuel impact sur les comptes des prochains exercices est probable, mais à la date de publication des états financiers consolidés, le groupe continue de fonctionner à un rythme normal. Nous ne disposons pas actuellement d'éléments probants permettant d'évaluer cet éventuel impact sur les prochains exercices.

VIII. Engagement donnés relatifs aux emprunts

▪ Société SOMOCER

- 1- Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m²***

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 850 000</i>	<i>STB</i>	<i>42 934 346</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>64 285</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>15 714</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>16 571</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>62 857</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>25 429</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>12 286</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>2 600 000</i>
	<i>34 157 000</i>		<i>45 731 488</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>5 776 858</i>
<i>CMT AMEN BANK 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 236 950</i>
	<i>6 750 000</i>		<i>7 013 808</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 700 000</i>	<i>BNA</i>	<i>14 305 802</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 417</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 436</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 436</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>		<i>5 000 000</i>
	<i>21 240 000</i>		<i>19 520 091</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>5 020 000</i>	<i>UIB</i>	<i>1 832 196</i>
	<i>5 020 000</i>		<i>1 832 196</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 490 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>1 526 462</i>
	<i>2 490 000</i>		<i>1 526 462</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>5 700 000</i>	<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>7 502 906</i>
	<i>5 700 000</i>		<i>7 502 906</i>
<i>CMT 1600</i>	<i>-</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 250 963</i>
	<i>-</i>		<i>1 250 963</i>
<i>Total général</i>	<i>75 357 000</i>		<i>84 377 914</i>

2- Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m²

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	Solde au 31 décembre 2019
<i>Crédits de gestion</i>	25 850 000	STB	42 934 346
<i>CMT STB 347</i>	347 000	STB	-
<i>CMT STB 900</i>	900 000	STB	64 285
<i>CMT STB 220</i>	220 000	STB	15 714
<i>CMT STB 232</i>	232 000	STB	16 571
<i>CMT STB 880</i>	880 000	STB	62 857
<i>CMT STB 356</i>	356 000	STB	25 429
<i>CMT STB 172</i>	172 000	STB	12 286
<i>CMT STB 5200</i>	5 200 000	STB	2 600 000
	34 157 000		45 731 488
<i>Crédit de gestion</i>	4 250 000	AB	5 776 858
<i>CMT 2500</i>	2 500 000	AB	1 236 950
	2 500 000		7 013 808
<i>Crédit de gestion</i>	7 700 000	BNA	14 305 802
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	BNA	-
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	BNA	71 417
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
<i>CMT 8000</i>	8 000 000	BNA	5 000 000
	21 240 000		19 520 091
<i>Crédit de gestion</i>	5 020 000	UIB	1 832 196
	5 020 000		1 832 196
<i>Crédit de gestion</i>	2 490 000	BIAT	1 526 462
	2 490 000		1 526 462
<i>CMT 1600</i>	0	UBCI	1 250 963
	0		1 250 963
Total général	65 407 000		76 875 008

3- Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m²

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 850 000</i>	<i>STB</i>	<i>42 934 346</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>64 285</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>15 714</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>16 571</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>62 857</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>25 429</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>12 286</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>2 600 000</i>
	<i>34 157 000</i>		<i>45 731 488</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>5 776 858</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 236 950</i>
	<i>6 750 000</i>		<i>7 013 808</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 700 000</i>	<i>BNA</i>	<i>14 305 802</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 417</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 436</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 436</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>		<i>5 000 000</i>
	<i>21 240 000</i>		<i>19 520 091</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>5 020 000</i>	<i>UIB</i>	<i>1 832 196</i>
	<i>5 020 000</i>		<i>1 832 196</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 490 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>1 526 462</i>
	<i>2 790 000</i>		<i>1 526 462</i>
<i>CMT 1600</i>	<i>-</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 250 963</i>
	<i>-</i>		<i>1 250 963</i>
<i>Total général</i>	<i>69 957 000</i>		<i>76 875 008</i>

4- Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m², objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	Solde au 31 décembre 2019
Crédits de gestion	25 850 000	STB	42 934 346
CMT STB 347	347 000	STB	-
CMT STB 900	900 000	STB	64 285
CMT STB 220	220 000	STB	15 714
CMT STB 232	232 000	STB	16 571
CMT STB 880	880 000	STB	62 857
CMT STB 356	356 000	STB	25 429
CMT STB 172	172 000	STB	12 286
	28 957 000		43 131 488
Crédits de gestion	10 960 000	BH KARKER	42 934 346
CMT 8350	8 350 000	BH KARKER	8 350 000
CMT 2470	2 470 000	BH KARKER	2 282 541
	21 780 000		53 566 887
Crédit de gestion	7 700 000	BNA	14 305 802
CMT 1540	1 540 000	BNA	-
CMT 2000	2 000 000	BNA	71 417
CMT 1000	1 000 000	BNA	71 436
CMT 1000	1 000 000	BNA	71 436
	13 240 000		14 520 091
Crédit de gestion	2 490 000	BIAT	1 526 462
	2 490 000		1 526 462
Crédit de gestion	4 250 000	AB	5 776 858
	4 250 000		5 776 858
Total général	70 717 000		118 521 786

5- Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m², objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100.

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	Solde au 31 décembre 2019
<i>Crédits de gestion</i>	25 850 000	STB	42 934 346
<i>CMT STB 347</i>	347 000	STB	-
<i>CMT STB 900</i>	900 000	STB	64 285
<i>CMT STB 220</i>	220 000	STB	15 714
<i>CMT STB 232</i>	232 000	STB	16 571
<i>CMT STB 880</i>	880 000	STB	62 857
<i>CMT STB 356</i>	356 000	STB	25 429
<i>CMT STB 172</i>	172 000	STB	12 286
	28 957 000		43 131 488
<i>Crédit de gestion</i>	4 250 000	AB	5 776 858
<i>CMT 2500</i>	2 500 000	AB	1 236 950
	6 750 000		7 013 808
<i>Crédit de gestion</i>	7 700 000	BNA	14 305 802
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	BNA	-
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	BNA	71 417
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
	13 240 000		14 520 091
<i>Crédit de gestion</i>	5 020 000	UIB	1 832 196
	5 020 000		1 832 196
<i>Crédit de gestion</i>	2 490 000	BIAT	1 526 462
	2 490 000		1 526 462
<i>CMT 1600</i>	-	UBCI	1 250 963
	-		1 250 963
Total général	56 457 000		69 275 008

6- Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m², objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100.

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 850 000</i>	<i>STB</i>	<i>42 934 346</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>64 285</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>15 714</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>16 571</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>62 857</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>25 429</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>12 286</i>
	<i>28 957 000</i>		<i>43 131 488</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>5 776 858</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 236 951</i>
	<i>6 750 000</i>		<i>7 013 809</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 700 000</i>	<i>BNA</i>	<i>14 305 802</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 417</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 436</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 436</i>
	<i>13 240 000</i>		<i>14 520 091</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>5 020 000</i>	<i>UIB</i>	<i>1 832 196</i>
	<i>5 020 000</i>		<i>1 832 196</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 490 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>1 526 462</i>
	<i>2 490 000</i>		<i>1 526 462</i>
<i>Total général</i>	<i>56 457 000</i>		<i>68 024 046</i>

7- Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m²

Nature du crédit	Montant du crédit (En DT)	Banque	Solde au 31 décembre 2019
<i>Crédits de gestion</i>	25 850 000	STB	42 934 346
<i>CMT STB 347</i>	347 000	STB	-
<i>CMT STB 900</i>	900 000	STB	64 285
<i>CMT STB 220</i>	220 000	STB	15 714
<i>CMT STB 232</i>	232 000	STB	16 571
<i>CMT STB 880</i>	880 000	STB	62 857
<i>CMT STB 356</i>	356 000	STB	25 429
<i>CMT STB 172</i>	172 000	STB	12 286
<i>CMT STB 5200</i>	5 200 000	STB	2 600 000
	34 157 000		45 731 488
<i>Crédit de gestion</i>	7 700 000	BNA	14 305 802
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	BNA	-
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	BNA	71 417
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	71 436
<i>CMT 8000</i>	8 000 000	BNA	5 000 000
	21 240 000		19 520 091
<i>Crédits de gestion</i>	10 960 000	BH KARKER	49 172 336
<i>CMT 8350</i>	8 350 000	BH KARKER	8 350 000
<i>CMT 2470</i>	2 470 000	BH KARKER	2 282 544
	21 780 000		59 804 880
Total général	77 177 000		125 056 459

8- Les éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2019</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 850 000</i>	<i>STB</i>	<i>42 934 346</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>64 285</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>15 714</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>16 571</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>62 857</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>25 429</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>12 286</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>2 600 000</i>
	<i>34 157 000</i>		<i>45 731 488</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>5 776 858</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 236 951</i>
	<i>6 750 000</i>		<i>7 013 809</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 700 000</i>	<i>BNA</i>	<i>14 305 802</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 417</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 436</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>71 436</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>5 000 000</i>
	<i>21 240 000</i>		<i>19 520 091</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>5 020 000</i>	<i>UIB</i>	<i>1 832 196</i>
	<i>5 020 000</i>		<i>1 832 196</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 490 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>1 526 462</i>
	<i>2 490 000</i>		<i>1 526 462</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>10 960 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>49 172 336</i>
<i>CMT 8350</i>	<i>8 350 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>8 350 000</i>
<i>CMT 2470</i>	<i>2 470 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>2 282 544</i>
	<i>21 780 000</i>		<i>59 804 880</i>
<i>Total général</i>	<i>91 437 000</i>		<i>135 428 926</i>

▪ **Société ABC**

<i>Banque</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Type de l'engagement donné</i>
<i>AMEN BANK</i>	2 350 000	Hypothèque sur le terrain de Ain Zaghouan (Titre foncier n° 80362)
<i>BIAT</i>	1 150 000	
<i>STB</i>	2 390 000	
<i>BTK</i>	1 650 000	
<i>ATTIJARI BANK</i>	900 000	
<i>AMEN BANK</i>	345 000	Nantissement du fonds de commerce sis à Ain Zaghouan (inscrits au registre de commerce sous le n°B121281996)
<i>BIAT</i>	300 000	
<i>AMEN BANK</i>	425 764	Cession créance professionnelle
<i>STB</i>	114 797	

▪ **Société SOTEMAIL**

Type d'engagement	Valeur totale	Observation
Garanties personnelles		
Cautionnement et autres garanties	602 226	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG).
Garanties réelles		
a) Hypothèques	20 150 000	Contrat de crédit de gestion BH: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	145 000	Contrat de crédit à long terme BH: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	6 855 000	Contrat de crédit à long terme BH: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	9 990 000	Contrat de crédit de gestion STB: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	1 700 000	Contrat de crédit à long terme STB: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	2 500 000	Contrat de crédit à long terme STB: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	5 000 000	Contrat de crédit à long terme STB: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	4 800 000	Contrat de crédit de gestion BNA: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	2 000 000	Contrat de crédit à long terme BNA: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	4 000 000	Contrat de crédit à long terme BNA: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	4 000 000	Contrat de crédit à long terme BNA: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	1 350 000	Contrat de crédit à long terme UBCI: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	2 450 000	Contrat de crédit de gestion BTK: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
4 000 000	Contrat de crédit à long terme BTK: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à Souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.	

b) Nantissements	20 150 000	Contrat de crédit de gestion BH: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	145 000	Contrat de crédit à long terme BH: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	6 855 000	Contrat de crédit à long terme BH: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	9 990 000	Contrat de crédit de gestion STB: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	1 700 000	Contrat de crédit à long terme STB: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	2 500 000	Contrat de crédit à long terme STB: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	5 000 000	Contrat de crédit à long terme STB: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	4 800 000	Contrat de crédit de gestion BNA: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	2 000 000	Contrat de crédit à long terme BNA: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	4 000 000	Contrat de crédit à long terme BNA: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	4 000 000	Contrat de crédit à long terme BNA: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	1 350 000	Contrat de crédit à long terme UBCI: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
	2 450 000	Contrat de crédit de gestion BTK: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.
4 000 000	Contrat de crédit à long terme BTK: Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce.	

Rapport Général

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Moderne de Céramique
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») et de ses filiales («Groupe SOMOCER»), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 79.113.623 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 914.689 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe SOMOCER au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1. Lors de l'examen des titres de participation et la détermination du périmètre de consolidation, nous avons relevé les éléments suivants :

- La participation dans le capital de la Société Moderne Sanitaire («SOMOSAN») de 27% (d'un montant de 3.350 mille DT) a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le management juge que SOMOCER n'exerce plus de contrôle effectif ni d'influence notable sur cette société.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée dans les états financiers consolidés au titre de cette participation et des autres engagements financiers du Groupe (constitués par une créance commerciale de 1.019 mille DT et une caution au titre des prêts bancaires d'un montant en principal de 9.000 mille DT) malgré les difficultés d'exploitation et financières rencontrées par SOMOSAN depuis son entrée en exploitation début 2013.

Selon une correspondance de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) en date du 28 décembre 2018, les travaux de raccordement du site de production de la société au réseau de Gaz naturel ont été achevés. Ceci devrait avoir un impact positif sur les activités futures de SOMOSAN qui est actuellement en arrêt. Sur la base de ces éléments, le management juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des engagements financiers du Groupe dans SOMOSAN.

Compte tenu de la situation actuelle et des informations disponibles à la date du présent rapport, il ne nous a pas été possible d'apprécier si les performances financières futures de la société SOMOSAN permettront de couvrir les engagements financiers du Groupe dans la société SOMOSAN d'une part, et si la décision d'exclusion de ladite société du périmètre de consolidation est fondée.

- Des participations dans le capital social des sociétés EL AKKAR, ARGILES MEDNINE, SAPHIR INTERNATIONAL TRADING et TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC (« LTD KIT ») pour des pourcentages de contrôles respectifs de 50% (d'un montant de 75 mille DT provisionné à hauteur de 25 mille DT), 40% (d'un montant de 26 mille DT totalement provisionné), 100% (d'un montant de 500 mille DT) et 99% (d'un montant de 214 mille DT) ont été exclues du périmètre de consolidation et ce, du fait de l'absence d'une information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, une participation de 23 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé (à défaut d'information fiable quant à la structure de capital de cette société).

Le management de la société estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du fait de leur caractère jugé non significatif et du fait que la majorité de ces sociétés sont en arrêt d'activité. En l'absence d'information financière fiable pour ces sociétés au 31 décembre 2019, nous ne pouvons pas apprécier l'impact de l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation sur les états financiers consolidés.

- SOMOCER détient (indirectement à travers sa filiale SOTEMAIL) des titres de participation dans la filiale russe «LTD KIT» pour un montant de 214 mille DT. Cette filiale qui a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Euro-Asie a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création et elle est actuellement en arrêt d'activité. En l'absence d'informations financières concernant cette filiale et de visibilité quant à la reprise de ses activités, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable ou pas des titres de participation dans cette filiale.
- SOMOCER détient une participation dans le capital de la société Libyenne « INCOMA » à hauteur de 1.836 mille DT. Etant donné l'absence d'informations financières récentes sur cette filiale, nous n'avons pas une assurance quant à la recouvrabilité de ces titres.

2. L'examen des créances clients au 31 décembre 2019 a révélé l'existence des points suivants :

- La société « SOMOCER » détient des créances douteuses de 2.887 mille DT dont principalement une créance douteuse sur le client Libyen «AlAquaria» pour un montant net de 2.604 mille DT (soit un montant brut de 3.204 mille DT provisionné à hauteur de 600 mille DT) et une créance sur le client Algérien «EURL COMAC» de l'ordre de 267 mille DT (datant des exercices 2015 et antérieurs et dont le paiement a été bloqué par les autorités algériennes).
- La société « SOTEMAIL » détient des créances douteuses pour un montant de 1.184 mille DT dont principalement une créance sur la filiale russe LTD KIT pour un montant de 391 mille DT (dont 327 mille DT à travers un intermédiaire russe «VNESHSERVIS LLC RUSSIA»), une créance de 449 mille DT sur le client libyen «Al Aquaria» datant de plus d'un an et une créance sur le client algérien «EURL COMAC» pour 344 mille DT datant de 2016.
- La société Abdennadher Bricolage Centre («ABC»), filiale du Groupe, détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour un montant de 1.549 mille DT dont 784 mille DT font l'objet d'actions en justice en cours.
- La société «SOMOCER NEGOCE SARL», filiale du Groupe, détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour un montant de 1.504 mille DT. Le recouvrement de ces créances est tributaire de paramètres externes qui les rendent incertaines.

Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.

3. L'examen des provisions sur stock au 31 décembre 2019 a révélé l'existence d'un stock dormant chez la société ABC pour 908 mille DT nécessitant ainsi un complément de provision de l'ordre de 640 mille DT à constater dans les comptes de la société.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2019 pour un montant brut de 99.072 mille DT et provisionnées à hauteur de 13.713 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, les sociétés du Groupe déterminent à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés concernant cette estimation.

b) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2019 pour un montant brut de 92.581 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.506 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.4 aux états financiers consolidés, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si elle est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observations

- Nous attirons l'attention sur la note VII aux états financiers consolidés relative aux événements postérieurs à la date de clôture dans laquelle la Direction décrit les événements liés à la crise sanitaire engendrée par le COVID-19 et ses impacts potentiels sur l'activité du Groupe.
- Nous attirons l'attention sur le fait que la société ABC a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 et ayant abouti à un redressement de l'ordre de 303 mille DT. La société a formulé son opposition quant aux résultats du contrôle fiscal avec des éléments forts défendables. Elle a constitué, à ce titre, une provision pour un montant de 164 mille DT permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée.

Notre opinion n'est pas modifiée par ces éléments.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 10 juin 2020

Les commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

CRG Audit

Ahmed Sahnoun

Chiraz Drira